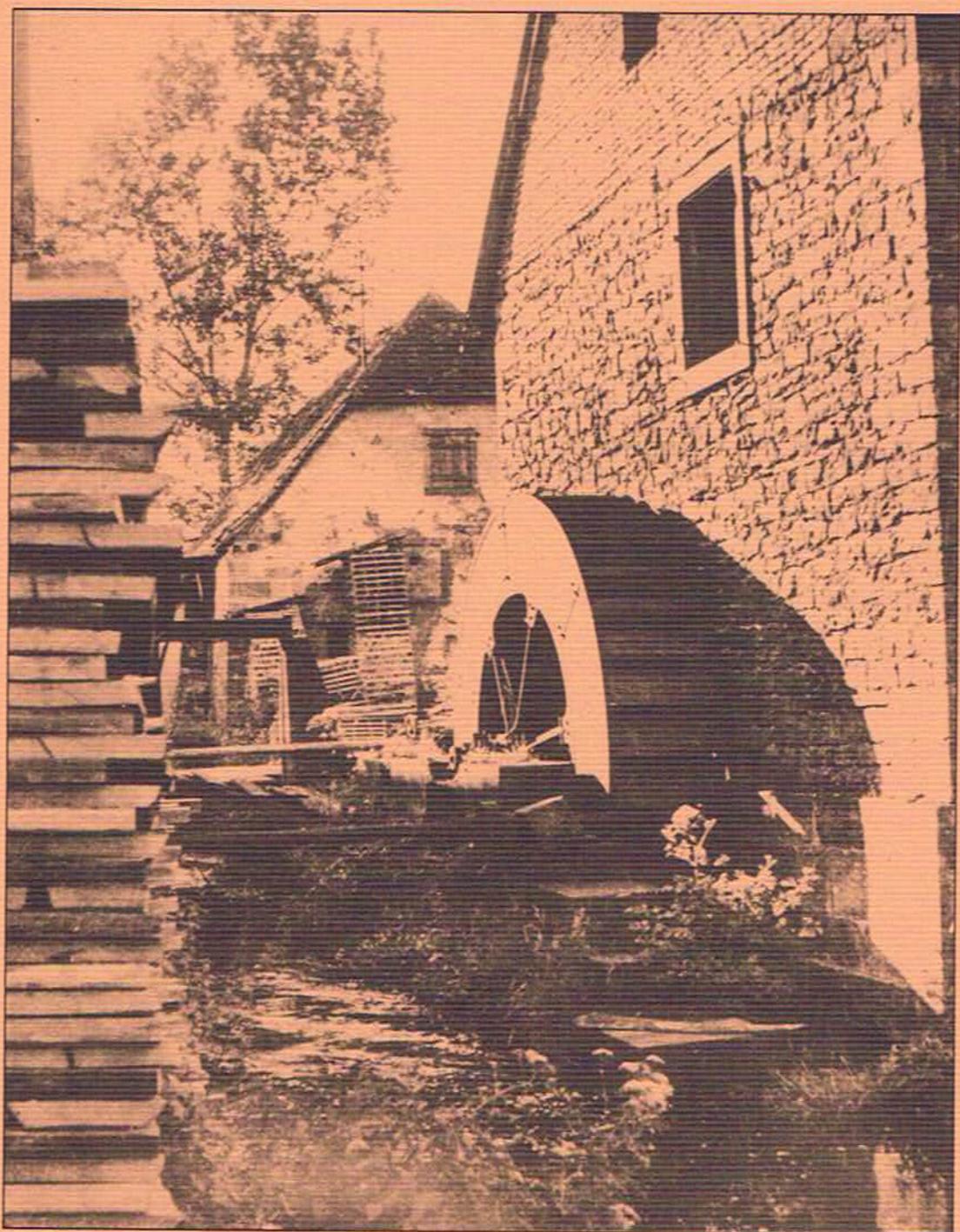


SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE REICHSHOFFEN ET ENVIRONS



SOMMAIRE

Le Mot du Président	p. 1
Moulins de Niederbronn, Reichshoffen et Gundershoffen à travers les âges - <i>Bernard ROMBOURG</i>	p. 2
La papeterie de la Moerderklamm	p. 8
La papeterie de Wohlfahrtshoffen	p. 9
Le moulin seigneurial (Herrensmühle puis Fleckenmühle)	p. 12
Le moulin de l'Obermatt	p. 19
Le moulin supérieur de Gundershoffen	p. 20
Le moulin inférieur de Gundershoffen.....	p. 27
Le moulin de Wasenberg	p. 29
Le moulin de la Daetenbach	p. 31
La Dorfmühle	p. 33
Carte indiquant l'emplacement des moulins	p. 34 -35
La Graumühle	p. 36
Le moulin de la Liesclamm amont	p. 37
Le moulin de la Liesclamm aval	p. 39
Le moulin de la Vorstadt à Reichshoffen	p. 41
La tannerie Amann	p. 43
La Walkmühle	p. 46
Le moulin à huile	p. 53
Le moulin à foulon	p. 55
Le foulon à chanvre	p. 56
La papeterie	p. 58
La garance à Reichshoffen et dans les environs - <i>J. VOGT</i>	p. 63

Le Mot du Président

L'année 1990 a été pour notre société une **année commémorative** : "Vingt ans d'archéologie", une exposition temporaire dans notre nouveau musée. Cette manifestation nous a permis de nous faire connaître davantage mais aussi de sensibiliser la population locale et régionale aux richesses gallo-romaines de notre cité. Du 22 juin au 1er juillet, de nombreux visiteurs ont découvert avec plaisir les nombreuses trouvailles en grès, céramique, fer, bronze et os. Ils ont apprécié particulièrement les belles maquettes réalisées par Jo Roll ainsi que les réalisations photographiques d'Etienne Pommols, tous deux membres du comité de notre société. Certes la période d'ouverture a été un peu courte, ce qui n'a pas permis aux touristes en particulier de visiter l'exposition. Ils pourront se rattraper en 1991.

Où en est l'état d'avancement de l'**aménagement intérieur** du rez-de-chaussée et du premier étage ? Certes les travaux n'avancent pas vite. La raison essentielle a été, une fois de plus, d'ordre financier. Dans sa lettre du 24 février 1990, Monsieur le Maire a appelé l'attention de Monsieur le Préfet sur la nécessité de poursuivre les travaux liés à l'achèvement du musée. Dans sa réponse du 12 juin, Monsieur le Préfet a annoncé qu'il était disposé d'examiner la possibilité de prévoir dès 1990 un crédit de 188 000 F pour participer au financement des équipements nécessaires à l'achèvement du musée. Afin de permettre à ses services de poursuivre l'instruction du dossier, il a demandé un état d'avancement de l'inventaire des collections pour l'examen de la demande de reconnaissance par le Conseil Artistique des Musées classés et contrôlés. Votre serviteur s'est attelé à la tâche et le dossier a été déposé par M. Weisbecker, adjoint culturel, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le 20 juillet. Par arrêté du 26 juillet, transmis le 6 août, Monsieur le Préfet a alloué à la ville une subvention de 188 000 F représentant 40% d'une dépense subventionnable fixée à 470 000 F HT pour participer au financement de l'achèvement de l'aménagement du Musée municipal. La municipalité a chargé le cabinet Philippi d'établir l'avant-projet sommaire arrêté à la somme totale de 1 159 301 F TTC. La commission mixte a examiné et approuvé cet avant-projet le 7 novembre et le Conseil municipal, dans sa séance du 13 novembre, l'a approuvé à l'unanimité. A présent, les travaux préparatoires sont en cours : choix des collections, leur mise en valeur par une structure adéquate, l'iconographie, graphismes etc... Le délai avancé par l'architecte se situe en avril. Nous osons espérer que l'année 1991 sera enfin l'année de l'ouverture de notre musée.

Dans ce bulletin vous allez pouvoir vous familiariser avec les **moulins** de notre secteur : Niederbronn, Reichshoffen et Gundershoffen. En collaboration avec le photographe de service Etienne Pommols, votre serviteur a essayé de faire revivre les quinze moulins ayant trait à l'alimentation et à l'artisanat. Jean Vogt, historien bien connu, a bien voulu se charger des moulins à garance, ce dont nous le remercions bien sincèrement. Le travail ingrat de la frappe incombe comme d'habitude à Mme Lise Pommols et la mise en page à Etienne Pommols. Merci à tous les deux pour les heures consacrées au rayonnement de notre société.

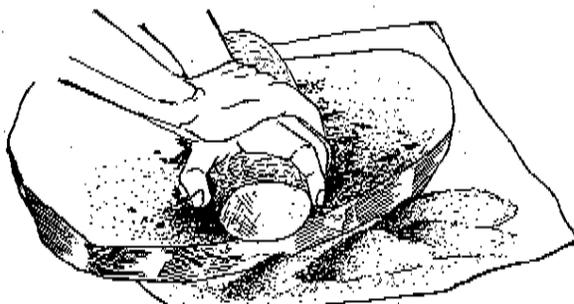
Bernard ROMBOURG

Moulins de Niederbronn, Reichshoffen et Gundershoffen à travers les âges

On peut se demander si le mot "moulin" est encore d'actualité en 1991. Certes, il y a toujours une "cour du moulin" à Niederbronn, une rue du moulin à Reichshoffen et une autre à Gundershoffen. En localisant ces lieux on s'aperçoit que la proximité du Falkensteinerbach ou du Schwarzbach n'est pas étrangère à l'implantation d'installations hydrauliques encore en place ou à l'état de vestiges. Sans doute les difficultés d'approvisionnement en pétrole nous ont-elles sensibilisés davantage aux problèmes de l'énergie. Si la génération du nucléaire est plutôt tentée de traiter de "nostalgiques du passé" les derniers utilisateurs de l'énergie hydraulique, elle ne peut nier la présence des bâtiments dans notre environnement architectural. Il est vrai que les roues ou tournants ont disparu dans notre secteur, mais une turbine permet toujours à M. Frédéric Kugler, propriétaire du moulin supérieur de Gundershoffen, de moudre du grain et à M. François Paul de produire du courant électrique à partir de la force de l'eau. Il nous paraît donc tout à fait indiqué de renseigner nos lecteurs, et la jeune génération en particulier, sur une activité jadis florissante dans nos agglomérations des Vosges du Nord.

L'Alsace comptait à la fin du XVIII^e siècle plus de 1650 moulins à eau qui totalisaient plus de 3000 tournants ou roues (1). L'enquête de l'Intendant d'Alsace effectuée en 1773 ne mentionne aucun moulin à vent. Elle concerne l'ensemble des "usines" établies sur les cours d'eau et précise la date de construction. Elle couvre un très large champ d'activités : l'agro-alimentaire, la papeterie, la scierie et la métallurgie. La grande majorité, environ 90%, sont des moulins à farine. Nous verrons cependant que les tournants étaient à usage mixte : farine, chanvre, huile, garance, foulon à drap... pour éviter une trop longue période d'inactivité. Si nous rencontrons à travers notre province beaucoup d'"usines" isolées, le Nord de l'Alsace se caractérise par une grande concentration des établissements. Rien que pour l'ensemble De Dietrich dont les moulins datent de 1768 à 1770, l'Intendant a recensé onze usines avec 38 tournants. En effet, l'abondance des hauts-fourneaux, forges et martinets nous conduit à leur consacrer une place importante dans le prochain bulletin. Nous nous limiterons dans ce numéro aux moulins ayant trait à l'alimentation et à l'artisanat.

HISTORIQUE DU MOULIN.

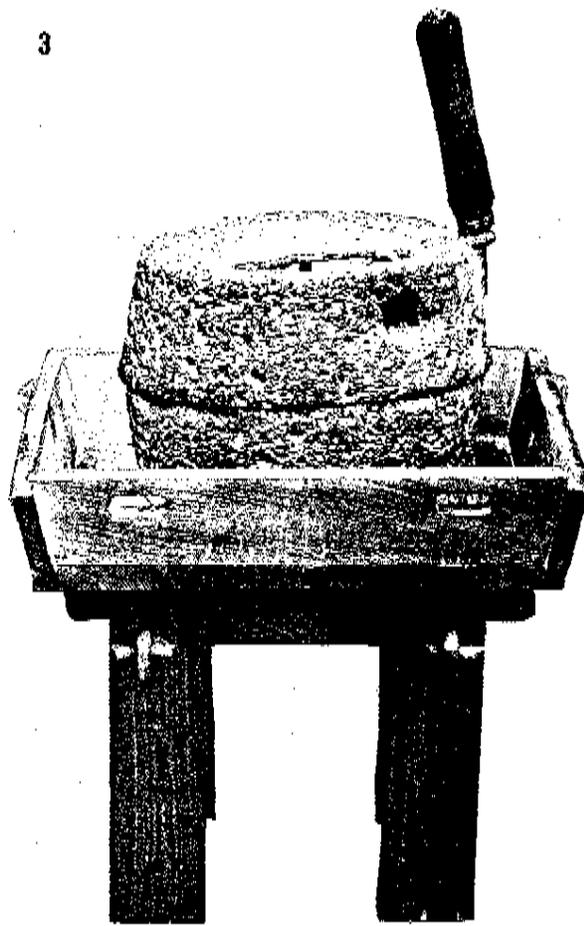


Le broyage du grain (reconstitution Jean Saintry)

Nos connaissances archéologiques nous permettent d'affirmer que les premiers moulins fonctionaient sur le principe du frottement. Ils étaient formés d'une pierre légèrement bombée (broyon) et d'une base plate également en pierre. Mortiers et pilons étaient en usage à l'époque où l'on mangeait les céréales sous forme de bouillie et de galettes (2).

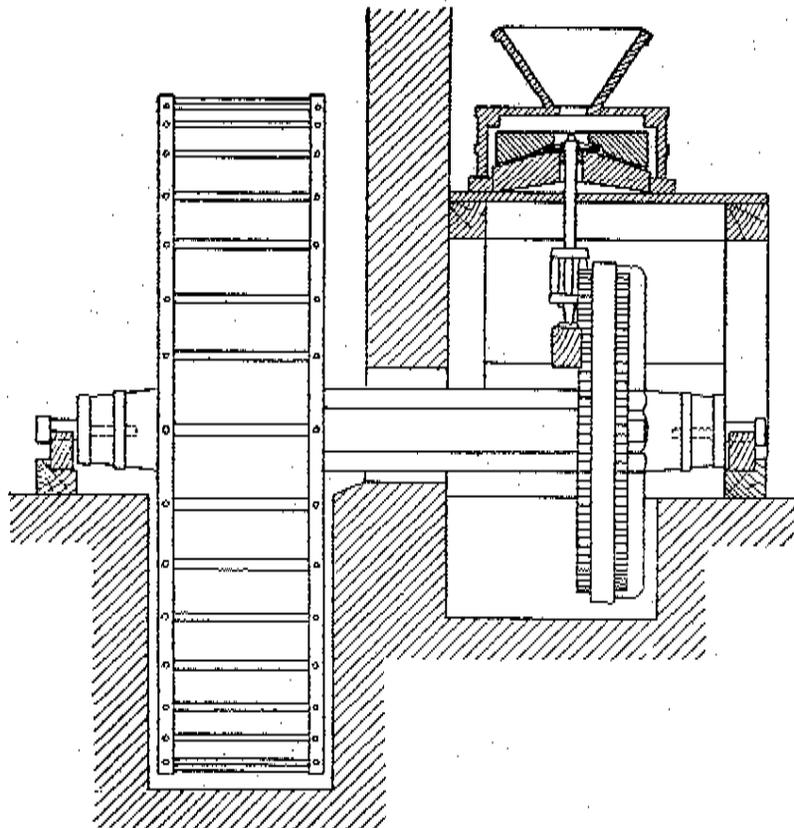
Par la suite, on incurva la base fixe du moulin à l'aide d'un ciseau et d'un marteau. Dans cette base on put ainsi faire tourner une pierre mobile ou meule. Une poignée permettait de donner à cette pierre un mouvement circulaire. Ce système est la forme primitive du moulin en usage dès l'Age du Fer. Les nombreuses meules domestiques en basalte que nous découvrons sur nos sites archéologiques gallo-romains attestent la production de farine au sein de nombreux foyers (3).

Constituées de deux parties principales, l'une fixe et l'autre mobile, ces petites meules rotatives à main étaient en usage jusqu'au Moyen Age.



Le métier de meunier était pénible et peu considéré à l'époque romaine. On pouvait condamner des esclaves indisciplinés "à la meule", ce qui constituait une punition sévère. L'emploi d'animaux (ânes et mulets) dans les moulins allégea ce dur labeur.

L'énergie hydraulique apparaît aux abords de l'ère chrétienne (4).



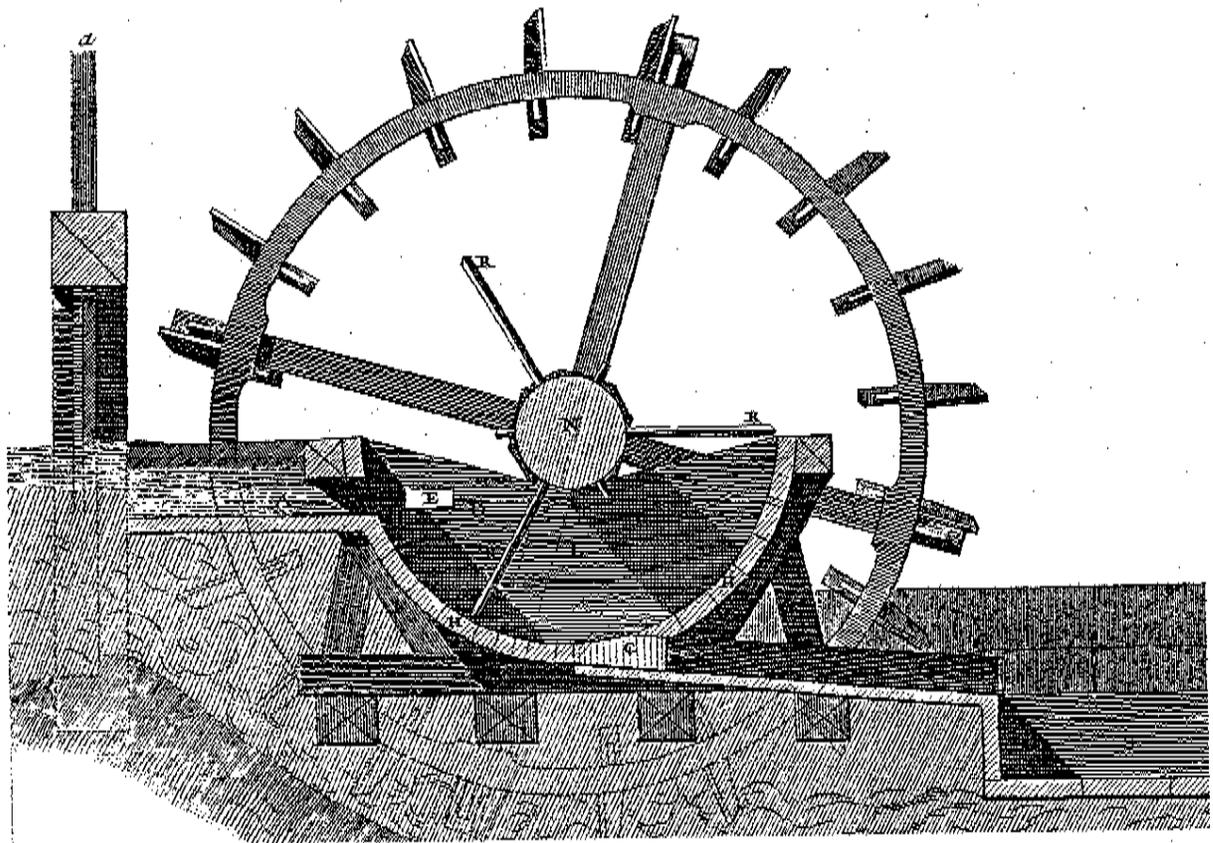
L'architecte romain Vitruve a décrit un moulin à roue hydraulique motrice et transmission de l'énergie sur la meule.

Cependant l'usage de l'énergie hydraulique a seulement été généralisé au Moyen Age (5). Primitivement destiné au broyage du grain, le moulin à eau va connaître d'innombrables applications : broyage du malt, du pastel, des écorces (tan), des olives, des graines de moutarde ou d'oseille.

On signale d'abord vers 1050 les premiers moulins à foulon. L'arbre de la roue hydraulique tourne devant une batterie de maillets, placés en position de bascule au-dessus des cuves à drap. Frappé par une came, le manche d'un maillet s'abaisse tandis que la masse est relevée. Cette dernière, après passage de la came, retombe de tout son poids sur l'étoffe.

Des moulins à chanvre fonctionnent sur le même principe à la fin du XII^e siècle. La roue hydraulique entraîne ensuite au XIII^e siècle des marteaux de forge puis du moulin à papier, de la scie mécanique, de la remonte dans les mines et de la pompe aspirante.

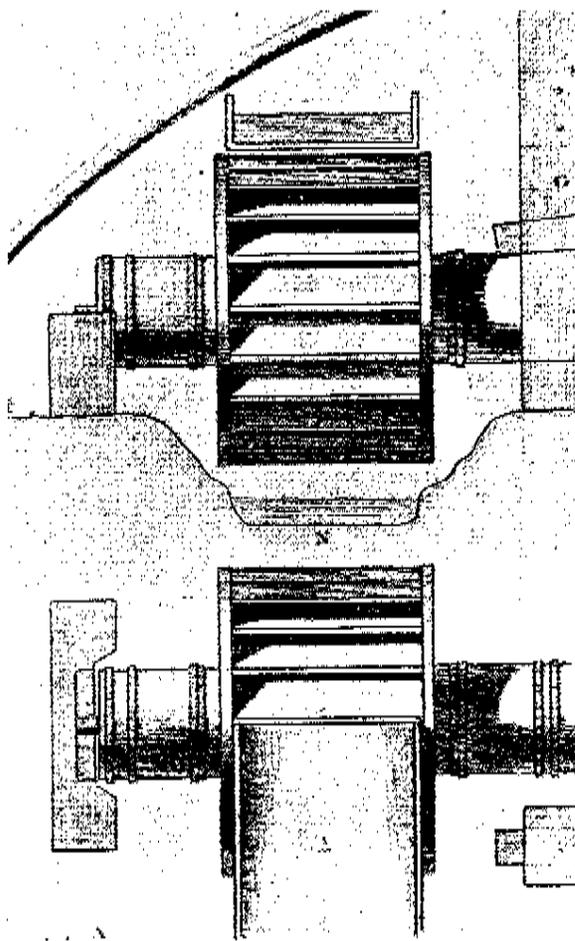
Dans notre région, on utilisait deux types de roues hydrauliques : la roue à aubes et la roue à augets.



Roue à aubes entraînant les agitateurs d'un patouillet (Encyclopédie)

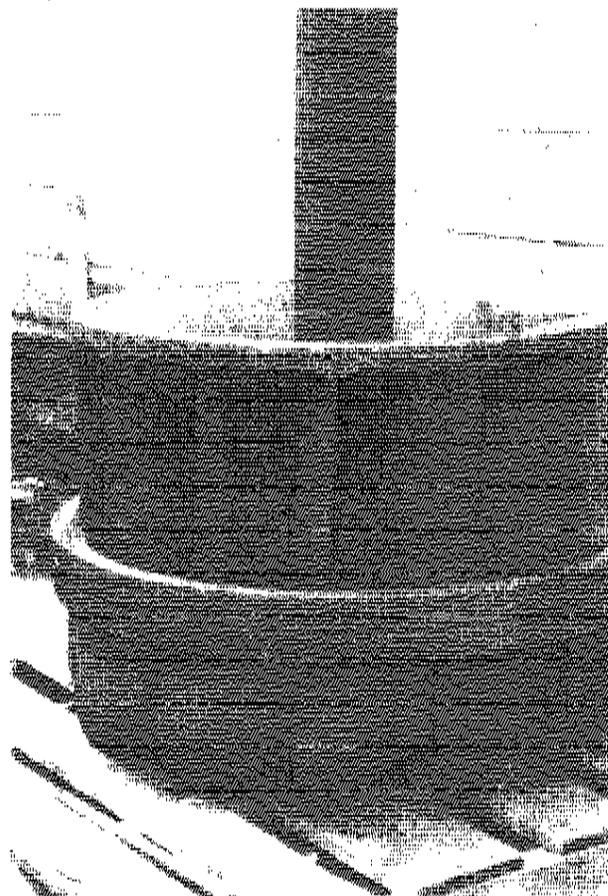
La plus répandue était la roue à aubes, installée sur de faibles chutes, au fil de l'eau, la partie basse étant immergée dans le courant d'un coursier incliné. Le diamètre de la roue n'est donc pas limité par la hauteur d'eau disponible. On a construit des roues à aubes de près de dix mètres de diamètre. L'empellement n'avait que très rarement une largeur supérieure à cinquante centimètres. La puissance des plus grandes roues pouvait dépasser 20 C.V. Ces roues à aubes avaient cependant l'inconvénient d'être relativement lentes. On les utilisait lorsqu'une puissance importante était nécessaire sans que la vitesse importe. Elles ne semblent pas avoir dépassé 20 à 25 tours par minute.

Lorsque le relief permettait de réaliser une chute de plusieurs mètres, on installait des roues à augets. L'eau était amenée au-dessus de la roue par un coursier en bois. A l'entrée du coursier un registre, sorte de vanne coulissante plane, permettait de régler le débit. On trouvait d'ailleurs un dispositif du même genre en amont des roues à aubes. Alors que dans ces dernières l'eau pousse les aubes, dans les roues à augets, la vitesse de l'eau n'intervient pratiquement pas. C'est le seul poids de l'eau remplissant les augets qui fait tourner la roue. Leur puissance était en moyenne de 5 C.V. et leur vitesse pouvait dépasser trente tours par minute. L'importance des rivières aménagées dans l'économie ancienne en fit confisquer le droit d'usage par les puissants de l'époque, les grands ordres monastiques et les grands seigneurs laïcs.



La jouissance des cours d'eau ni navigables ni flottables était généralement l'apanage des seigneurs qui en concédaient éventuellement l'usage à des exploitants indépendants. C'étaient ce droit et l'infrastructure correspondante qui faisaient l'essentiel de la valeur d'un site, beaucoup plus que le bâtiment et les mécanismes qui y étaient installés. Souvent s'élevaient des contestations entre propriétaires ou concessionnaires successifs, dans la mesure où les transformations hydrauliques se répercutaient presque toujours en amont ou en aval.

← Roue à augets



Turbine

A la roue hydraulique a succédé la turbine hydraulique. Des dessins représentant des turbines à eau primitives datent de la seconde moitié du XVe siècle. L'Encyclopédie Universelle nous apprend que Benoît Fourneyron réalisa en 1827 la première turbine à eau ; elle fut perfectionnée vers le milieu du XIXe siècle par J.B. Francis. C'est pour actionner ces turbines que l'on songea à augmenter la hauteur des chutes d'eau et à amener l'eau par des conduites forcées. Un pas important devait être réalisé par la turbine à vapeur surtout pour la fabrication du papier.

L'apparition des moulins dans notre secteur.

A Reichshoffen :

Une correspondance datée de 1487 entre le comte Henri de Deux-Ponts et la veuve Anne d'Ochsenstein au sujet d'un poulailler et d'un étang contestés fait mention de la Walkmühl (foulon) à Reichshoffen (6). C'est ensuite vers 1570 dans la spécification des biens, rentes et droits appartenant à l'évêque de Strasbourg comme seigneur de Reichshoffen (7) que nous lisons : "... 2° détail des moulins à grains, scierie, foulon et à poudre...". Dans la spécification établie en 1606, nous lisons : "...4° cinq moulins de cinq espèces différentes, l'un à poudre...". Dans le même dossier, nous relevons l'estimation des rentes en 1610 :

"... 1° Le moulin à moudre du grain a été estimé lors de l'estimation du capital, des rentes en grains.

2° Les quatre moulins à aiguiser, à poudre, à broyer de la teinture et à fouler n'existent plus, le dernier en la possession d'un particulier qui dit qu'il lui a été donné en emphytéose en mil cinq cent soixante treize moyennant un canon annuel de quatorze livres, quatre sols qu'il faut ajouter d'autre part aux rentes...".

Enfin, dans l'état établi en 1700 nous relevons : "la terre et seigneurie de Reichshoffen consiste en une petite ville fermée cy devant de murailles... un moulin dans ladite ville... un foulon à drap qui a été rétabli en 1685 et rapportait six florins, trois schellings... il y avait encore cy devant un moulin à aiguiser les couteaux et outils de maréchaux qui rapportait huit schellings."

En réalisant la synthèse de ces différents renseignements, nous pouvons attester la présence à Reichshoffen, dès le XVe siècle, d'un foulon à drap, au XVIe siècle d'un moulin à moudre des grains, d'un autre à fabriquer de la poudre à canon et d'une scierie et enfin, au XVIIe siècle, d'un moulin à garance et d'une aiguiserie. Précisons cependant que l'affectation d'un moulin a varié au cours des ans, au gré des propriétaires et de la conjoncture.

A Niederbronn :

Il est fait mention d'un moulin en 1619 (8). Il s'agit de lettres privilèges accordées par le comte de Hanau à Wolf de Plato Janisfeldt, bailli de Niederbronn, dispenses de redevances à payer sur le moulin, autorisations pour les fermiers du moulin de pêcher dans les cours d'eau depuis le moulin jusqu'au pont de Reichshoffen.

En 1690, l'ordre est intimé aux habitants de Niederbronn de faire moudre dans la localité. Enfin, dans un autre document (9) sont relatées les discussions entre les Hanau et les comtesses de Linange pour affaires féodales à Niederbronn, spécialement au sujet de l'emphytéose d'un moulin à foulon près du ruisseau Hesselweyer.

A Gundershoffen :

Le document le plus ancien relatif aux moulins de Gundershoffen et dont nous avons trouvé trace consiste en une série de lettres échangées entre Jean Dietrich de Jaegerthal et le seigneur de Hanau-Lichtenberg (10). Cette correspondance s'étalant de 1693 à 1736 (16 pièces) nous apprend que Jean Dietrich a construit un moulin à moudre (Mahlmühl) en 1693 "neben dem neuen Schmelzofen

zu Gontershofen". Nous y reviendrons en détail lors de l'historique du moulin supérieur.

Pour renseigner nos lecteurs aussi complètement que possible sur la nature du moulin, ses occupants, les problèmes rencontrés, les transformations, et enfin ce qui reste visible à présent, nous évoquerons successivement d'amont en aval les six moulins implantés sur le Schwarzbach et les neuf moulins implantés sur le Falkersteinerbach ou la Daetenbach.



Notes.

1. Archives nationales Paris F 3-197 : état des moulins et autres usines établis dans les bans des villes, bourgs et communautés de la province d'Alsace 1772. Archives départementales du Bas-Rhin C 404 (18), Intendance d'Alsace 1773.
2. A une époque où les populations lacustres qui vivaient dans nos régions il y a 4000 ans cuisaient encore leurs galettes sur des pierres chaudes, les Egyptiens connaissaient déjà plus de trente sortes de pains. Ramsès III par exemple n'offrit, pendant son règne, pas moins de 6,5 millions de pains aux temples.
3. Les légionnaires romains emportaient un moulin manuel pour leur propre ravitaillement. Ils recevaient une ration journalière de 1 1/2 à 2 livres de céréales pour leur subsistance.
4. Les moulins à vent, par contre, sont arrivés plus tard par les Croisés. Ils venaient des pays d'Orient où l'eau est plus rare.
5. Au Moyen Age les moulins étaient généralement construits par le roi ou par les seigneurs qui exigeaient que leurs sujets viennent y moudre leur grain et laissent une partie de leur récolte en contrepartie. C'était le moulin "banal".
6. Archives départementales du Bas-Rhin ADBR E 2875. Il s'agit de l'emplacement actuel de la caisse d'épargne.
7. ADBR G 1392. C'est un dossier fourni par le cardinal de Rohan évêque de Strasbourg à Jean de Dietrich le 25 août 1767.
8. ADBR E 2850.
9. ADBR E 2851 (1604-1722).
10. ADBR E 2858.



La papeterie de la Moerderklamm.

Sur la route de Jaegerthal, en amont du plan d'eau, est située une petite maison appelée "S'Blumehiesel". Cette maisonnette ne doit pas son nom aux fleurs mais à la famille Blum. En effet, cette famille possédait trois papeteries, une à Niederbronn, une à Wohlfahrtshoffen et une à Windstein.

Le 14 septembre 1828 soixante et onze habitants de Reichshoffen ont rédigé et signé une lettre pour appuyer la demande du papetier André Blum afin d'obtenir l'établissement d'une quatrième papeterie. En voici le contenu :

"Les soussignés habitants de la commune de Reichshoffen, vu la demande du sieur André Blum fabricant de papier en cette commune tendante à obtenir l'autorisation d'établir une usine au lieu-dit Moerderklamm sur la rivière Schwarzbach, certifions qu'il est dans l'intérêt de cette commune que l'établissement de cette usine eût lieu, attendu qu'elle procurerait du travail à beaucoup de pauvres gens et ne peut en aucune manière gêner les autres usines, soit en aval soit en amont, y ayant une chute d'eau très considérable et très rapide et suffisamment de distance d'une usine à l'autre" (11).

Il faut croire que les propriétaires de moulins tant en amont qu'en aval n'étaient pas du même avis. Bien que l'ordonnance royale du 28 août 1832 eût autorisé le sieur François André Blum, maire de Reichshoffen, à construire une nouvelle papeterie sur le Schwarzbach, la construction ne dépassa jamais le stade des fondations.

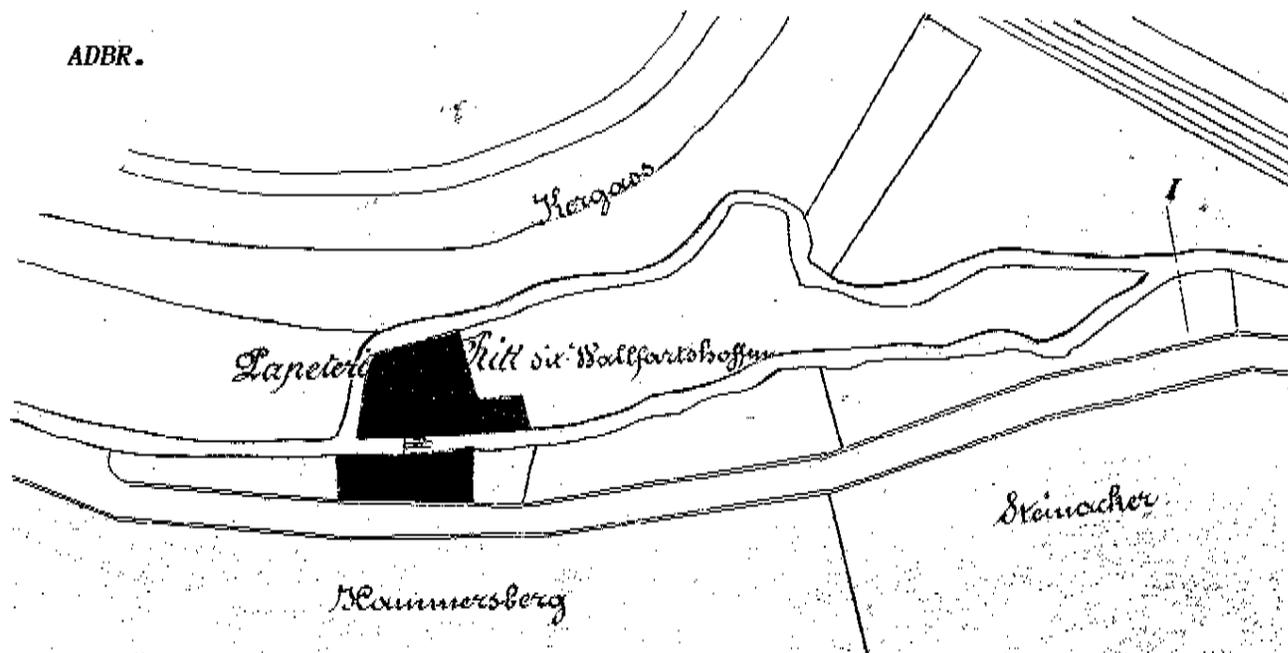


Notes:

11. Archives municipales volume 11 de P.V. de délibérations du conseil municipal.

La papeterie de Wohlfahrtshoffen.

L'actuelle propriété De Leusse "la papeterie", 36 rue de Jaegerthal, rappelle une activité exercée pendant plus d'un siècle par la famille Blum. Propriétaire de trois papeteries (celles de Windstein, de Wohlfahrtshoffen et de la Liesclamm), voire de quatre à certaines périodes (celle de Wasenberg), il est indispensable d'évoquer sommairement la généalogie de cette famille.



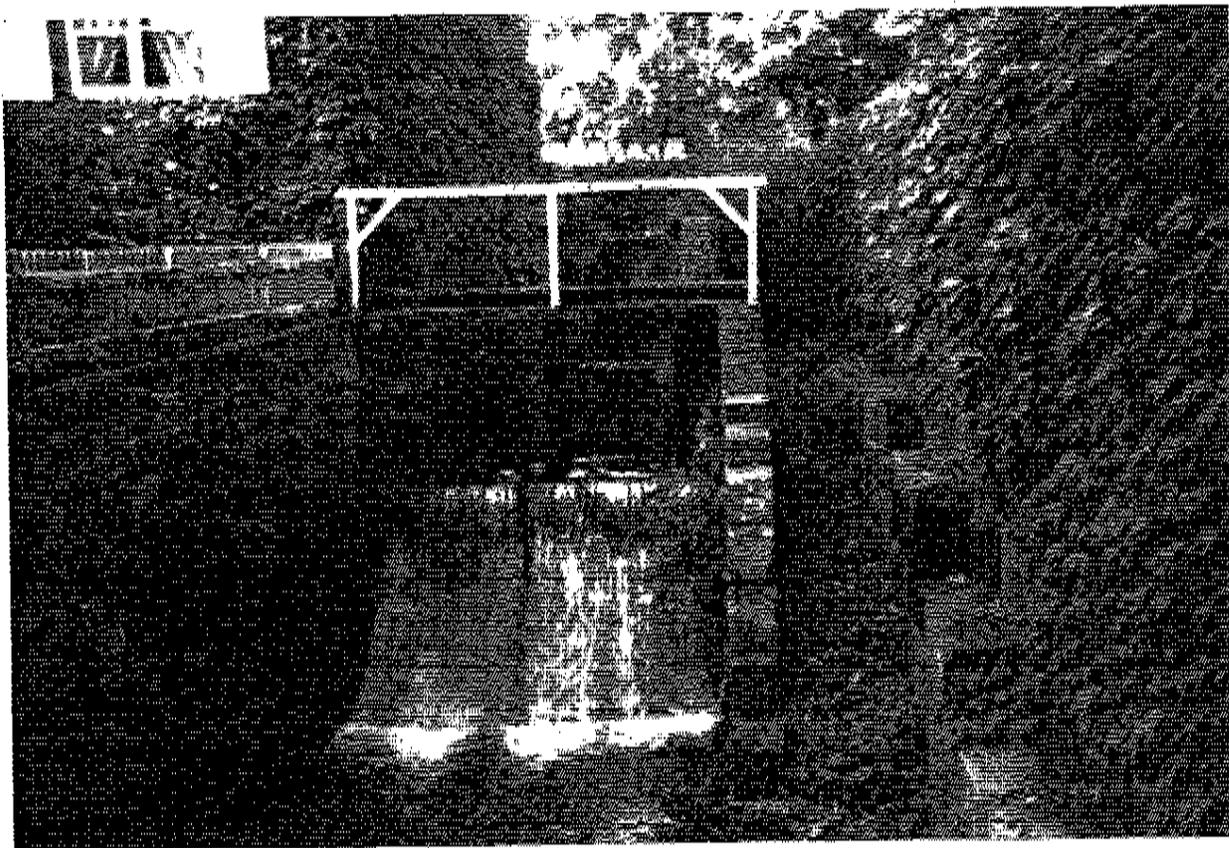
Plan des lieux en 1856

D'après l'état des moulins en 1772, la construction du moulin à huile remonte à 1708, la papeterie à 1713. Cet état attribue en 1772 la propriété de l'huilerie à Goetschel et la papeterie à François Grégoire Blum. La présence de la famille Blum à Reichshoffen est attestée par un acte de baptême de 1739. En effet, le 3 avril 1739 est née Catherine Magdalena Blum, fille de Grégoire Blum "Papiermüller-Werkmeister", catholique, et de Rosina Ursinus calviniste. Un membre de la famille, le Dr Klaus Blum (12) a pu nous fournir les renseignements suivants : "Grégoire Blum est né le 28 décembre 1700 au Uelihof en Suisse. Cette ferme est située dans le canton de Lucerne à 5 km du village Pfaffnau, comté de Willisau. Nous ignorons le lieu de mariage." Le couple est cité pour la première fois à Reichshoffen en 1739. Grégoire était Werkmeister, c'est-à-dire contremaître. Ce n'est qu'en 1751, dans le rapport de l'inspecteur des papeteries Jean David Oesinguer, que Grégoire Blum est cité comme propriétaire. Grégoire et Rosina avaient cinq enfants : 2 garçons, François Grégoire né en 1724 et Jean Jacques né en 1730 et 3 filles, Catherine Madeleine, Marie Agathe et Rosine. La mère Rosina est décédée en 1750. Grégoire Blum est resté veuf pendant 3 ans, puis s'est remarié en 1753 avec Catharina Wolf qui lui a donné un fils, Jean Michel, en 1755. François Grégoire avait alors 31 ans, Jean Jacques 25.

Les deux fils aînés avaient appris le métier de papetier. Lorsque le père Grégoire mourut en 1758, Jean Grégoire s'occupait déjà activement non seulement de la papeterie de Wohlfahrtshoffen, mais il avait en 1757 construit une autre papeterie sur le Falkensteinerbach à la Liesclamm, limite des bans de Niederbronn et de Reichshoffen. Il devait en construire une troisième en 1767 à Windstein. Son frère Jean Jacques mourut en 1759 à l'âge de 29 ans. Sa soeur Marie Agathe épousa un papetier de Châtenois Jacques Muller qui, en 1758, exploita la papeterie du Wasenberg. La soeur Rosine avait pour époux l'ouvrier-compagnon de son père, Jean Christian Weltz. La deuxième épouse de Grégoire Blum, Cathé-

rine, décéda en 1760 alors que son fils Jean Michel n'avait que 5 ans. François Grégoire Blum avait épousé en 1753 Marie Elisabeth Ziller dont il eut 8 enfants : Jean Michel né en 1767 (qu'il ne faut pas confondre avec le fils de Grégoire de même prénom), Mathieu né en 1771, François Louis né en 1774, François Ignace né en 1776, Rosine, Elisabeth, Thérèse et Marie Anne.

Jean Michel Blum, demi-frère de François Grégoire, âgé de 20 ans en 1775, avait également appris le métier de papetier et il l'épaulait efficacement pour diriger les trois papeteries. En 1788 il souhaita être indépendant après s'être marié en 1787. Il se fit rembourser sa part d'héritage de Jean Grégoire pour acheter un moulin à Vinningen près de Pirmasens. François Grégoire mourut en 1790 à l'âge de 66 ans. Son fils Jean Michel s'était intéressé très tôt au métier de papetier. Il prit la succession de son père. Ses frères Mathieu et Ignace se destinaient également à la papeterie (13) alors que le plus jeune, Louis, devint brasseur. Jean Michel se maria le jour de l'abolition des droits féodaux, le 4 août 1789, un an avant la mort de son père. Il n'avait que 22 ans lorsqu'il épousa Madeleine Héberlé dont il eut 7 enfants : François André né en 1790, François Antoine né en 1791, Michel né en 1801 et décédé l'année suivante, Marie Madeleine, Louise, Thérèse et Marianne. La mère mourut en 1808 à l'âge de 40 ans.



Vue sur le canal de dérivation

Jean Michel se remaria en 1812 avec la veuve Rosina Voegele dont il eut deux enfants, Léon et Alexandrine. Par ce mariage, Jean Michel devint également propriétaire de la papeterie de Wasenberg. Le premier mari de Rosina Voegele était Ignace Schmidt décédé en 1810. Comme annoncé précédemment, une fille Blum, Marie Agathe, la femme de Jacques Muller, était déjà à la papeterie de Wasenberg. C'était la tante de Jean Michel. A la mort de ce dernier en 1824, c'est son fils aîné, François André, qui lui succéda à la papeterie de Wohlfahrtshoffen. Très estimé à Reichshoffen, François André fut maire de

1830 à 1837. Il avait épousé Louise Héberlé, de la même famille que sa mère Madeleine. Il eut un garçon en 1823, Michel, et quatre filles, Louise, Thérèse, Cléopé, Emile et Marie Louise. François André mourut en 1850 à l'âge de 60 ans. Son fils Michel qui se disait "licencié en droit" était le seul héritier mâle. Il n'était pas papetier de métier et il vendit la papeterie aux époux Ritt le 17 octobre 1855. En 1857, François Louis Ritt fut autorisé par le conseil municipal, après avis de Mr le Sous-Préfet, à construire une scierie en contiguïté de son usine (14). Le 7 mars 1863 les époux Ritt vendirent l'usine à Mme Héberlé. C'est ensuite le 7 avril 1865 que la veuve Herbster née Stoskopf devint propriétaire par adjudication forcée.

Mme Herbster mourut en 1877. Son fils Charles Joseph lui succéda. Il mourut à son tour en 1880 avec pour seul héritier son fils, Charles Georges, enfant mineur. Sa mère, née Diana Holcroft, vendit la papeterie le 29 décembre 1883 à Jean Robein, rentier, qui créa le 19 janvier 1893 une société "la Unter Elsässische Packpapier Fabriken Aktiengesellschaft". Le 25 septembre 1895 la société vendit à Jean Robein l'immeuble de Wohlfahrtshoffen ainsi que celui de Windstein pour 60 000 Mark. Le 13 janvier 1898, Jean Robein vendit l'ensemble pour 45 000 Mark à la société De Dietrich (15). En 1951 l'immeuble de la papeterie passa entre les mains de la famille De Leusse qui continue à y habiter.

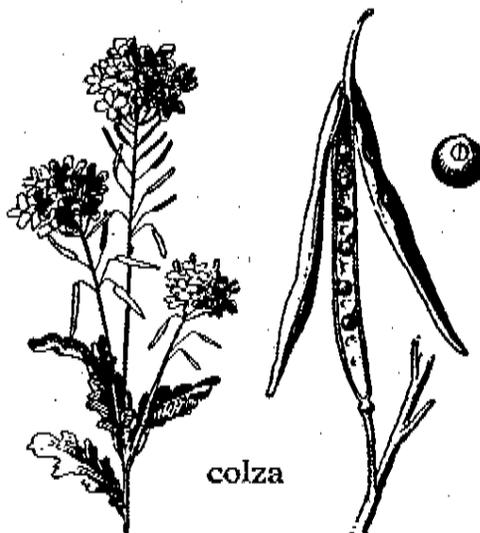
Notes.

12. Le Dr Klaus Blum habite à Langenbach près de Munich. Jean Michel Blum, le fils de Grégoire Blum, était son arrière, arrière, arrière grand-père.

13. Ils exploitent la papeterie de la Liesclamm.

14. Volume 16 des P.V. de délibérations, séance du 4 janvier 1857.

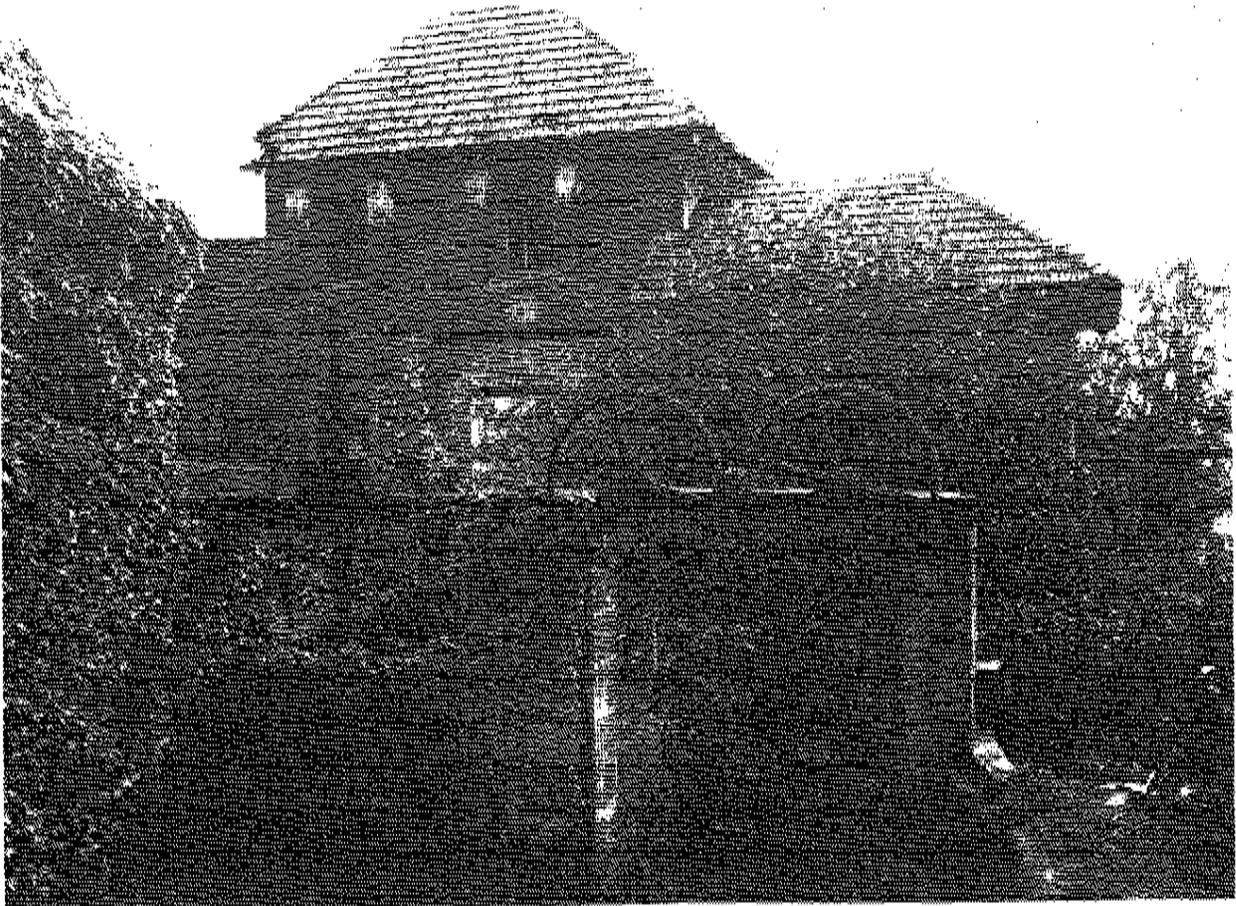
15. Tous les actes de vente dont il est question précédemment figurent aux archives D.D. sous la rubrique A.D.D. 77/3.



**Le moulin seigneurial
(Herrenmühle puis Fleckenmühle).**

Pour situer ce moulin nous avons choisi l'extrait du livre terrier du ban de Reichshoffen de 1720 (16) que nous présentons et dont voici la traduction : "De même dix ruth et demi, un moulin avec grange, étable et domaine, s'y rattache une placette à l'avant ayant douze pieds, a le droit d'avoir deux tournants à moudre et un autre pour égruger, a été construit en 1601, d'un côté une ruelle communale, de l'autre la rivière du moulin, touche à l'avant la rue du moulin et la rue du barbier à l'arrière, là où se trouvent actuellement une chambre et le four, est construit entièrement sur la ruelle communale, le four par contre sur les fondations de Jean Georges Marx. Le moulin seigneurial..."

Le moulin seigneurial construit en 1601 et dont il est question précédemment est évoqué dans un autre document (17) daté du 10 avril 1759 relatif aux contestations entre le bailli Mr de Fouquerolles et les meuniers de la ville. "Le moulin seigneurial subsiste depuis 1601 ainsi qu'il est gravé sur une pierre d'angle du bâtiment de ce moulin à 4 pieds neuf pouces en contrebas du lit de dessous de laquelle est actuellement placé le dessus du seuil supérieur du radier du dit moulin qui paraît par le procès-verbal n° 2 avoir été élevé de 3 pouces et demi en l'année 1734". Où était implanté le moulin à farine antérieurement ? Nous savons par un document de 1577 (18) que l'évêque de Strasbourg a défendu à ses sujets de Reichshoffen de moudre à Niederbronn et de cultiver les terres de Hanau, soit en dedans soit au dehors de la juridiction du château. Un moulin à grains est d'ailleurs cité dans la spécification des biens appartenant à l'évêque de Strasbourg en 1570. De quand date-t-il ? Où était-il implanté ? Nous l'ignorons.



*Häuser und Hofreitern in
der Mühlgass gelegen.*

*Item zehen und ein halb
ruth eine Mühl, mit Scheur
Stall und Bezirk, gefordt worden
ein Plätzlein von zwölf
Schuhen dazu, hat das recht
zu zween Mahl- und einem
Scheulgang, ist anno 1601*

Häuser und Hofreitern
in der Mühlgass gelegen.

Item zehen und ein halb
ruth eine Mühl, mit
Scheur Stall und Bezirk,
gehört vornen ein Plätzlein
von zwölf Schuhen dazu,
hat das recht zu zween
Mahl- und einem Scheul-
gang, ist anno 1601 erbaut
worden, einseits neben
einem Allmendgässlein,
anderseits neben der
Mühlbach, stostt vorne
auf die Mühlgass undt
hinden auf die Badergass,
allwo anjetzo eine Kam-
mer und der Bachofen
stehet, ist völlig auf
das Allmendgässlein ge-
bauen, der Bachofen
aber auf Hanns Georg
Marxen fundament.

Gnädiger Herrschaft
Mühl.

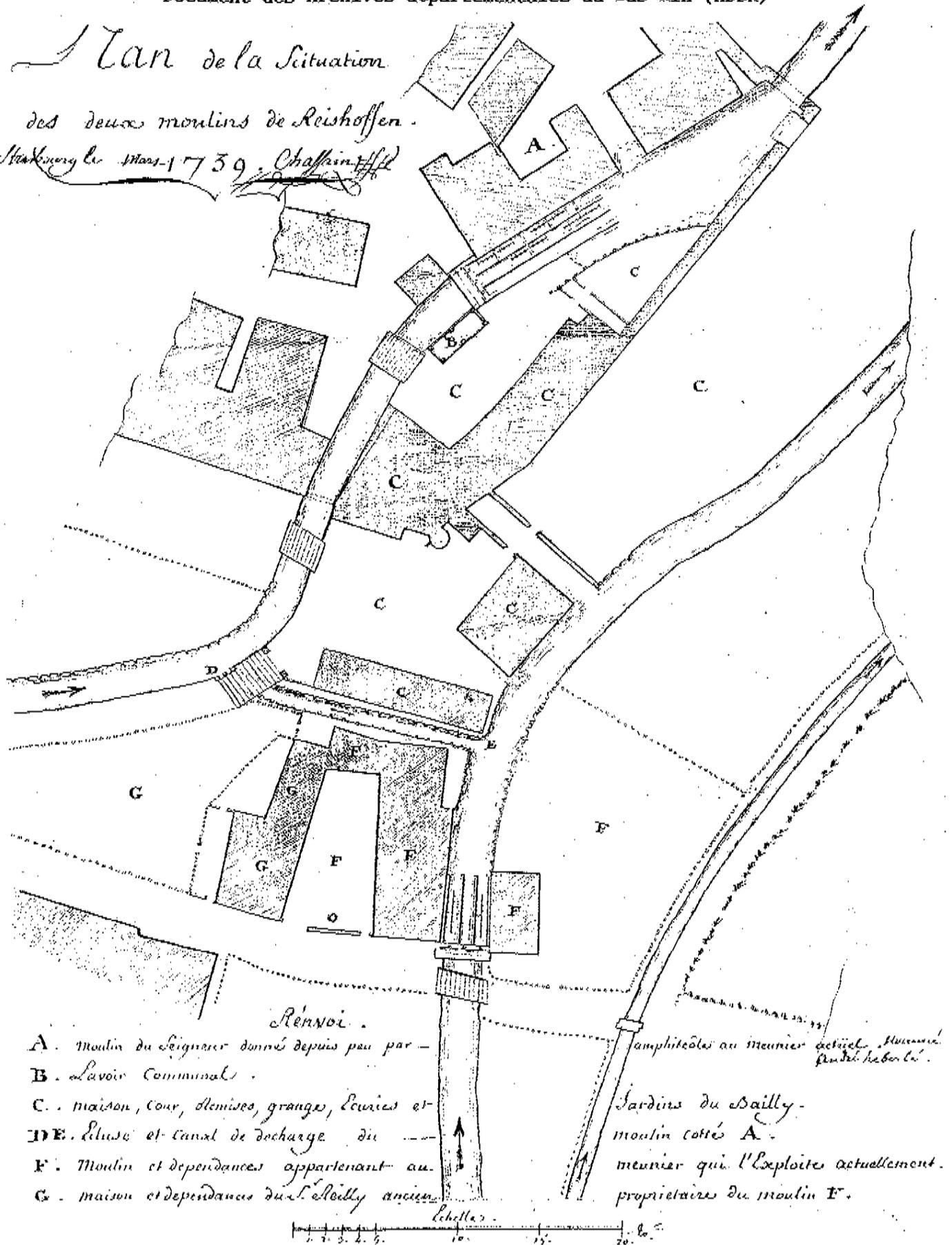
*erbaut worden, einseits
neben einem Allmend-
gässlein, anderseits
neben der Mühlbach, stostt
vorne auf die Mühlgass,
hinden auf die Badergass,
allwo anjetzo eine
Kammer und der Bach-
ofen steht, ist völlig
auf das Allmendgässlein
gebauen, der Bachofen
aber auf Hanns Georg
Marxen fundament.*

*Gnädiger Herrschaft
Mühl.*

Plan de la Situation

des deux moulins de Reishoffen.

Stückung le Mars 1739. Chaffain #11



Rennoi.

- A. Moulin du Seigneur donné depuis peu par —
 B. Lavoir communal.
 C. maison, cour, demises, granges, écuries et
 DE. Écluse et canal de décharge du
 F. Moulin et dépendances appartenant au
 G. maison et dépendances du S. Sclilly ancien.

amphitéâtes au meunier actuel. Murs en
pierre de heben li.

Jardins du Bailly -
 moulin coté A.
 meunier qui l'exploite actuellement.
 propriétaire du moulin F.

Ligelle.

1. 2. 3. 4. 5. 10. 15. 20. toises

Le premier fermier du moulin seigneurial dont nous avons trouvé une trace s'appelait Jacques Brenner. C'est un document écrit en allemand sur parchemin et traduit par le notaire royal à Oberbronn le 5 décembre 1758 (19) qui nous apprend : "Ce jourd'huy, le troisième du mois de février, l'an de salut mil sept cent trente, par devant le greffier de la ville et des témoins dignes de foy, le sieur Jean Stehelin, receveur seigneurial actuel de la ville de Reichshoffen, lequel a reconnu publiquement et déclaré qu'il aurait acquis au nom de la seigneurie dudit lieu en l'amélioration qui appartenait à Jacques Brenner, cy devant meunier seigneurial au dit Reichshoffen sur le moulin appartenant propriétairement à la seigneurie, laquelle il avait vendu à Mathias Eisenmann de Forstheim, ensemble son bail de dix huit ans qu'il avait de la seigneurie et ce pour bonnes et justes raisons surtout que le dit Eisenmann n'est pas meunier et tellement perdu de réputation que l'on ne peut de la part de la seigneurie luy confier la continuation du bail de dix huit ans et qu'il s'était obligé de payer au dit Jacques Brenner pour ladite amélioration la somme de deux mille cinq cent florins qui luy a été promise, payable dans quatre termes, savoir à la pentecoste de la présente année un quart, au dit terme mil sept cent trente et un, mil sept cent trente deux et mil sept cent trente trois, chaque fois le quart. En conséquence donc et pour meilleure utilité de la seigneurie, le dit sieur Stehelin aurait cédé et abandonné à André Héberlé, meunier de Haguenau, Marie Catherine Héberlé, née Saurin, sa femme, et leurs pairs, ladite amélioration, ensemble la continuation du bail de dix huit ans pour la même somme de deux mille cinq cent florins à acquitter dans les dits quatre termes chacun le quart."

"Quand André Héberlé a pris le moulin à bail en 1731, il y avait trois tournants à farine. Il en a ajouté un quatrième pour faire une huilerie ou une Rippe pour préparer les chanvres..." (20).

Le bail de dix huit ans devait se transformer en bail emphytéotique en 1758, affirmation prouvée par la ratification de la concession datée du 13 juin 1760 : "Nous, François par la grâce de Dieu, Empereur des Romains toujours Auguste, Roy de Germanie et de Jérusalem, Duc de Lorraine... approuvons et ratifions l'ascensement perpétuel des moulins seigneuriaux à André Héberlé le quatorze septembre 1758, le bail de la terre à Jean Stehelin le lendemain et la concession du cours d'eau de la rivière laissé à Sébastien Héberlé fils, le même jour". (21).

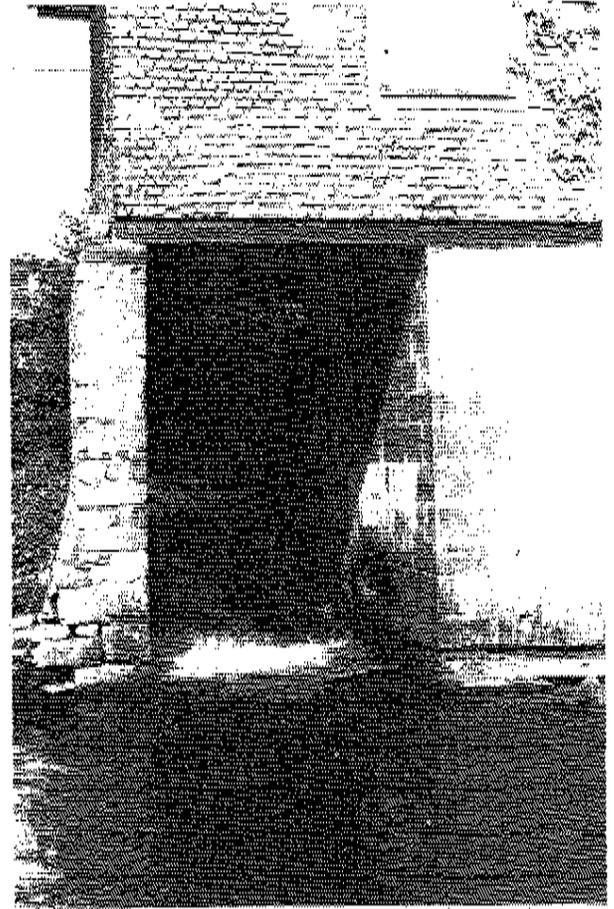
Dès l'acquisition du moulin seigneurial par la famille Héberlé, les contestations n'ont cessé d'affluer au Conseil Souverain d'Alsace. C'est surtout Mr de Fouquerolles, bailli de Reichshoffen, dont la maison est située en amont du moulin, qui reproche à Mr André Héberlé "d'avoir relevé le seuil de son moulin d'environ quatre pouces en l'année 1734, ce qui est une des principales causes du regonflement des eaux lors de leurs crues " (22).

Le Conseil Souverain d'Alsace a délégué Mr Chassain pour se rendre sur place afin de trouver une solution. Mr de Fouquerolles dans une lettre du 7 avril 1759 accuse même André Héberlé de supercherie : "J'ajouterai que depuis le départ de Mr Chassain et pendant mon absence, Pierre Héberlé, prévôt de Lembach et fils d'André Héberlé, a roulé de maison en maison et a assemblé dans un cabaret une vingtaine des plus vieux bourgeois de la ville, notre prévôt du nombre ou à force de vin leur a proposé de signer un écrit dont j'ignore le contenu mais qu'ils ont refusé de signer. Vous reconnaîtrez combien on cherche à tracasser cette affaire mais votre équité et votre justice me met hors de toute crainte et j'espère que le règlement que vous ferez me mettra dans le cas de ne plus être obligé de vous porter aucune plainte".

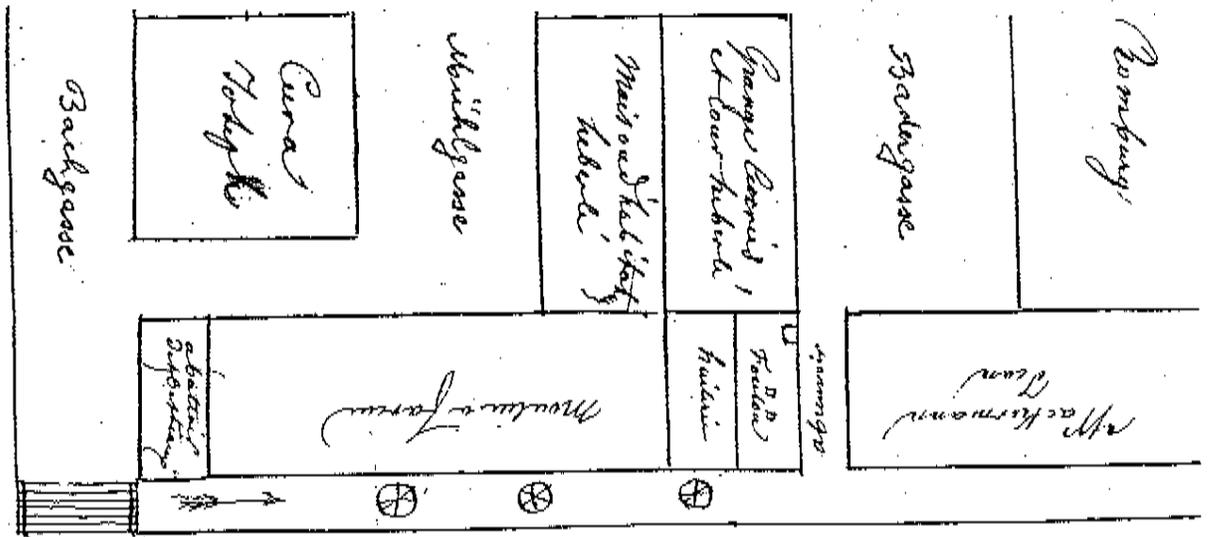
Ce règlement a été établi le 10 avril 1759 (23). L'ordonnance du 17 mai 1760, rédigée par le Conseil Souverain d'Alsace, "ordonne aux meuniers d'arrêter leurs moulins aussitôt que les eaux des rivières et canaux qui les font tourner



Canal de décharge reliant le Schwarzbach au Falkensteinerbach



Extrémité du coursier incliné (emplacement de la roue à aubes)



Paitz à
Reichschoffen le 26 janvier
1842

Emplacement du moulin seigneurial. Document ADBR.

commenceront à sortir de leur lit avec défense de les faire travailler jusqu'à ce qu'elles soient entièrement rentrées et ce pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, leur enjoignant d'avoir attention dans le même temps d'ouvrir toutes leurs décharges de fond et d'enlever tous les obstacles qui pourraient servir à retenir les eaux ou à les faire gonfler de façon à leur procurer la plus prompte évacuation et ce à peine de 500 livres d'amende contre ceux qui contreviendront au présent règlement." L'ordonnance du 18 décembre 1760 défend au sieur Héberlé d'ouvrir la décharge située dans la cour de Mr de Fouquerolles.

Dans une lettre du 6 octobre 1763 adressée à Mr le Baron de Lucé, Intendant de Justice, Police et Finances et Alsace, le meunier Jacques Spindler de la Walkmühle signale à l'autorité provinciale que "André Héberlé ne s'y conforme en aucune façon puisqu'il ne cesse de moudre avec deux tournants voyant les eaux sortir de leur lit et n'ouvre qu'à moitié les vannes." Jacques Spindler demande à l'Intendant de condamner André Héberlé, faute d'avoir satisfait aux deux ordonnances, à 500 livres d'amende et à 50 livres de dommages et intérêts au suppliant et à tous les frais qui interviendront à cet effet.

En 1764 le problème des inondations n'est toujours pas réglé. Dans une lettre du 12 avril 1764 les quatre meuniers François Grégoire Blum papetier, Götschel huilier, André Héberlé meunier et Sébastien Héberlé huilier signalent au Baron de Lucé "que les pluies continuelles de l'hiver passé avaient tellement comblé les rivières que pour peu qu'il pleuve, les eaux sortent de leurs lits ordinaires et inondent tous les biens et demandent que les rivières de Niederbronn et de Jaegerthal soient nettoyées par qui il appartiendra, les haies au long d'icelles coupées, et d'empêcher toutes inondations à l'avenir." (24).

Sur l'état des moulins de 1773 figure Didier Héberlé exploitant le moulin seigneurial avec trois tournants pour moudre la farine et un tournant pour le foulon. Comme son père André il a des problèmes avec les riverains. En 1778, Antoine le Roy inspecteur des Ponts et Chaussées en Basse-Alsace s'est rendu à Reichshoffen pour vérifier les plaintes de Mr de Fouquerolles au sujet des inondations (25). Par décision de l'Intendant d'Alsace Antoine de Chaumont de la Galaizière, Didier Héberlé fut condamné le 6 août 1780 à trois cents livres d'amende, aux frais de vérification s'élevant à 36 livres et sommé de réduire sans délai la hauteur des vannes (26). En 1793 Didier exploite le moulin avec son neveu Antoine qui sera maire de Reichshoffen de 1799 à 1811.

En 1836 Antoine Héberlé est fabricant d'huile et son fils Thierry est meunier. En 1841 il a 70 ans et laisse l'exploitation à Thierry qui transforme l'huilerie en foulon à chanvre (27). Le voisin Wackermann Jean porte plainte. Dans sa lettre du 28 décembre 1841, il prétend "que le roulement des meules sur leurs lits produisaient une commotion et un bruit tel que dans sa maison les croisées et les meubles tremblaient et que de nuit ses habitants étaient privés de repos, enfin que la maison était ébranlée au point que les crépis tombaient". Douze voisins ont également pris le parti de Wackermann alors que cent huit pétitionnaires demandent le maintien pour ne pas être obligés de se déplacer à Gundershoffen.

Dans une lettre du 24 janvier 1842, Thierry Héberlé expose "que depuis que l'éclairage au gaz existe, je n'avais plus d'ouvrage pour l'huilerie et ainsi je l'ai mis en même état comme c'était auparavant..." Après enquête, le Sous-Préfet de Wissembourg déclare le 25 avril 1842 que "le foulon du sieur Héberlé n'est point un établissement de nouvelle formation, qu'il a déjà existé anciennement, converti par son grand père en huilerie, il a été rendu à sa première destination par le possesseur actuel. Je suis informé que Wackermann n'a agi contre l'établissement du sieur Héberlé que sur la promesse d'une gratification de 1000 F qui lui aurait été faite par le meunier de Gundershoffen à qui le foulon de

Reichshoffen fait une concurrence qu'il voudrait écarter quoi qu'il en soit..."

Finalement, le 21 juin 1842, le Préfet du Bas-Rhin prend l'arrêté suivant : "Le sieur Héberlé Thierry meunier à Reichshoffen est autorisé à maintenir en activité le foulon à chanvre qu'il a établi dans son moulin sis au dit lieu mais sous la condition formelle de fermer de suite hermétiquement toutes les ouvertures du local donnant sur l'abreuvoir communal et sur la maison du sieur Wacker-mann..."

Thierry Héberlé exploitera ensuite le moulin avec son fils Thierry à partir de 1851. En 1861 Thierry, père est veuf et a 65 ans, c'est donc son fils qui continue seul jusque vers 1870, date à laquelle le moulin est géré par Joseph Laurent et Joseph Muller originaires respectivement de Hochfelden et de Dauendorf. En 1874 le moulin est acheté par le "Grossmüller de Seltz" Félix Schneider. Schneider ne tarda pas à remplacer les roues par une turbine, ce qui lui permit de produire du courant électrique. Dès 1890 les rues de Reichshoffen avaient un éclairage électrique.

Jusqu'en 1933, M. Joseph Hufschmitt exploitait l'usine hydraulique. Il était titulaire d'une concession de production et fourniture de courant électrique de la turbine de son usine à son atelier sis en son temps à l'ancienne malterie, rue de Haguenau. En 1933, M. Hufschmitt a construit un atelier de tissage dans la rue des Romains, alimenté en courant électrique par le réseau de la régie municipale. A présent l'ancien atelier n'existe plus, le bâtiment est désaffecté, le réseau électrique privé est démonté. Depuis ce temps l'usine hydraulique est mise hors service. La commune a acquis l'immeuble en 1990 pour 50 000F.

Notes.

16. Livre terrier du ban de Reichshoffen, tome II : "Die in dem Bann Reichshoffen gelegene samtliche Matten und Waldungen sowie auch die Behausungen und Hoffstätt in und ausserhalb der Statt". Archives Municipales.

17. ADBR C 450 n° 148.

18. ADBR E 2870.

19. ADBR C 450 n° 154.

20. ADBR C 450 n° 148.

21. ADD 11/14.

22. ADBR C 450 n° 148 lettre n° 9.

23. ADBR C 450 n° 175.

24. ADBR C 450 n° 181.

25. ADBR C 450 n° 214.

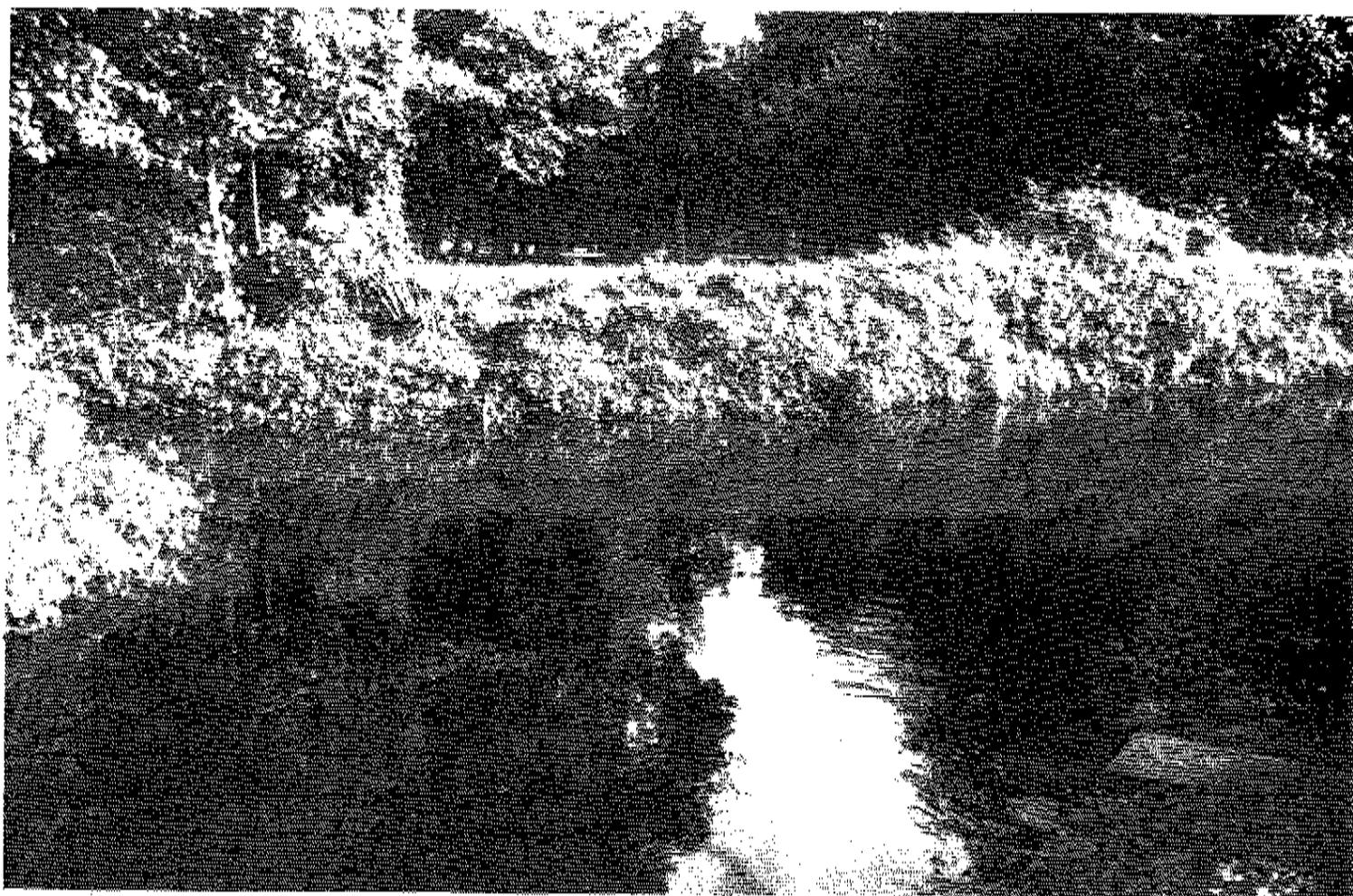
26. ADBR C 450 n° 205.

27. ADBR S M 182.



Le moulin de l'Obermatt.

Le moulin de l'Obermatt n'a fonctionné que 10 ans, de 1757 à 1767. En effet, par décision du 9 mai 1757, Monsieur Gayot, écuyer, conseiller du Roy, commissaire provincial des guerres, ordonnateur et subdélégué général de l'Intendance d'Alsace autorise Jean Sébastien Héberlé à faire construire et établir un moulin à huile et à fouler du chanvre sur un terrain à lui appartenant en propre dans le ban de Reichshoffen au canton dit Obermatt (28). Le 6 avril 1767 le Stadtschultheiss (maire) de Reichshoffen, Sébastien Héberlé, vend à M. le Baron Jean de Dietrich pour la somme de 2250 florins l'immeuble, la cour, les étables et deux jardins. Dans l'immeuble se trouve une Öl- et Lohmühl et une Hanf-Stampf. Le vendeur a retiré des lieux toutes les installations. Sur ces biens sont à payer 12 Gulden pour Wasserfall (utilisation du cours d'eau) (29). Sur cet emplacement Jean de Dietrich a bâti la "Schmelz", c'est-à-dire deux hauts-fourneaux (Schmelzöfen).



Confluent du Schwarzbach et du Falkensteinerbach près de l'immeuble Haushalter Paul, 1 rue de la Schmelz. Le moulin était implanté à peu de distance du confluent.

Notes.

28. ADD 11/14.

29. ADD 33/3.

Le moulin supérieur de Gundershoffen.

A la veille de Noël 1693, Jean Dietrich, maître des forges de Jaegerthal, a envoyé au Comte Geyling un "mémorial" sollicitant la construction d'un moulin à Gundershoffen. "In deme bey aufbauung des neuen Schmelzofen zu Gontershofen Euer hochgräfliche Gnaden unterthanen zu gedachtem Gontershofen, Griesbach, Utenhofen und theils Gumprechtshofen, implorant sollicitieren zu gleich eine mahl mühl zu bessern ihrer Bequemlichkeit aufbauen zu lassen..." (30). Dans une lettre datée du 28 décembre 1693 Jean Rheinhard, Comte de Hanau, accorde à Jean Dietrich l'autorisation. "Wir wollen zwar in Gnaden geschehen lassen dass der Supplicant eine Mühl uff seinen Costen bauen lassen mag, doch dass er von jedem Mahlgaag jährlich fünf Viertel Molzer geben, denen Unterthanen aber frey stehen solle entweder alda oder zu Niederbronn zu mahlen" (31).

Dans une lettre du 9 février 1694, le meunier Jean Georges Ulrich dépendant du bailliage d'Oberbronn se plaint de l'implantation du moulin Dietrich en se basant sur la convention de 1660 établie entre les Hanau-Lichtenberg et les Leiningen. "Es sollen fürterhin zu Gumprechtshofen die beyden hanauischen gemeinden Engweyler und Guntershofen hingegen zu Ingweyler die beyden Leiningsche dörfer Schillersdorf und Weinberg wie vor alters und sonst nirgend anderswo zu mahlen schuldig seyn."

Dans une lettre du 11 juillet 1699, Jean Dietrich implore le comte Geyling d'empêcher la construction d'un moulin en aval. "Je prends la liberté de vous envoyer copie de lettres pour le moulin de Gontershofen d'autant que l'on veut me persuader que Monseigneur le Comte aurait permis d'en bâtir un autre plus bas au ban de griesbach à condition que les quatre villages soient obligés d'y faire moudre non au mien, ce que j'espère ne se fera pas car ce serait non seulement renverser ce qui m'a été accordé mais détruire entièrement mon moulin et les eaux retenues par ce nouveau moulin feraient tort au fourneau, c'est de mauvaise foy que quelques habitants veulent en élever un autre au préjudice de celuy-cy."

En 1737 le fermier du moulin s'appelle Christophe Thomann. En effet le 28 janvier 1736 celui-ci rappelle au comte de Hanau-Lichtenberg l'obligation des habitants d'Engwiller de faire moudre à Gundershoffen en vertu du protocole de la St Michel 1734. En 1740 Jean Dietrich a cédé le moulin en concession emphytéotique (32). "Le moulin du haut de Gundershoffen, dans l'état où il se trouvait avant rénovation, est évalué à 550 livres. Ce moulin a été cédé récemment par le défunt Dietrich au meunier en concession emphytéotique, lequel meunier a fait des constructions, améliorations, et donne chaque année à la seigneurie d'Oberbronn la valeur de 8 sacs de taxe de meunerie (prix de la mouture du grain) et au propriétaire Dietrich la valeur de 18 sacs de taxes, la redevance de deux porcs (Mühlschwein) ou 100 livres (évalué sur la teneur en saindoux), un sester d'orge perlée, le tout évalué d'après la taxe des impôts à 193 livres."

Sur l'état des moulins établi en 1772 c'est Jacques Suess qui figure comme fermier du moulin. Grâce à deux tournants il exploite un moulin pour moudre les céréales et broyer le chanvre et un autre à huile. Le rapport des Ponts et Chaussées du 23 mai 1841 mentionne Michel Stephan comme propriétaire d'un moulin avec quatre roues à palettes mettant en mouvement une scierie, deux paires de meules à farine, trois machines à broyer le chanvre et une huilerie.

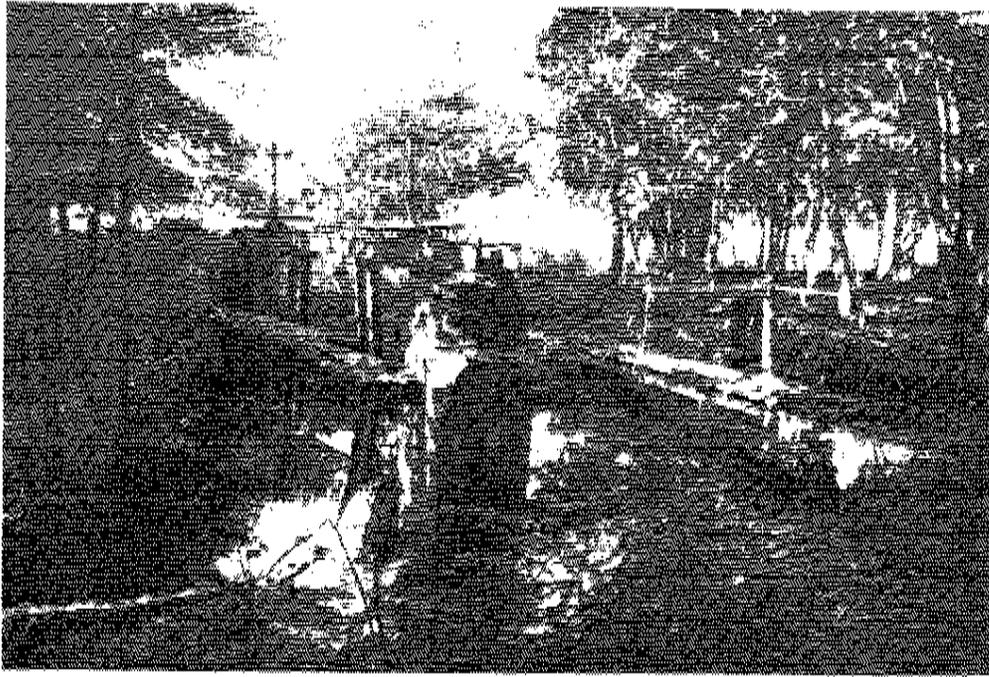
En 1908 le moulin est exploité par Kobler Louis né en 1842 à Goersdorf. Son fils Georges né en 1874 à Woerth le seconde dès 1908, mais il est allergique à la farine et il doit changer de métier pour devenir marchand de bois. Georges



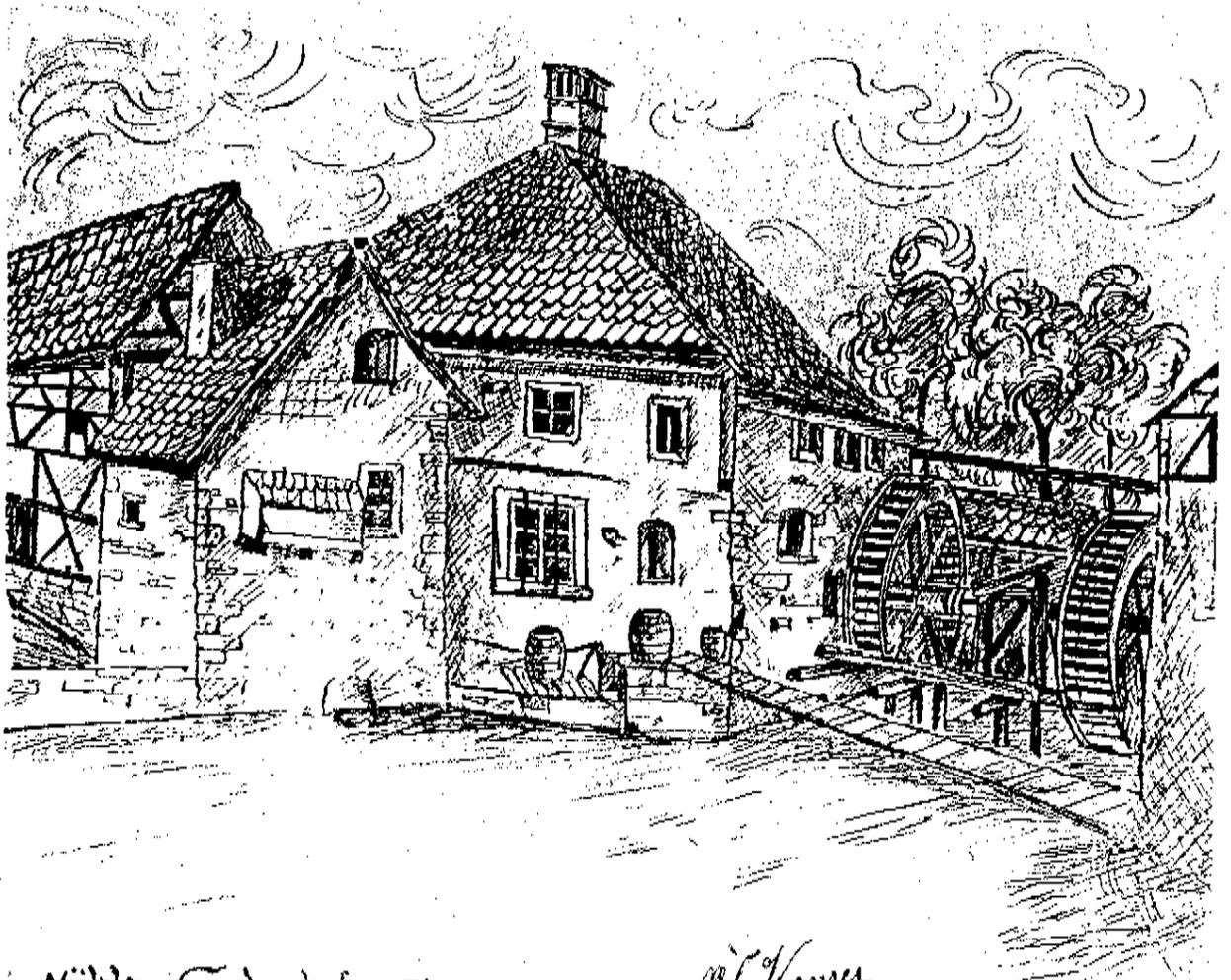
Vestiges de l'ancien bâtiment abritant à la fois le moulin et les pièces d'habitation (façade ouest).



Photo des années 1912-13 (façade nord). Le meunier Kobler Georges à droite et le compagnon du meunier (Mühlarzt) à gauche.



Etat actuel
de la vanne



Mühle in Gundershofen - Elsass. 1. Mai 1911 *Ar. J. Wenger*

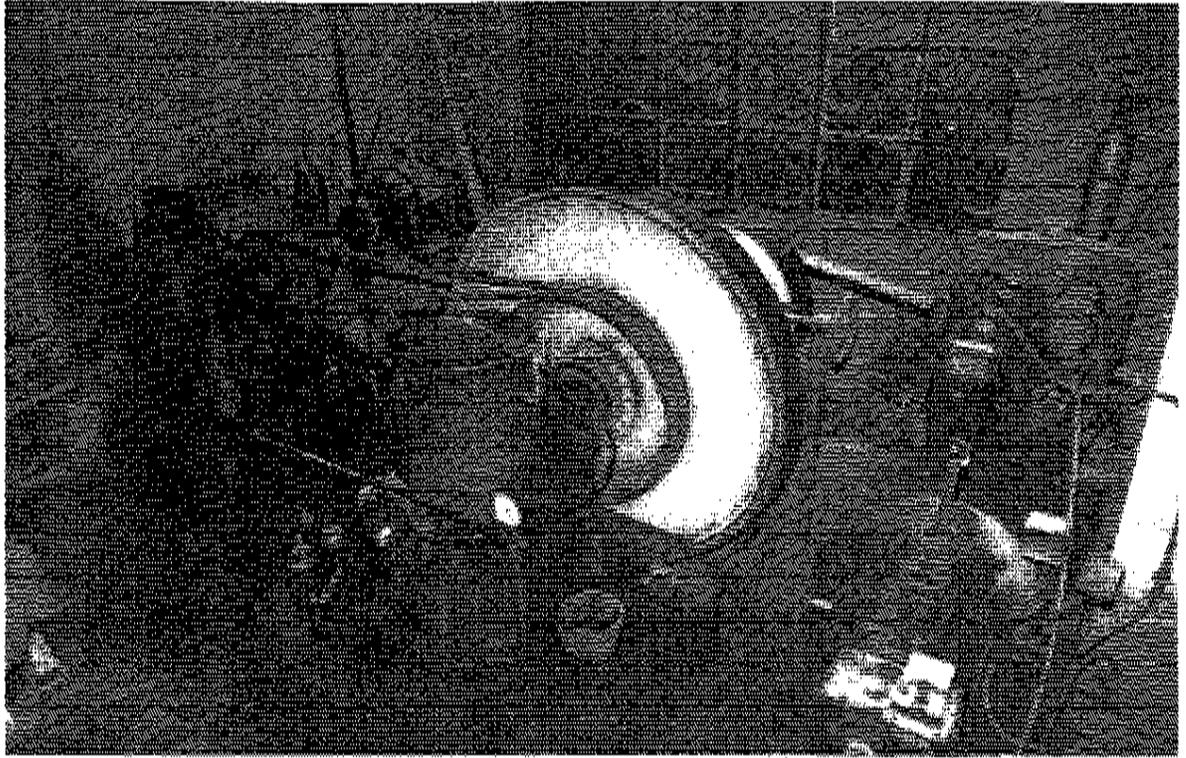
De gauche à droite : les écuries, le four, la maison-moulin
et les deux roues à aubes du moulin.



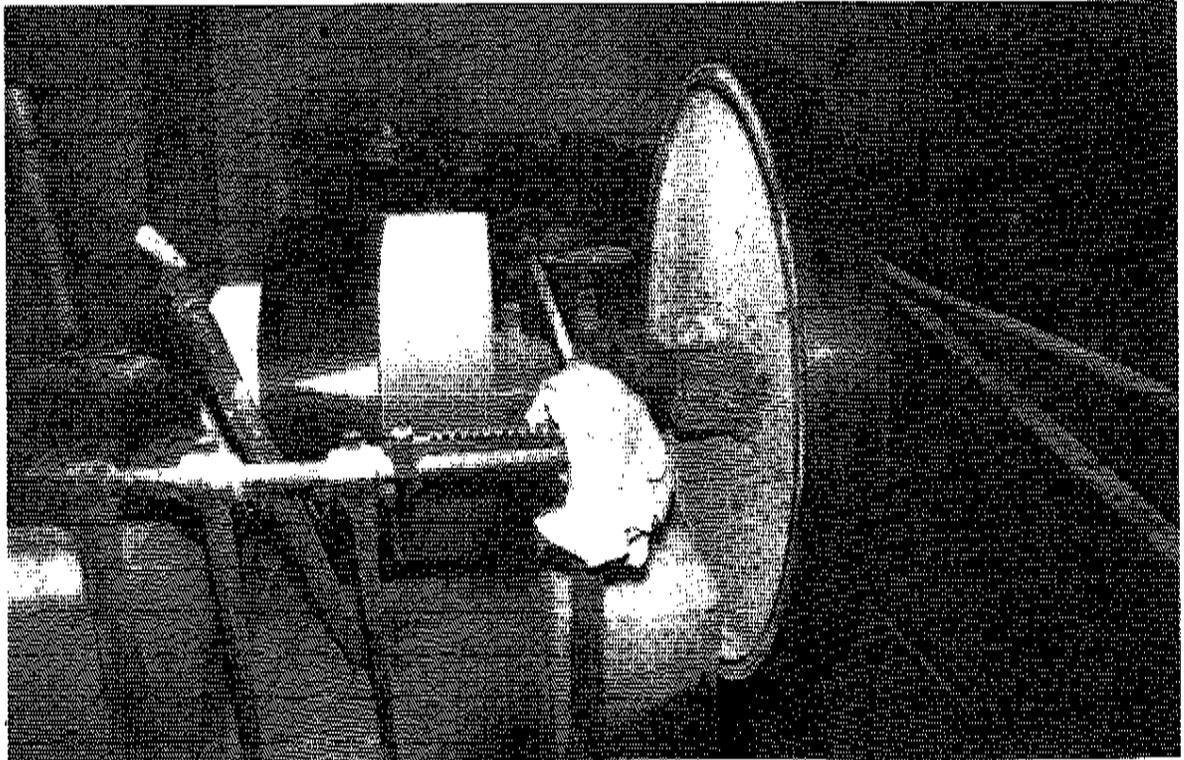
La saison des moissons. Pause devant la batteuse.



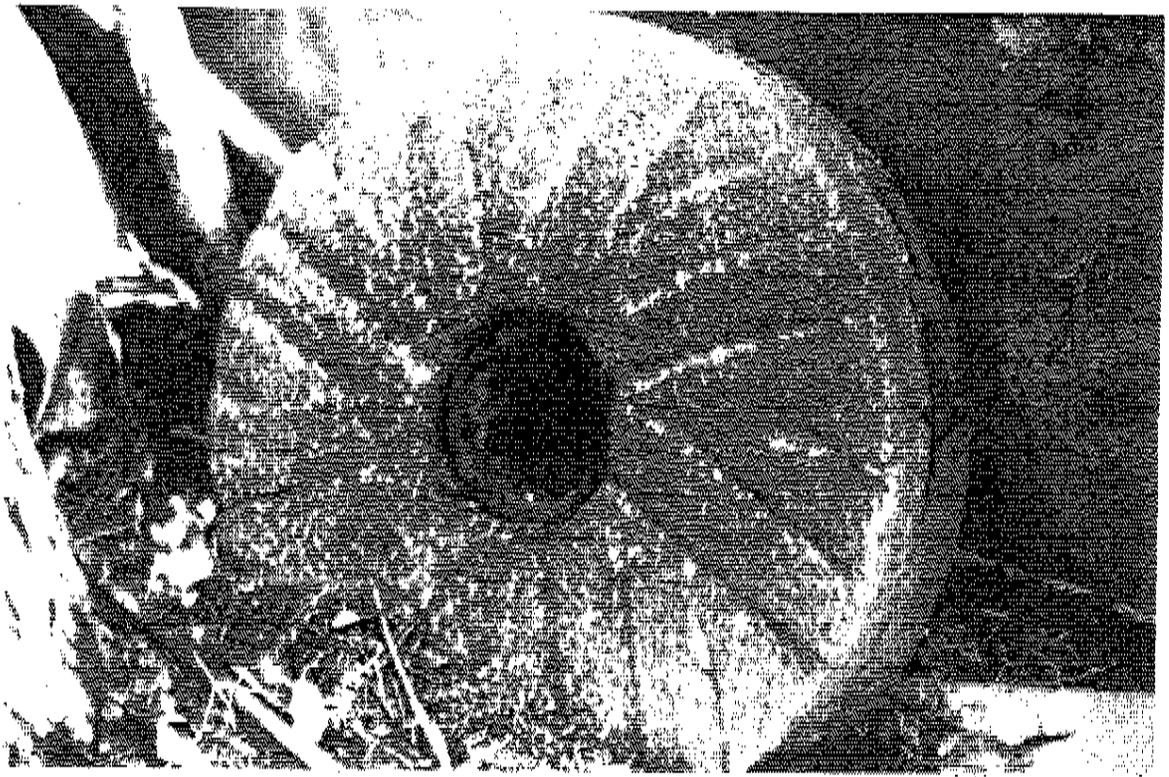
Elisabeth Kobler, la fille de Georges, devant la maison d'habitation.



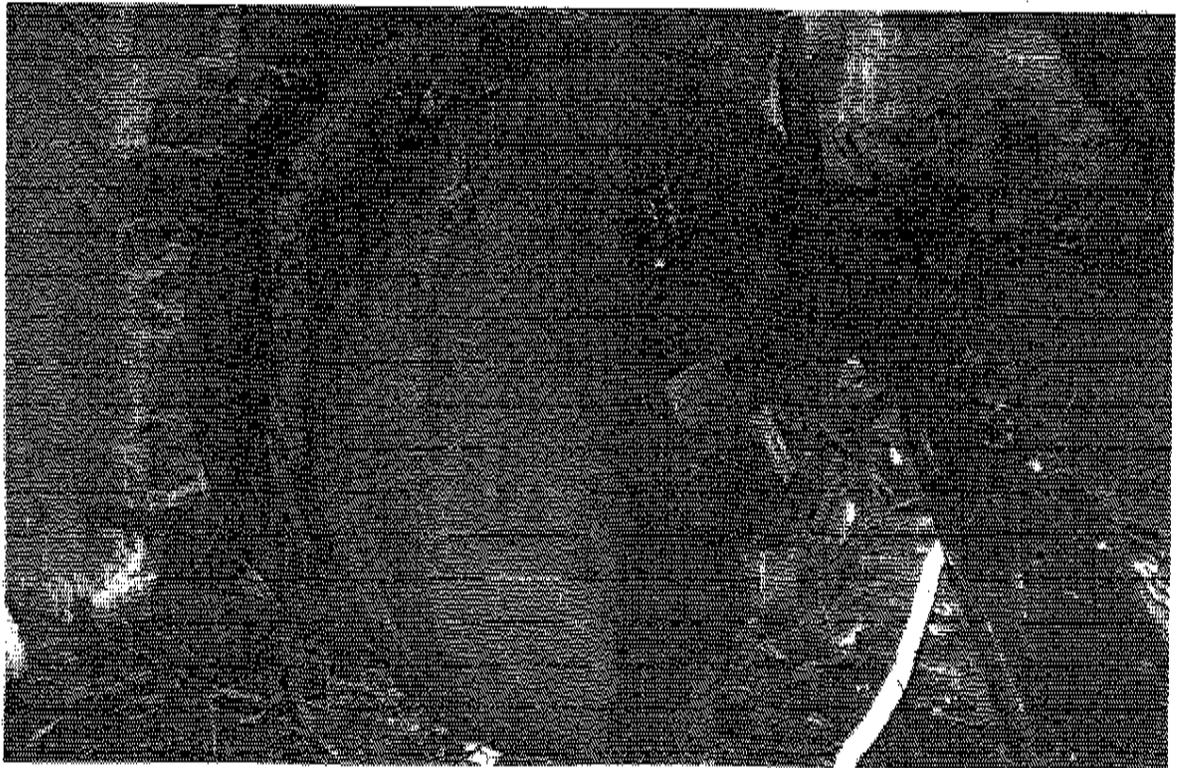
*Salle des machines située au-dessus de la turbine
avec le système de régulation.*



Détail des poulies, arbres et courroies de transmission.



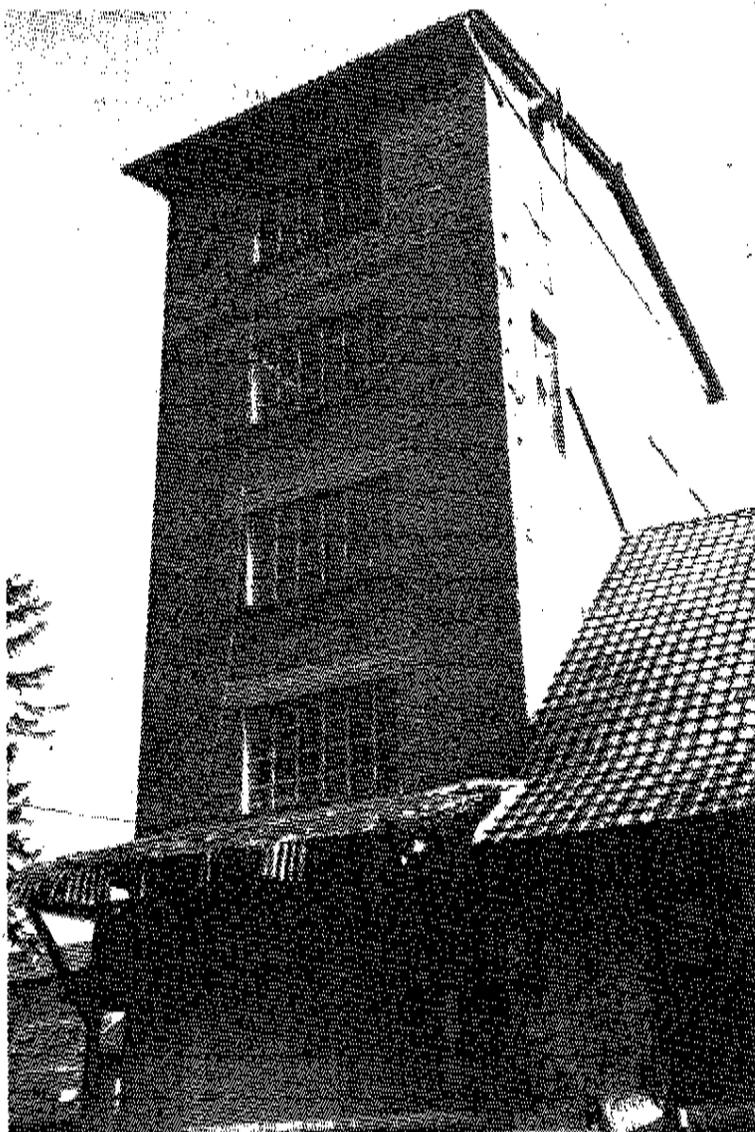
Concasseur d'orge et d'avoine (Schrotmühlstein).



Meules de l'huilerie.

n'a qu'une fille Elisabeth née en 1911 qui épousera M. Englender, un enseignant. Le moulin est vendu le 17 juillet 1919 à Frédéric Kugler. Le 21 juillet est signée une servitude foncière avec le baron Bernard de Türkheim représentant la société de Dietrich qui spécifie l'interdiction au propriétaire d'utiliser le bâtiment à une autre activité que celle d'un moulin à grains, huilerie, batteuse ou scierie.

Frédéric Kugler a trois fils qui géreront ensemble l'entreprise : Godefroy s'occupera de la scierie, Albert des travaux agricoles et Frédéric sera meunier. Ce dernier a fait son apprentissage chez son père. Une première turbine sea installée en 1923, la deuxième remplaçant la première en 1947. Aujourd'hui le moulin a six étages : le sous-sol avec la salle des machines reliées à la turbine, le rez-de-chaussée avec l'accueil et quatre étages. Pour le construire il a fallu arracher en 1930 une partie de l'ancien bâtiment moulin-maison d'habitation. La nouvelle maison d'habitation date de 1930.



Notes.

30. ADBR E 2858.

31. ADBR E 2858.

32. Archives municipales de Strasbourg. Extrait de l'inventaire de Jean Dietrich (notariat Me Lang n° 190 - archives du notariat ancien).

Le moulin inférieur de Gundershoffen.

Le moulin inférieur de Gundershoffen est situé au bout de la rue du Moulin au bord du Schwarzbach. Il appartient aujourd'hui à M. François Paul, le restaurateur du Cygne. D'après l'état de 1772 le moulin aurait été construit en 1724. D'une lettre du 27 août 1753 (33) de Jean Dietrich adressée à la "Gemeinde Herrschaft" nous apprenons que "es hat Heren Isaac Wackermann der Schultheiss von Reichshofen die Gundershofer untere Mahl Mühle käuflich an sich gebracht und solche an einen andren verlehnt". Jean Dietrich se plaint du fermier : "Wann aber dieser Lehnsmüller das Wasser zu hoch führt dass untertänigem supplicanten an seiner Mahlmühl Schaden bringt".

En 1772 le moulin avait deux tournants, l'un pour moudre les grains, l'autre pour broyer le chanvre. Henry Schaffner en était propriétaire. En 1841 le propriétaire s'appelle Georges Stephan. Le moulin a quatre roues à palettes mettant en mouvement deux paires de meules à farine et quatre machines à broyer le chanvre et le plâtre.

Etat du moulin au début du siècle.

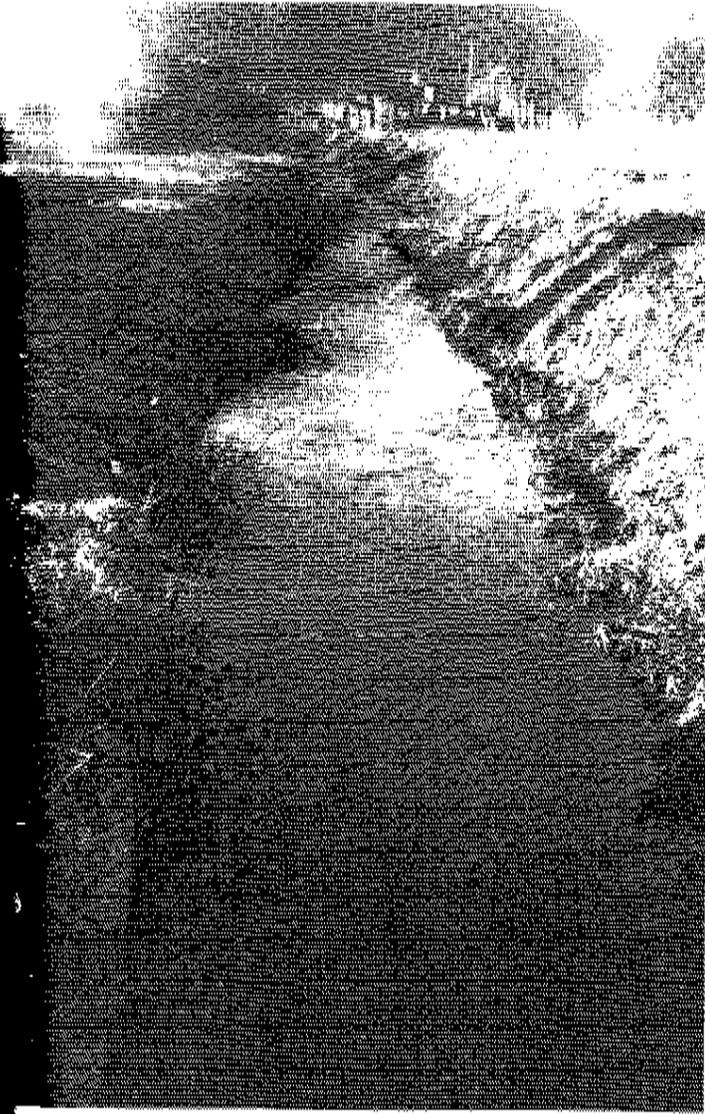


L'ordonnance royale du 26 juillet 1838 règle la hauteur des eaux des deux moulins (supérieur et inférieur). L'article 8 de ce texte précise "que les propriétaires ou fermiers demeurent responsables de la conservation des repères toutes les fois que les eaux en excèderont la hauteur. Ils seront tenus de lever leurs vannes de décharge afin de procurer un écoulement suffisant. Faute par eux de remplir cette obligation ils deviendront garants des dommages et passibles des amendes." Enfin l'article 10 spécifie : "Faute par les sieurs Michel et Georges Stephan de se conformer exactement aux dispositions de la présente ordonnance, les moulins seront mis en chômage par arrêté du Préfet". En 1867 le moulin est en possession de Reinhardt Pierre (34). Il est mis en demeure de se conformer aux conditions prescrites par l'ordonnance royale du 26 juillet 1838.

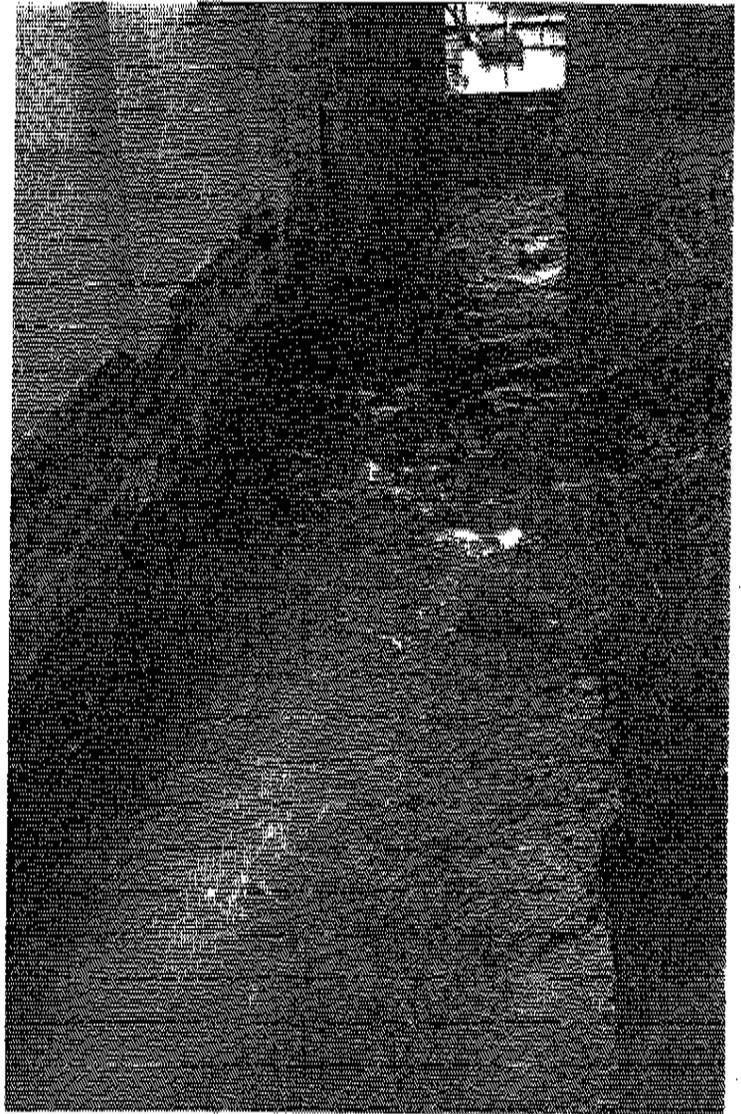
En 1929 les scieurs Leininger-Meister exploitent le moulin. De 1965 à 1975 le propriétaire s'appelle Wiltz. De 1975 à 1985 Bergerat l'utilise comme résidence secondaire. Depuis 1985 c'est François Paul qui en est le propriétaire.

Le moulin du Wasenberg.

Situé sur le Falkensteinerbach à la hauteur de la chapelle du Wasenberg, le moulin était surtout connu comme papeterie. Sur l'état de 1772 l'année 1757 est citée comme date d'établissement. D'après Pierre Schmitt (35), le moulin aurait été créé par un certain Immler auquel succède vers 1766 son gendre Ignace Schmidt. D'après un document authentique de 1745 (36), la date de création est plus ancienne. "Demnach Lienhard Brunner von Fischbach bereits vor etlichen Jahren eine Mahlmühle mit einem Gang auf dār mit Herrn von Minhauern (?) und hiesiger gnädigster Herrschaft gemeinschaftliche sogenannte Niederbrunner



Falkensteinerbach en amont de la scierie.



Falkensteinerbach à l'emplacement du moulin.

oder Wasenburger Bach und zwar auf die Wasenburger Seite oben auf dem Breitenwasenscheid, an das Flüsslein so aus dem Germannsthal kommet, in erstgenante Bach fällt, so dass die Mahlmühle völlig auf dem Wasenburger Grund und Boden stehet ohne Genchmigung gnädigster unserer Gemeind Herrschaftgebaut... und aber gedachter Brunner obbenmelte Mahlmühle an Heinrich Dietzen, den bisherigen Lohmüller auf der sogenannten Büchelbacher Mühle Lemberger ober Ampts verkauft..." En 1758, c'est un papetier de Châtenois, Jacques Muller,

qui exploite la papeterie du Wasenberg. Il avait épousé Marie Agathe Blum, la fille du papetier Grégoire Blum. Sur l'état de 1772, c'est François Grégoire Blum qui figure comme propriétaire du moulin. Son fils Jean Michel a épousé en 1812 en deuxièmes noces Rosina Voegele, veuve d'Ignace Schmidt, décédé en 1810. Par ce mariage Jean Michel Blum devient propriétaire de la papeterie. Si on se réfère à l'article de Pierre Schmitt qui écrit que le moulin, emphytéose des nobles de Gayling, est resté entre les mains des descendants d'Ignace Schmidt jusqu'en 1867, il n'y a pas "concordance" avec l'état des moulins de 1772. Le rapport des Ponts et Chaussées du 23 mai 1841 mentionne la veuve Michel Blum comme propriétaire avec deux roues à palettes mettant en mouvement deux cuves à papier.

En 1867 la papeterie est détruite par le feu et remplacée par une scierie. Cette dernière sera exploitée au XXe siècle par la société Bloch Frères dont elle porte encore le nom. Depuis 1986 la scierie est en possession de la société Vogel Frères de Gunstett.



Roue à augets du moulin du Wasenberg.

Notes.

35. Revue d'Alsace 1960 : "Essai d'une histoire du papier en Alsace" page 74.

36. ADBR 4370. Extractus Oberbronner Gemaind Herrschaftliche Cantzley Protocolli sub dato 7 Octobris 1745.

Le moulin de la Daetenbach.

Le ruisseau de la Daetenbach se jette dans le Falkensteinerbach à la hauteur de la boucherie Ursenbach. L'huilerie était située entre la rue de la Vallée et la rue du Ruisseau à la hauteur du n°6 ruc de la Vallée. Emile Mandel (37) nous apprend que l'huilerie avait une roue à auges de 3,50 m de diamètre produisant une puissance de 3 C.V. L'eau était amenée sur la roue par une gouttière d'environ dix mètres installée sur un canal. Une vanne située en amont avait permis de diriger l'eau soit dans le canal soit dans la Daetenbach.



Vestige des bâtiments de l'ancienne huilerie.

L'état de 1772 mentionne la date de 1769 comme date de construction. En 1772, les propriétaires s'appellent Scheyé et Joseph Bloch. La roue mettait en mouvement un moulin à garance et une huilerie. Mandel cite un témoignage de Charles Groll dont le père a loué le bâtiment en 1880. Aux dires de son père, l'huilerie a cessé son activité au début des années 1860. Les locaux ont servi à une entreprise de tri de chiffons jusqu'à ce que M. Groll en fasse un atelier mécanique en 1880. Aujourd'hui les lieux sont désaffectés.

Notes.

37. Bulletin du CV section Niederbronn-Reichshoffen n° 92, juillet 1949, page 31.



Deetenbach
en amont
du moulin

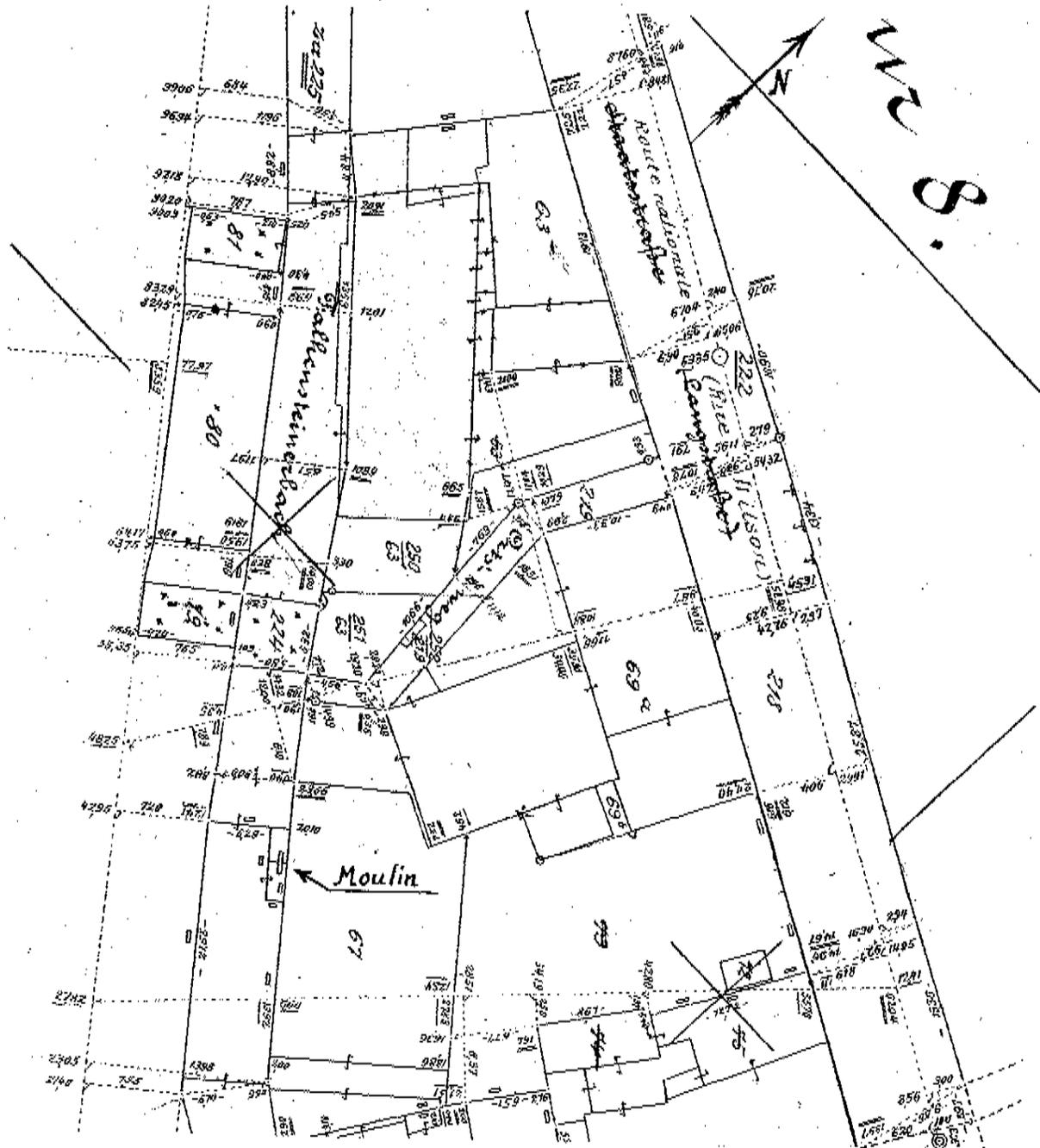


Gros-plan
sur une
partie de l'actuel
bâtiment
désaffecté.



La Dorfmühle.

Le moulin a été construit en 1743 par la famille Heller. Emile Mandel écrit en 1957 (38) : "Die heutige Mairie befindet sich im Gebäude der früheren Mühle A.Heller. Das Gefälle im Bach ist noch festzustellen. Die Mühle wurde im Jahre 1743 durch den Urgrossvater des Besitzers errichtet. In dem Gebäude befand sich auch während längerer Zeit die Post". L'hôtel-restaurant de la Chafne d'Or était à côté. Aujourd'hui le tout est recouvert par le parking de la Coopé. L'état des moulins de 1772 mentionne un moulin à deux tournants mettant en mouvement deux paires de meules à farine et en possession de Jacques Heller. Dans le rapport du 23 mai 1841 des Ponts et Chaussées figure Adam Heller, toujours avec deux roues à palettes mettant en mouvement deux paires de meules à farine. Nous ignorons la date de la cessation d'activité.



Notes.

38. Bulletin de la section Niederbronn-Reichshoffen du CV, n° 103, juillet 1957, p. 29.



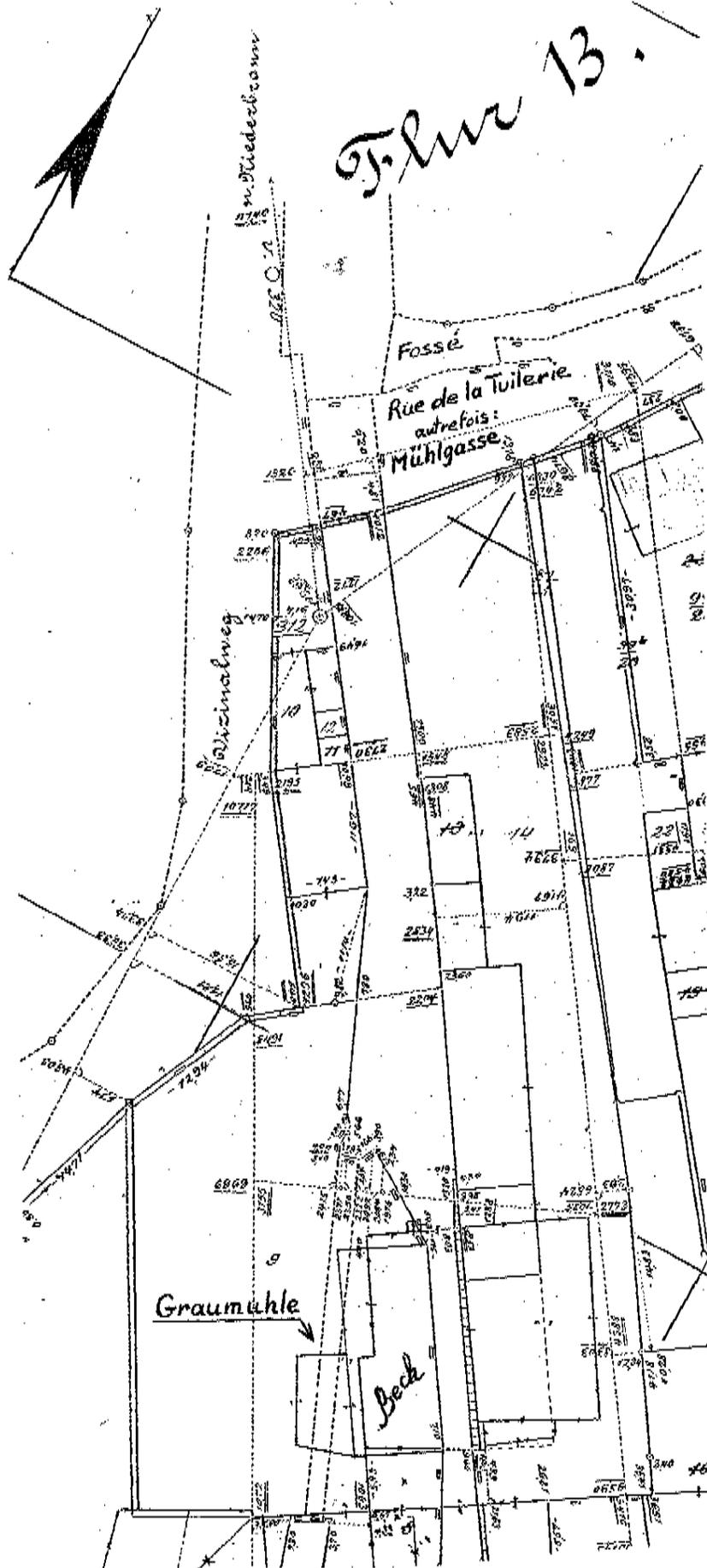
Implantation des moulins.

1. Woersterklamm
2. Wohlfahtshoffen
3. Steckenmühle
4. Obermatt
5. Zundershoffen supérieur
6. Zundershoffen inférieur
7. Wasonberg
8. Dactenbach
9. Dorfsmühle
10. Grammühle
11. Liesklamm amont
12. Liesklamm aval

14. Tamerie
15. Talkmühle



La Graumühle.

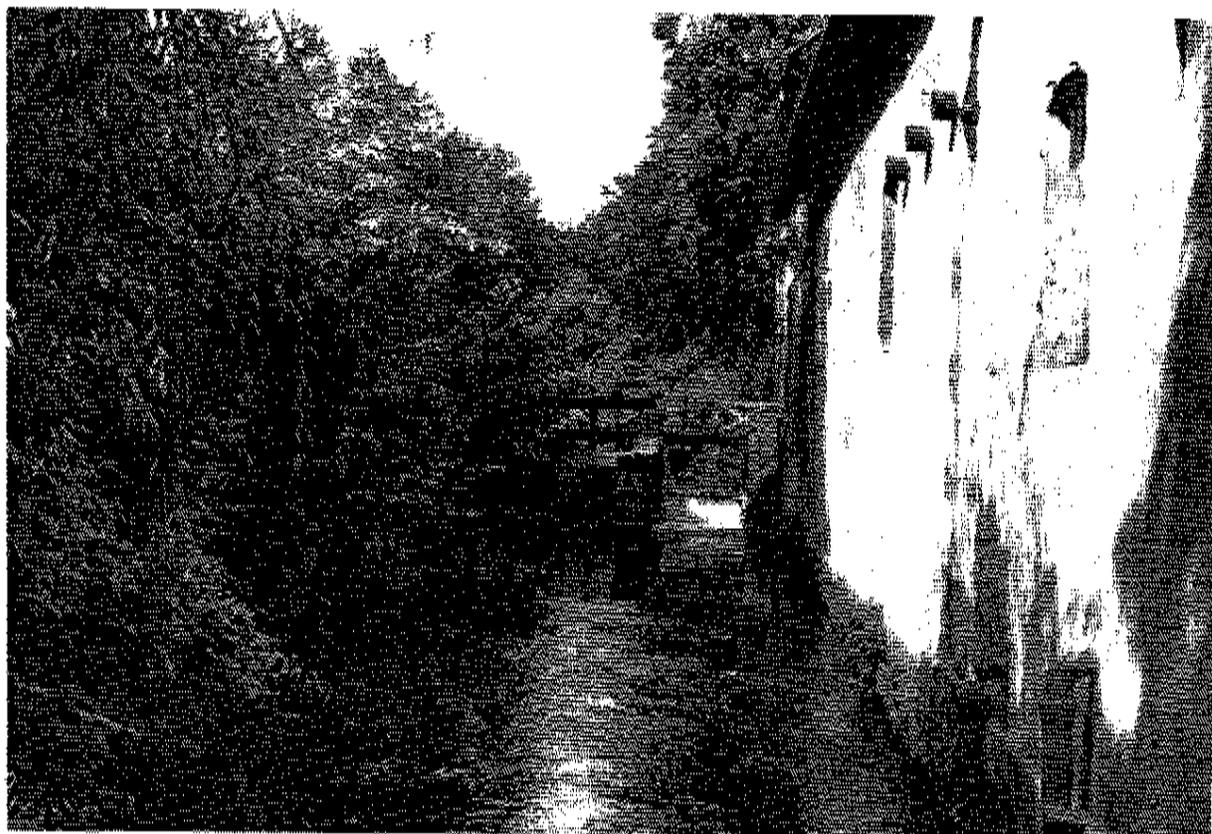


Située au fond de la "Cour Moulin", l'actuelle scierie a une origine inconnue. L'état de 1772 mentionne : "existe depuis un temps immémorial". En 1772, Thomas Krieg est propriétaire d'un moulin à moudre avec deux tournants. Emile Mandel écrit en juillet 1957 : "Das durch den Baron de Sinclair erbauten Jagdschlösschen wurde mit der dazugehörigen herrschaftlichen Mühle in der Revolution enteignet und wir finden sie wieder im Besitz der Familie Graeter. Herr Graeter war Maire von Niederbronn von 1812-1818". Dans le rapport des Ponts et Chaussées de 1841, le propriétaire est Ignace Krieg succédant à son père Benoît propriétaire en 1834.

Deux roues à palettes mettent en mouvement deux paires de meules à farine et deux meules à broyer le chanvre. C'est ensuite Henri Joseph Graeter né en 1801 et décédé en 1887 qui est cité comme meunier-scieur, propriétaire de la Graumühle. Il était maire de Niederbronn de 1861 à 1867. Il est resté célibataire, donc sans descendants. Actuellement la scierie est exploitée par Rico Beck avec son père Henri Bock.

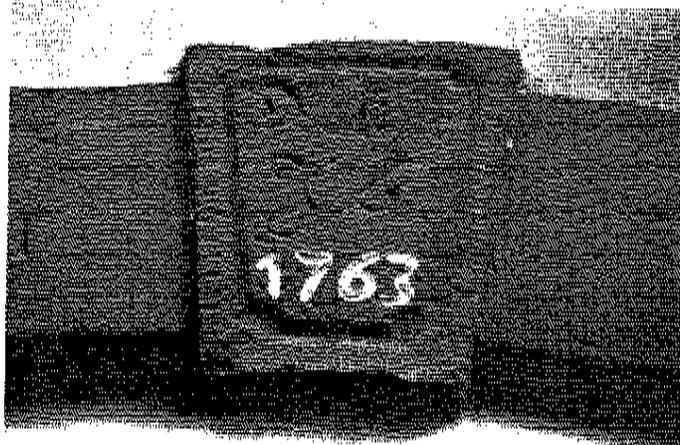
Le moulin de la Liesclamm amont.

Situé 44 route de Reichshoffen, l'immeuble "le Moulin" est habité aujourd'hui par Jean Mellon. L'état de 1772 cite la date de 1762 comme année de construction du moulin comprenant deux tournants mettant en mouvement un moulin à garance et un moulin à huile. Daniel Staedel en est propriétaire. Cela n'est pas exact car un document de 1757 (39) nous apprend que le moulin a été construit par Isaac Wackermann, le Schultheiss de Reichshoffen (dont il était déjà question à Gundershoffen). Il s'agit d'un moulin à huile et à chanvre.



*Vanne sur le canal de dérivation du moulin
actuellement propriété de Jean Mellon*

Dans une lettre du 5 janvier 1757, enregistrée au notariat d'Oberbronn le 28 janvier, Isaac Wackermann écrit : "Demnach bei gnädigster hoher gemeind Herrschaft, welcher gestalten, Isaac Wackermann auf seinem erkauften Grund und Boden, bei der Liesclamm in dem Niederbronner Bann eine Ölmühle und Hanf--Stampf auf seine Kosten aufzuerbauen entschlossen seye. Die Mühle mit zweien



*Inscription sur un linteau de porte
indiquant la date d'acquisition du
moulin par Jean Staedel.*

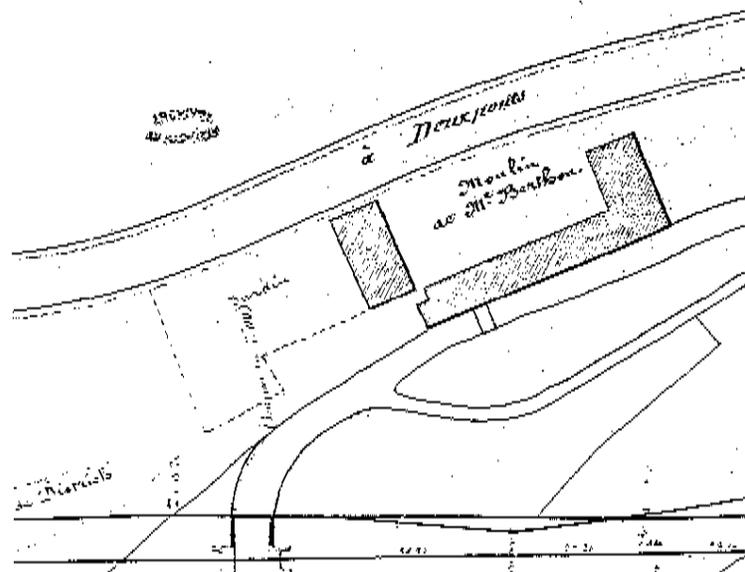
Wasser Rädern soll zu dessen Betreibung das dazu benötigte Wasser aus der Niederbronner Bach daraus und nach gehends wieder in die Bach leiten und jährlichen auf die Martini Zeit und zwar in anno 1758 erstmals, acht Gulden bezahlen..."

Dans un autre document (40) du 11 juillet 1765, une requête de Bernard Staedel adressée au comte de Loewenhaupt, le meunier Staedel demande de transformer le moulin à chanvre en moulin à garance : "die von Isaac Wacker-mann acquirierte Öhl und Hanf Stampf Mühle in eine Öhl = letztere aber in eine Röth Mühle zu permutieren..." Cinq ans après, en 1780, Bernard Staedel s'adresse au baron de Dietrich, seigneur de Reichshoffen, Niederbronn et Oberbronn (41), pour demander la transformation du moulin à huile et à garance en papeterie : "Je suis intentionné comme propriétaire du Moulin situé dans votre seigneurie sur la Liesclam entre Reichshoffen et Niederbronn d'essayer d'y élever une papeterie pour faire valoir au profit de sa famille et du public, les bâtiments qu'il y a fait construire à grands frais et que les vicissitudes du commerce en général et du sien en particulier avaient fait chaumer depuis quelque temps à sa grande perte et dont la continuation ne manquerait pas d'entraîner sa ruine totale". Le baron de Dietrich lui accorde l'autorisation le 24 juin 1780 moyennant le paiement d'un droit d'eau annuel s'élevant à douze florins. Dès 1781, donc un an après, il est déjà en conflit avec son voisin papetier Blum (42). Dans une lettre du 31 mai 1781 adressée au baron de Dietrich, Bernard Staedel écrit : "Il est vraiment douloureux pour moy d'être toujours croisé dans mes opérations par le malin de mon voisin qui a encore eu l'effronterie de se plaindre de moy chez vous, après avoir comis l'action la plus arbitraire et irrégulière contre moy qu'on puisse s'imaginer... Il prétend que j'ay acheté des chiffons de ses débiteurs ; fondé sur un pur soupçon, il me fait saisir en pleine route, sur la chaussée la marchandise, fait dételier mes chevaux, mettre en leur place ceux du meunier Héberlé... s'il avait réclamé ces chiffons chez moy, je les luy aurais encore relâché comme les deux précédents chariots en bon voisin, qui n'en manque point comme luy, car ce n'est pas le besoin qu'il en a mais la pure jalousie et l'idée d'une espèce de monopole... Permettez de vous supplier de n'ajouter foy dorénavant aux calomnies qu'on pourrait se permettre sur mon compte, ma façon de penser est trop délicate pour me permettre la moindre action qui méritat blâme ou qui ne fut fondée sur l'équité naturelle". Qu'est devenu Bernard Staedel ? Nous l'ignorons. M. Wild, maire de Niederbronn de 1823 à 1827 est propriétaire de la papeterie pendant cette période (43).

Le rapport des Ponts et Chaussées de 1841 cite Bernard Berton comme propriétaire de la papeterie avec deux roues à palettes mettant en mouvement deux cuves à papier. Les bâtiments furent acquis finalement par la société de Dietrich servant de résidence à de Turckheim puis à Jean Mellon jusqu'à ce jour.

Notes.

39. ADD 5/4/a.
40. ADD 5/4/b lettre n° 32.
41. ADD 5/4/c.
42. ADD 5/4/1.
43. Bulletin CV n° 103.



Le moulin de la Liesclamm aval.

Propriété aujourd'hui de Léon Schitter, cet immeuble situé route de Reichshoffen abritait autrefois la papeterie Blum. La concession pour la construction de la papeterie a été accordée à François Grégoire Blum le 5 mai 1757 par la comtesse de Loewenhaupt (44). En voici la traduction de l'allemand : "Nous, autorité constituée près la chancellerie seigneuriale d'Oberbronn, reconnaissons



État actuel de la scierie Schitter.

que François Grégoire Blum, fabricant de papier à Wolfershoffen près de Reichshoffen, s'est présenté le 10 mars dernier devant la gracieuse Seigneurie d'ici, en exposant respectueusement qu'on lui permit de construire une papeterie sur un pré qu'il a acquis de Pierre Lips de Niederbronn, situé près de la rivière contre le paiement d'un canon modéré pour la chute d'eau, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Premièrement la construction ainsi que les réparations futures seront exécutées aux seuls frais du propriétaire ;

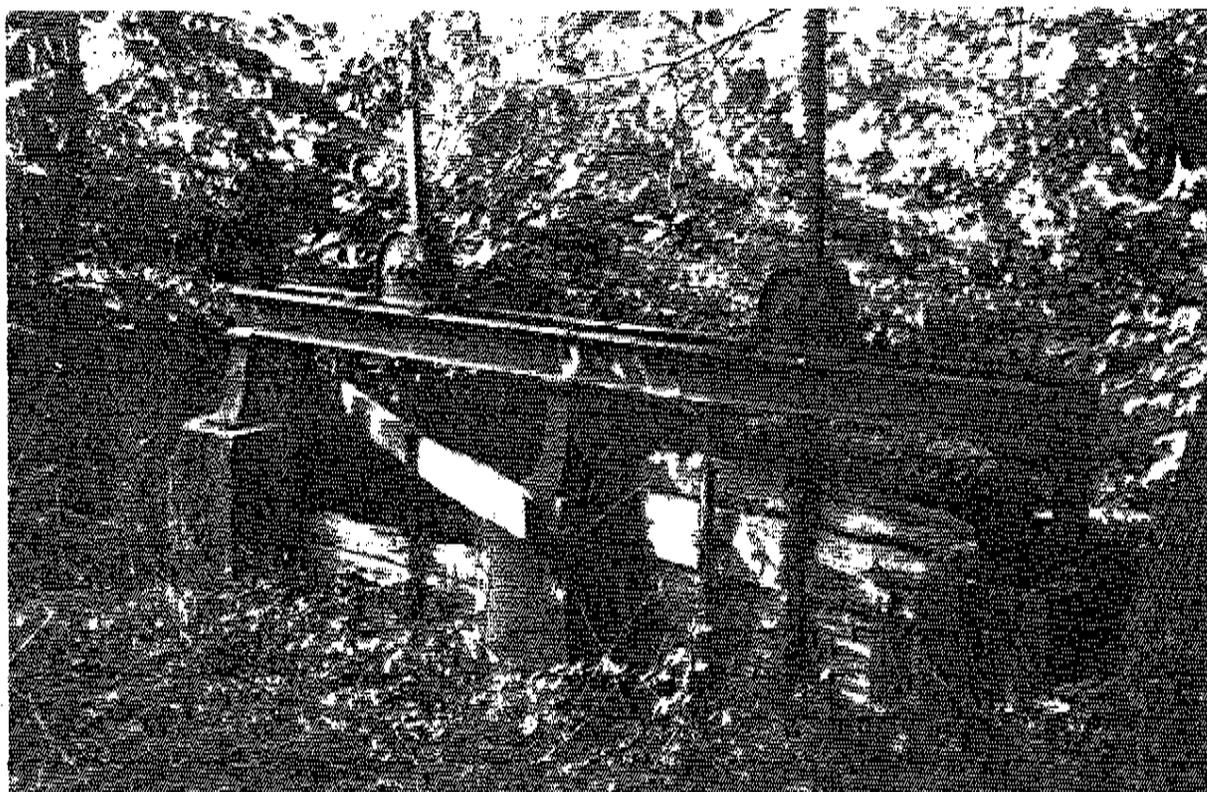
Deuxièmement celui-ci ne pourra fabriquer que du papier, défense lui est faite de convertir la papeterie en une autre usine ;

Troisièmement il lui est défendu de pêcher le poisson ou l'écrevisse en la rivière ;

Quatrièmement il s'oblige à payer à la seigneurie chaque année à Noël 10 florins ;

Cinquièmement il s'oblige à fournir tout le papier dont on aura besoin à la chancellerie seigneuriale au prix moyen."

A la mort de François Grégoire Blum en 1730, son fils Jean Michel prit la succession de son père avec ses frères Mathieu et Ignace. En 1803, alors qu'ignace s'occupait du moulin de la Liesclamm, eut lieu le fameux scandale financier avec la fabrication de faux billets de banque d'Autriche, d'Angleterre, de Hollande, d'Espagne, de Prusse, de Saxe etc... (45). Après confiscation de tous ses biens, Ignace émigra avec sa famille en Amérique. Dans le rapport des Ponts et Chaussées de 1841 la papeterie est citée entre les mains de Mathieu Blum avec deux roues à palettes mettant en mouvement deux cuvées à papier. Mathieu, qui avait épousé Cordula Voegelé n'a pas eu de descendant mâle. Sa fille Thérèse épousa en 1838 le papetier Bernard Muller. Emile Mandel nous apprend (46) : "In den fünfziger Jahren des letzten Jahrhunderts wurden die Gebäulichkeiten teilweise durch eine Feuersbrunst zerstört, dann durch Georges Holcroft käuflich erworben und als Maschinenfabrik wieder neu aufgebaut im Jahre 1854". Georges Holcroft était anglais et ses descendants, la famille Beckenhaupt, résidaient à Niederbronn jusqu'en 1952.



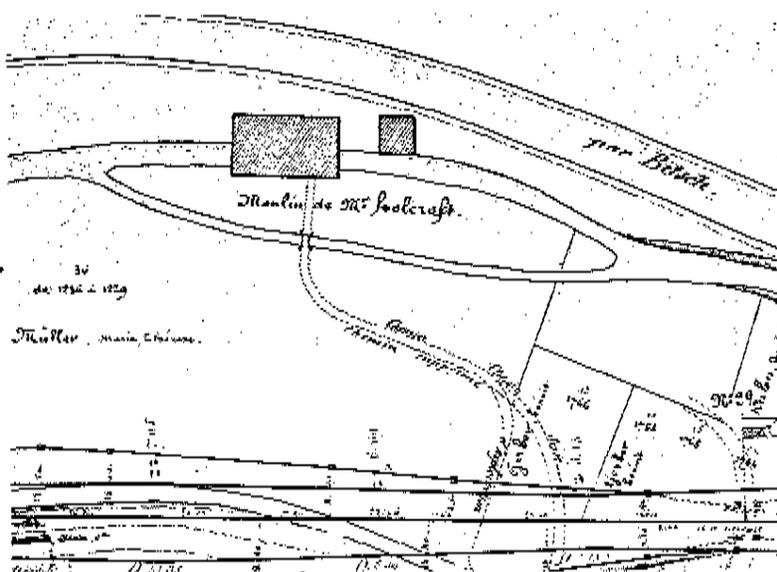
Etat actuel des vannes du moulin.

Notes.

44. ADBR E 4370 et ADD 5/6.

45. Bulletin de la SNHA n° 5, 1939, p. 252.

46. Bulletin du CV n° 103.



Le moulin de la Vorstadt à Reichshoffen.

Situé entre l'immeuble Meyer Georges, 15 faubourg de Niederbronn et l'immeuble Vve Meyer Marie Thérèse, 6 rue de Kandel, le moulin de la Vorstadt était au départ une huilerie. L'état des moulins de 1772 mentionne la date de 1733 comme année de construction de l'huilerie et la date de 1770 comme année de l'établissement du moulin à garance. Sur un état des revenus du baron de Dietrich (47) nous relevons : "Le moulin à huile et à garance n'était ci devant employé que pour faire de l'huile et rapportait alors 16 livres mais par décret du 22 septembre 1773 le sieur de Dietrich donna la permission de joindre un



Emplacement de la roue de l'huilerie.

tournant pour moudre de la garance moyennant une augmentation du droit de chute d'eau de 32 livres, de sorte qu'il paye annuellement 48 livres". Le procès-verbal relatif à la concession accordée aux frères Samuel et Jochené Isaac mentionne 4 dates (48). Le 7 juin 1770, Pierre Didier Millet Schultheiss et six échevins se sont rendus à l'huilerie pour établir un état des lieux. Le 31 août les frères Samuel et Jochené demandent au seigneur du lieu Jean de Dietrich l'autorisation d'ajouter une deuxième roue pour moudre la garance. Jean de Dietrich accorde l'autorisation le 22 septembre 1773 et c'est le 6 octobre 1773 par devant le notaire royal immatriculé au Conseil Souverain d'Alsace résidant à Oberbronn que les deux frères ont pris l'engagement de remplir ponctuellement toutes les charges, clauses et conditions retenues.

Dans le rapport des Ponts et Chaussées de 1841, c'est Jean Geyer qui est propriétaire du moulin, ayant deux roues à palettes mettant en mouvement un foulon à tan et une huilerie. Il s'agit sans doute d'une faute de transcription puisque les recensements de la population de 1836, 1841 et 1846 mentionnent Jean Geiger et non Geyer comme fabricant de garance, d'huile et de gypse. Au recensement de 1851, la veuve Geiger née Blum Thérèse est citée comme propriétaire et les fils Jean et Louis comme fabricants de garance et d'huile. En 1856, 1861, 1866 et 1871, les deux frères Jean et Louis gèrent toujours l'entreprise. Nous ignorons jusqu'à quelle date.

En 1921, lorsque l'entreprise de Dietrich arrête la fabrication des manches à outils au "chantier" rue d'Oberbronn, Joseph Dubois et Alphonse Hickel créent une entreprise similaire dans les locaux de l'huilerie. En 1930, Dubois se met à son compte rue d'Oberbronn. Alphonse Hickel abandonne le local de l'huilerie le 15 mai 1849 pour continuer la fabrication dans une baraque en face du garage Wey. Le 1er janvier 1960, Alphonse Hickel cède la scierie à sa fille Marie-Thérèse, épouse Iffrig. Un incendie détruit l'usine le 27 décembre 1962. En 1963 l'usine reprend son activité dans les "Weihermatten" en face d'Intermarché jusqu'au 1er janvier 1990.



Une meule de l'huilerie.

Notes.

47. ADD 11/8 p. 28.

48. ADD 5/5.



Colza

La tannerie Amann.

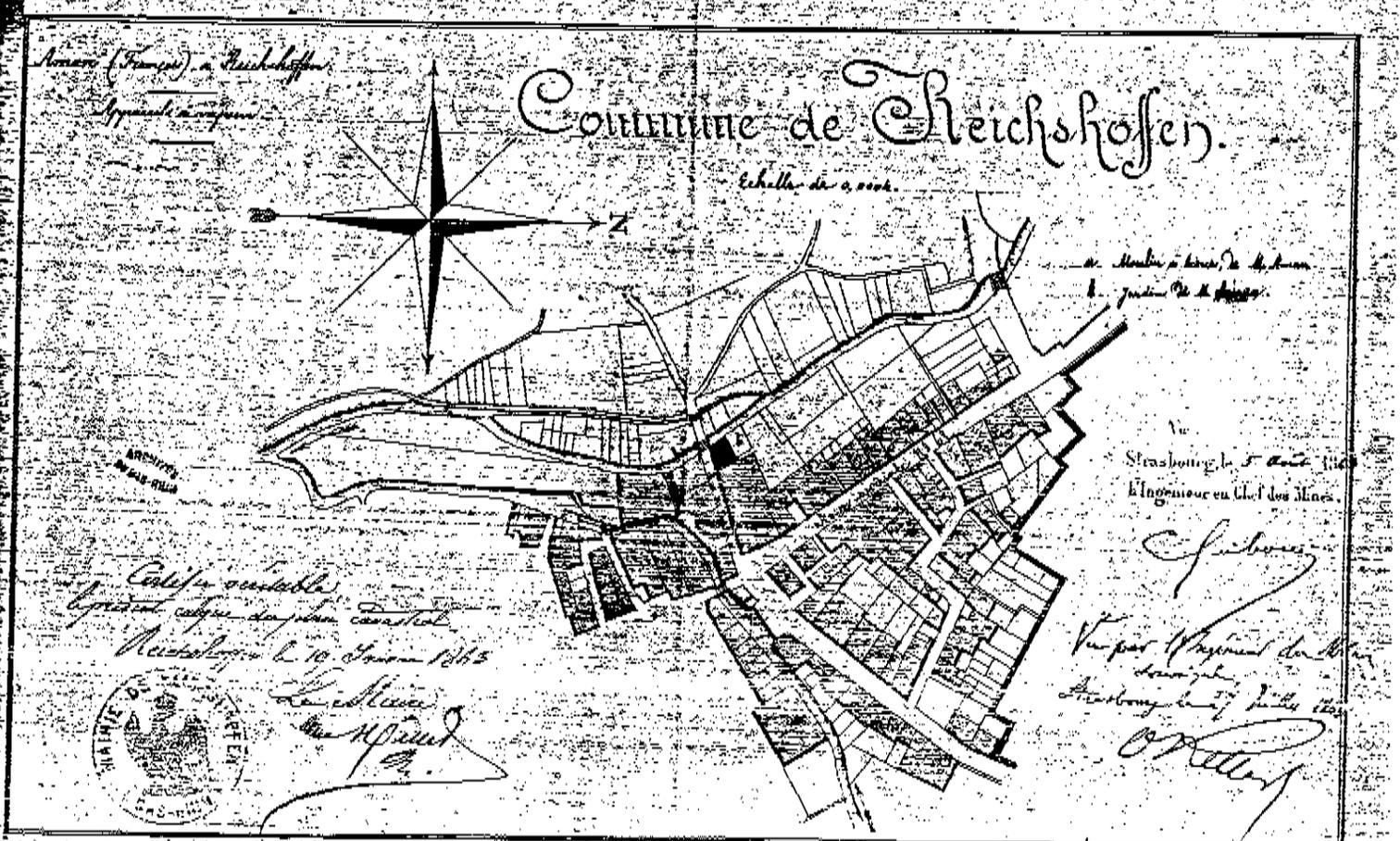
La tannerie Amann était implantée à l'emplacement actuel de l'immeuble du jardinier Nicola, 2 rue du général Koenig, autrefois 275 rue du Foulon. Nous ignorons la date de construction de la tannerie. Sur le tableau de recensement de la population en 1836, nous relevons le nom d'Amann Nicolas tanneur, 70 ans, habitant 275 rue du Foulon avec sa femme Madeleine née Starck 64 ans, son fils François 27 ans, Georges Amann 82 ans et les trois domestiques Velte Jacques 31 ans, Reinbold Anne Marie 23 ans et Muller Joseph 23 ans. Au vu du nombre de domestiques la famille devait compter parmi la gent aisée. En 1841 c'est le fils François qui gère l'entreprise. Il s'est marié avec Fleischel Marianne dont il aura 8 enfants : Nicolas, Madeleine Henriette, Rosalie, Joseph, Sophie, Ferdinand et Eugène. On le trouve à la tête de son entreprise en 1846, 1851, 1856, 1861, 1866 et 1871. En 1856 son fils Nicolas a 16 ans et est apprenti tanneur ; en 1866 il est tanneur puis il devient cultivateur. En 1871 nous relevons que son fils Eugène 22 ans exerce le métier de tanneur. Nous perdons ensuite la trace des Amann jusqu'en 1905. A cette date c'est Alphonse Amann 36 ans qui exerce le métier de tanneur. En 1921 la tannerie est en déclin puisqu'Alphonse Amann, tanneur, devient employé chez de Dietrich.

Un document de 1863 (49) nous apprend que François Amann a modernisé l'entreprise. Dans une lettre du 5 mars 1863 il demande l'autorisation de faire usage d'une machine à vapeur. La pression maximum de la vapeur dans la chaudière sera de 5 atmosphères. Le combustible dont il fera usage sera constitué des déchets d'écorces dit tanin et d'une faible addition de houille, s'il y a lieu. L'arrêté préfectoral du 7 septembre 1863 "autorise François Amann d'installer une machine à vapeur d'une puissance de deux chevaux pour servir de moteur au dit moulin à tan situé rue du Foulon."

Notes.

49. ADBR 5 M 166.

Emplacement du moulin à écorce de Mr Amann.



Légende

- A Chaudière à vapeur
 - B Chauffoir
 - C Pneu à pression de la Machine à vapeur
 - D Magasin à charbon.
- situation des machines. 1862.
Plan de la salle de la chaudière. 1862.
cette salle n'est comblée que l'an dernier
avant le magasin.*

W
Strasbourg le 5 avril 1862
L'Ingénieur en Chef des Mines.



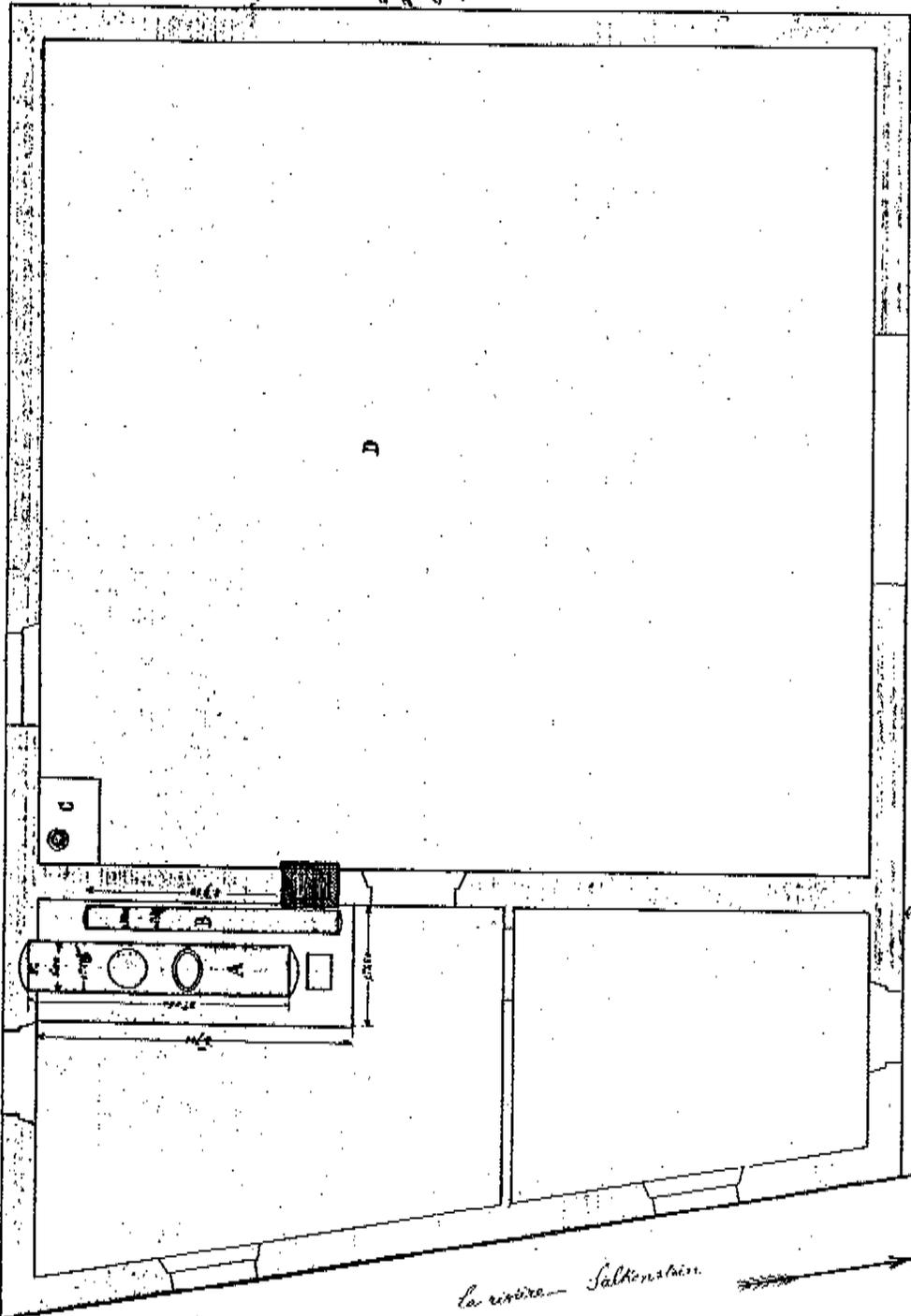
*Le ppe Weymès des Mines assigné
L'indemnité le 27 juillet 1863.*



ARCHIVES
MUSEUM



son jardin



*le cheminée
Rue de Fribourg.*

la rivière - Salkenstein

Plan du local de la chaudière pour la petite machine à vapeur de Mr Amann de Reichshoffen fait à Niederbronn le 10 décembre 1862

Häuser und Hofreithen vor dem Vordern Thor gelegen.

Häuser und Hofreithen vor dem Vordern Thor gelegen.

Item ein Viertzel sechs und ein quart ruth ein und ein halber Schuh, ein Haus, Scheur und Stall, sampt einem Garten vornen daran, einseits neben einer Allmendgass, anderseits neben dem Ablass, vornen spitzt sichs umb etwas aus und hinten stosst es auf die Bach. Hat das recht zu einer Walckmühl mit einem Wasserrad auf der Bach, gibt jährlichen gnädiger Herrschaft 6 Pfund Wasserfall.

Johannes Bauhofer, eigen die Schleifmühl hat er dazu gelehnt und gibt jährlichen gnädiger Herrschaft wegen dem Wasserfall 8 schilling pfennig.

Item ein Viertzel sechs und ein quart ruth ein und ein halber Schuh, ein Haus, Scheur und Stall, sampt einem Garten vornen daran, einseits neben einer Allmendgass, anderseits neben dem Ablass, vornen spitzt sichs umb etwas aus und hinten stosst es auf die Bach. Hat das recht zu einer Walckmühl mit einem Wasserrad auf der Bach, gibt jährlichen gnädiger Herrschaft 6 Pfund Wasserfall.

Johannes Bauhofer, löst

die Schleifmühl hat er dazu gelehnt und gibt jährlichen gnädiger Herrschaft wegen dem Wasserfall 8 schilling pfennig.

La Walkmühle.

La Caisse d'Epargne de Reichshoffen porte sur sa façade est l'enseigne des meuniers. C'est en effet l'emplacement de l'ancien moulin la "Walkmühle". Pour situer le moulin nous avons choisi comme pour le moulin seigneurial l'extrait du livre terrier du ban de Reichshoffen de 1720 (50).

"Maisons et cours situées devant le "Vorder Thor".

"De même un Viertzel, six ruth et un quart, un pied et demi, une maison, grange et étable avec un jardin devant, d'un côté une ruelle communale, de l'autre côté la décharge, se termine en pointe à l'avant, est contigue à la rivière à l'arrière, a le droit d'un moulin à foulon avec un tournant sur la rivière, paie annuellement six livres à Monseigneur pour avoir le droit de chute d'eau. Jean Bauhofer propriétaire. Il a loué le moulin à aiguïser moyennant un droit de chute d'eau de 8 schilling pfennig."

Nous ignorons la date de construction de la Walkmühle. Nous avons déjà signalé qu'à travers la correspondance le moulin a été évoqué en 1487, 1570, 1606, 1685 et 1700. L'état des moulins de 1772 date la construction d'un moulin à moudre de l'année 1701 et d'un moulin pour piler l'écorce de 1767.

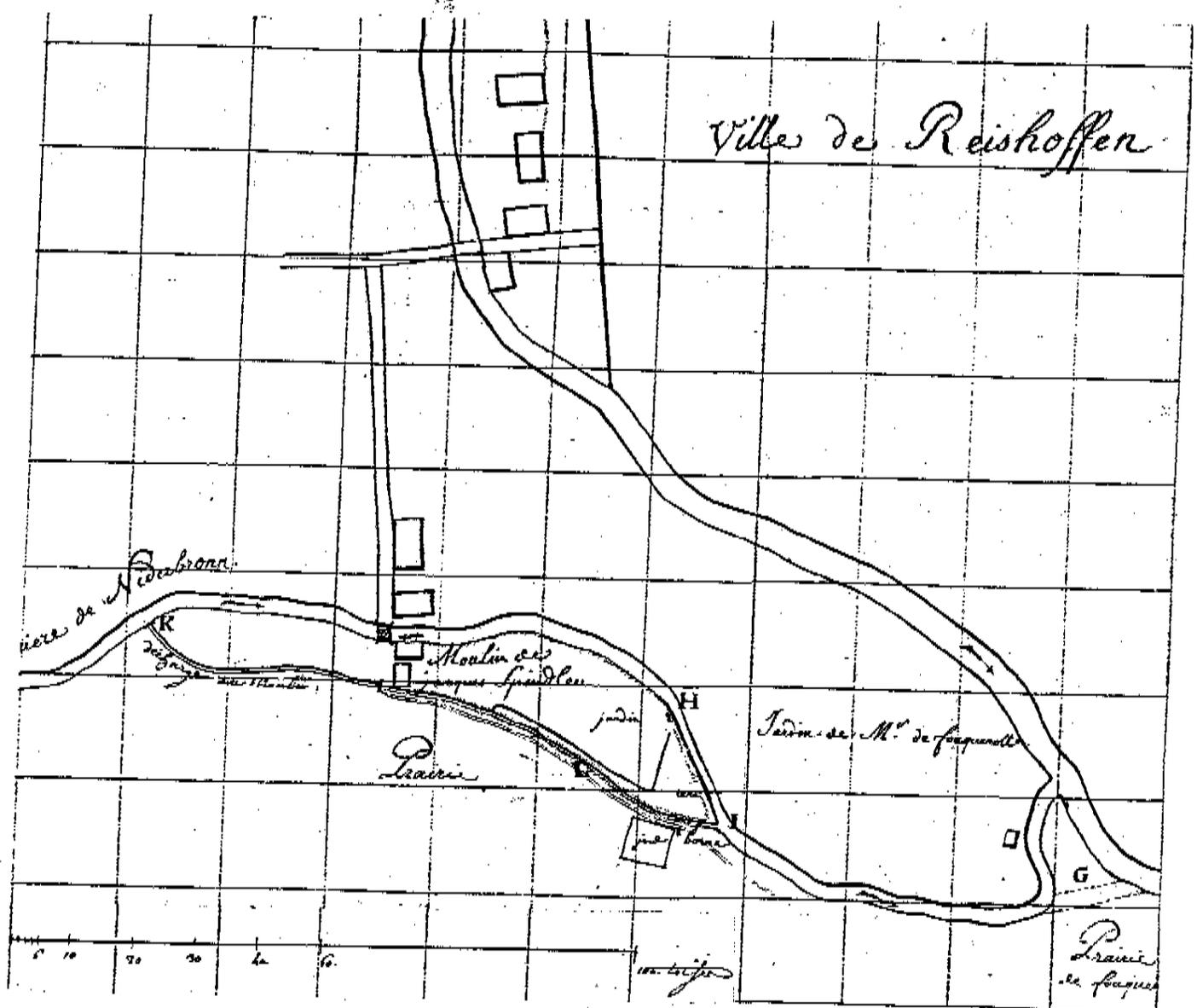
Jean Bauhoffer, propriétaire d'un foulon et locataire d'une aiguïserie en 1720, demande le 1er juin 1730 de "bâter un tournant de moulin à farine sur la rivière de Niederbronn pour expédier les étrangers et les habitants de la seigneurie auquel le meunier au moulin banal ne pourra moudre, vu aussi le décret au ban d'icelle du 26 avril 1721 par lequel la demande a été accordée au défenseur en livrant tous les ans au receveur de la seigneurie la rente de dix rézeaux de seigle pendant six ans et, ces six années passées, tous les ans, douze rézeaux et, par le deuxième décret du 27 octobre de la dite année, la dite rente a été réduite à huit rézeaux de seigle par an" (51).

L'arrêt du Conseil d'Etat du 17 février 1732 autorise Jean Bauhoffer de moudre pour tous ceux qui se présenteront. Le sieur Mathieu Reilly se rendit adjudicataire du moulin en 1745 (51). Le 17 mai 1755 (51), Reilly le vend à Jacques Spindler. "Par devant le notaire royal résidant à Oberbronn, le sieur Mathieu Reilly vend à Jacques Spindler, bourgeois meunier au dit Reichshoffen et à Catherine, née Hellerin sa femme, savoir une maison de deux étages avec le moulin à farine en dedans et tous les outils, deux tournants à moudre la farine et un tournant à écorcer les grains, four, grange, écuries et autres appartenances et dépendances... le dit moulin à farine donne et paye annuellement au seigneur de Reichshoffen huit rézeaux de seigle pour l'un et six florins pour droit d'eau pour l'autre".

L'état des moulins de 1772 nous apprend qu'à cette date le moulin à farine et le moulin à piler l'écorce appartiennent à Paul Peter. Le rapport des Ponts et Chaussées du 23 mai 1841 indique Jean Krieg comme propriétaire de la Walkmühle avec trois roues à palettes mettant en mouvement deux paires de meules et un foulon à tan. Un rapport du 4 février 1841 (52) indique comme propriétaire Joseph Krieg. Les états des recensements confirment cette dernière affirmation. En effet, les recensements de 1836 et de 1841 mentionnent Krieg Joseph comme propriétaire meunier. En 1836 il a 48 ans et quatre enfants de sa femme Kracmer Louise : Joseph 25 ans, Louise 24 ans, Thérèse 20 ans et Marianne 16 ans. Il habite 280 rue du Foulon. En 1841 c'est son fils Joseph qui dirige l'entreprise, son père habitant au 280 bis. En 1846 le moulin est en possession de Dorn Jean Adam 49 ans. Avec sa femme née Guth Elisabeth il a cinq filles : Elisabeth, Marianne, Catherine, Rosalie, Sophie et un fils de 8 ans Adam. Krieg Joseph père et son fils habitent au 281 rue du Foulon, la femme de ce dernier l'ayant quitté. En 1851, 1856 et 1861 c'est toujours Dorn Jean Adam qui dirige

l'entreprise. En 1866 et 1871 c'est son fils Jean Adam qui est propriétaire de la Walkmühle. En 1871 il a 32 ans et quatre enfants de sa femme née Madeleine Wackermann : Marie 7 ans, Léon 5 ans, Jean Pierre 2 ans et Joséphine née en 1871.

Extrait d'un plan des environs de Reichshoffen, levé par
Patin le Cader en février 1759
document ADBR C 450 (32).



Notes.

50. Archives municipales.

51. ADBR C 450.

52. ADBR S 1650.



La meunerie.

Nettoyage du blé.

Quand le blé arrive au moulin, il est aussitôt stocké dans les silos où il attend le moment de passer à la mouture. Il est encore plein d'impuretés de toutes sortes qu'il faut éliminer avec le plus grand soin. Pour une poignée de blé qui entre, il sortira un peu moins d'une poignée de farine très blanche, très propre. Amené des silos par des tuyaux dans lesquels il est aspiré, des tapis roulants ou des vis sans fin qu'on appelle vis d'Archimède, le blé passe dans les séparateurs-aspirateurs où la terre, les pierres, les pailles, les grains vides et les poussières sont séparés du blé à l'aide de tamis, les impuretés légères étant emportées par l'aspiration.

Pour l'amener à un bon degré d'humidité, le blé passe dans un mouilleur. Son degré d'humidité est très important car l'enveloppe ne doit pas être trop sèche, sinon elle est cassante et risque de s'émietter. Au contraire, si l'enveloppe est trop molle, il sera difficile de la détacher et le blé doit passer dans un conditionneur-sécheur.

Le blé ainsi parfaitement nettoyé repose dans des boisseaux à blé propre. Il est désormais parfaitement prêt pour la mouture. C'est alors qu'il rentre dans le moulin proprement dit.

La mouture.

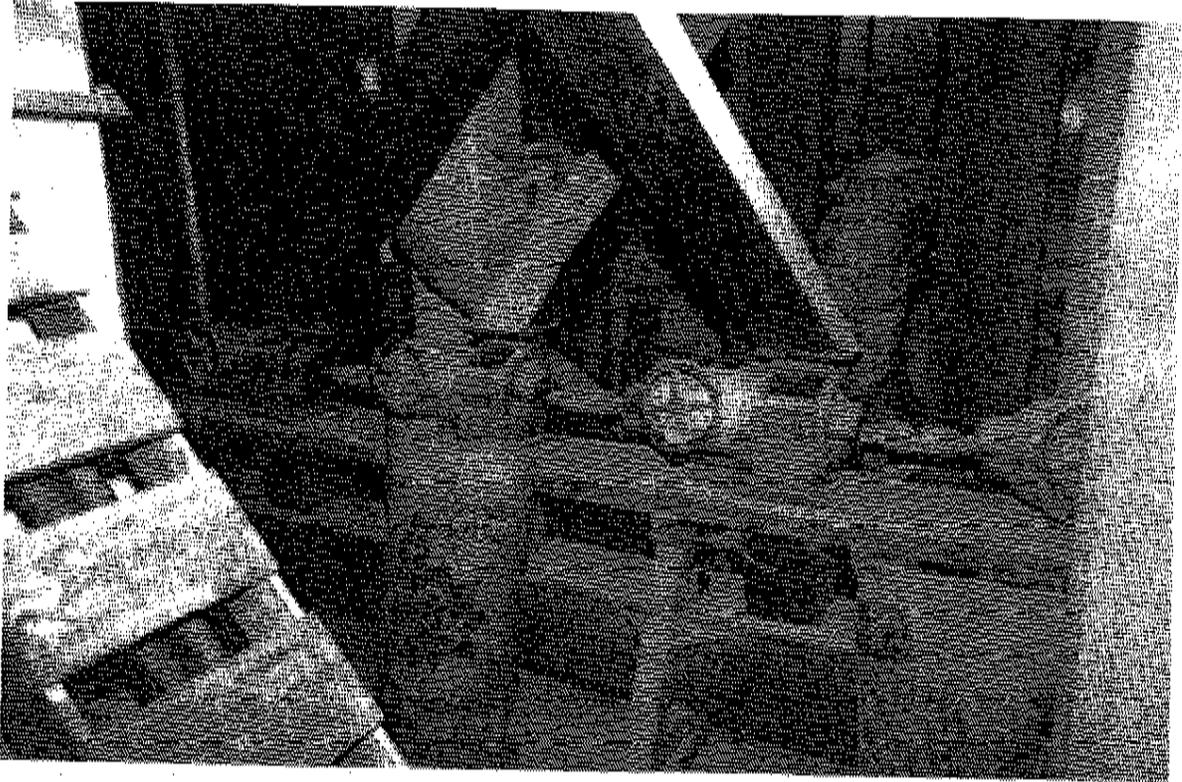
Première étape : le broyage.

Par une série d'opérations successives, l'amande va progressivement être séparée de ses enveloppes et transformée en farine. Autrefois le grain moulu donnait seulement deux produits : la farine et le son. Le travail du meunier consistait alors simplement à écraser le blé sous la meule et à livrer telle quelle la "boulange". C'était le boulanger qui tamisait pour séparer la farine et le son. Pour 240 livres de blé, on obtenait environ 80 à 90 livres de farine. Peu à peu certains meuniers s'étaient aperçu qu'une quantité importante de farine restait collée à l'enveloppe de grain et qu'un second passage sous la meule, une seconde mouture permettait d'obtenir une deuxième production de farine. Mais l'opération resta longtemps interdite. Ce n'est qu'en 1740 qu'autorisation fut donnée de "remoudre les sons", ce qui permettait d'obtenir cette fois non plus 80 mais 185 livres de farine à partir de 240 livres de blé. De la "mouture à la grosse", les meuniers étaient passés à la "mouture économique", beaucoup plus productive.

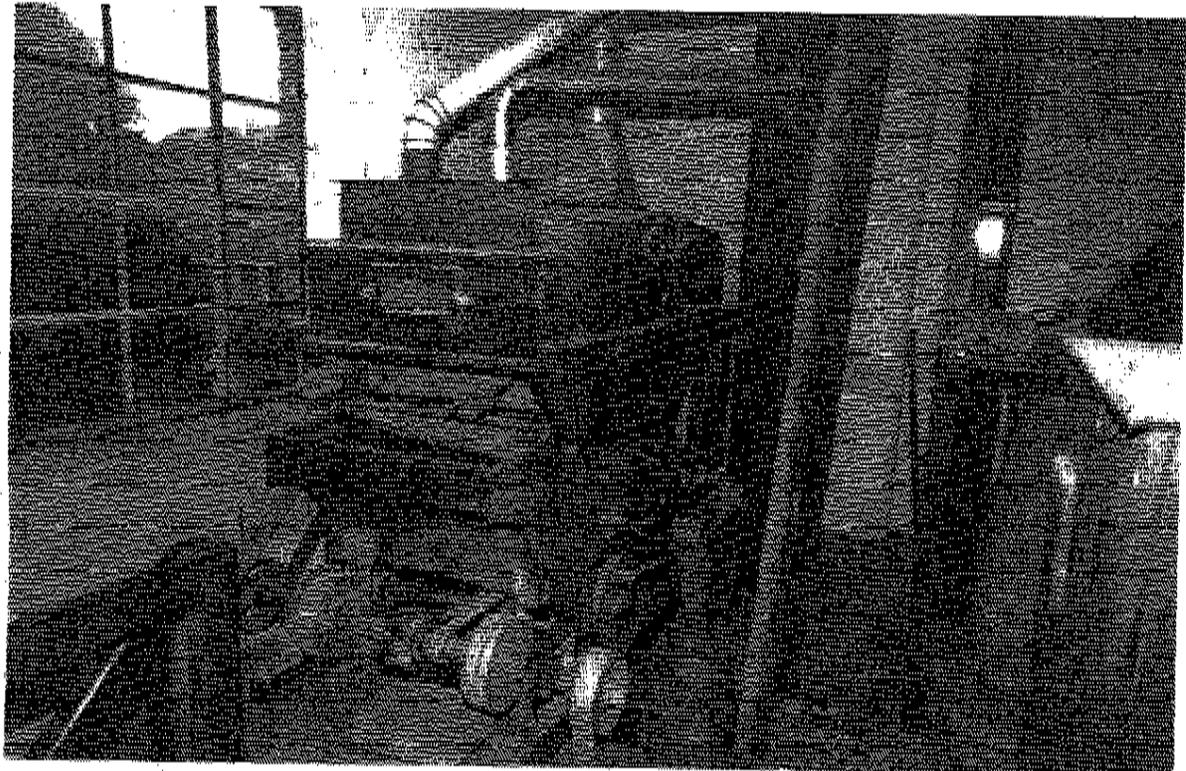
Aujourd'hui, les meules de pierre ont presque toutes disparu, malgré la défense acharnée au début du XXe siècle de ceux qui les fabriquaient. Les grains sont broyés par des cylindres métalliques. Ce nouveau type de mouture a entraîné un certain nombre de transformations dans les structures de la meunerie. Les cylindres sont faits de deux rouleaux cannelés qui tournent en sens inverse, à vitesses différentes, et vont écraser les grains qui passent entre leurs dents. Il faut aller progressivement car l'enveloppe et l'amande sont solidement attachées et il ne faut pas les attaquer trop brutalement, si non il ne sera plus possible de les séparer. Les grains passent donc quatre ou cinq fois dans les cylindres de plus en plus rapprochés, avec cannelures de plus en plus fines.

Des tamis perfectionnés, animés d'un mouvement horizontal circulaire continu, les plansichters, séparent les produits de chaque broyage et les classent selon leur grosseur. Toute opération de tamisage en meunerie s'appelle le blutage.

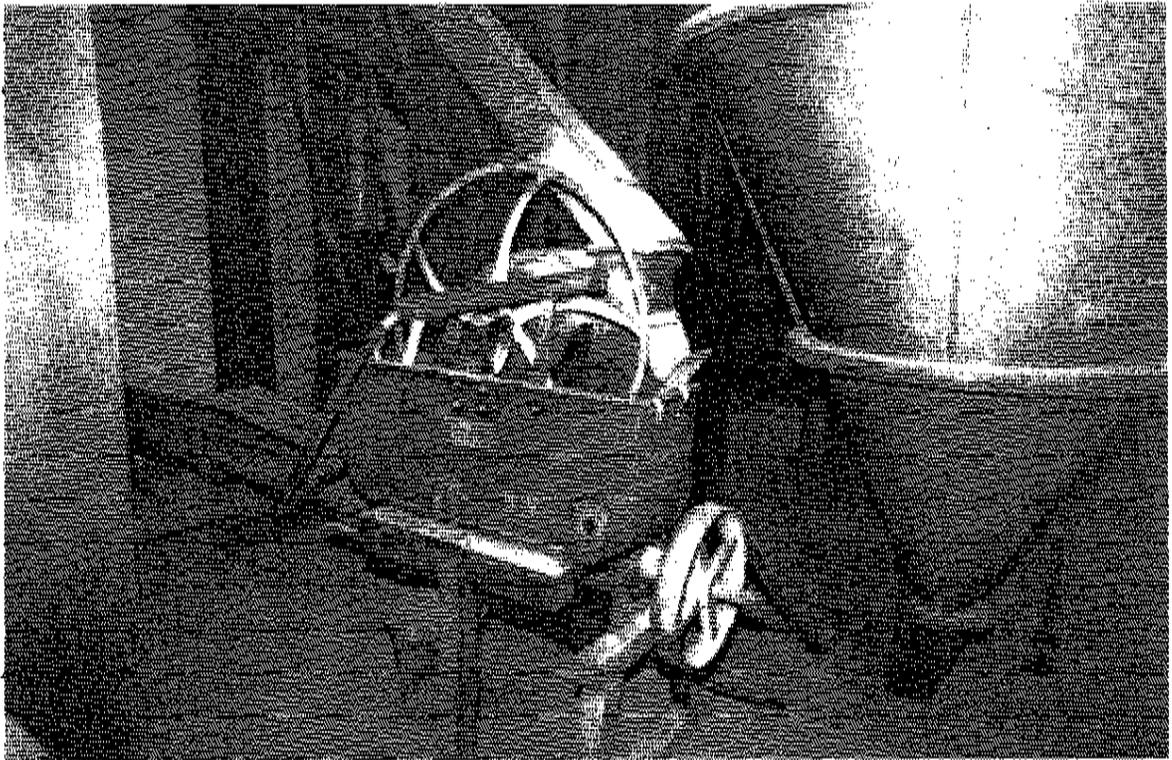
A la sortie des plansichters, les produits finis (farine et son) sont mis de côté. Les autres produits, les "semoules", faits de petites particules plus ou moins fines et plus ou moins lourdes, doivent passer à nouveau dans les broyeurs.



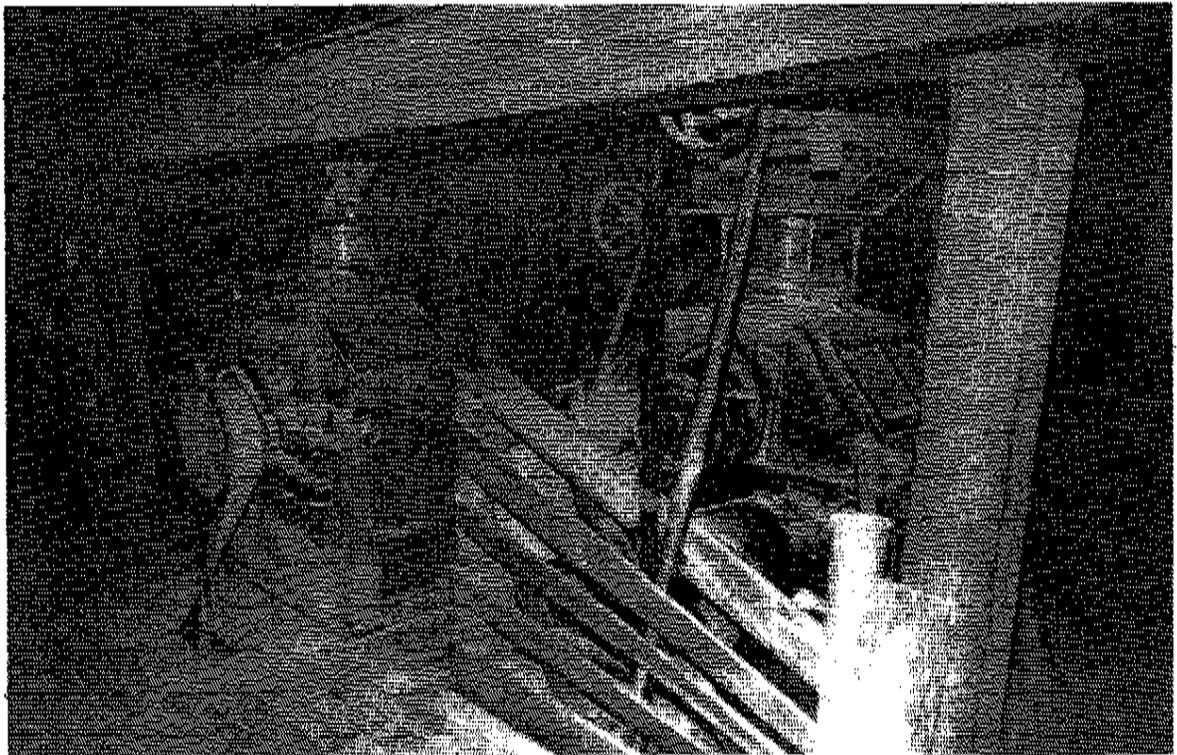
*Sortie du silo avec doseur de blé.
(blé de l'année en cours et blé de l'année précédente)*



Tamisage du blé.



Moulineuse (Netzapparat).



Batterie d'appareils pour le broyage du grain.

Deuxième étape : le sassage et le convertissage.

Les semoules doivent être classées suivant leur grosseur et leur densité. Elles passent sur des tamis très fins animés d'un mouvement rapide, dans des appareils spéciaux appelés des sasseurs. Les semoules les plus lourdes tombent, les plus légères sont aspirées vers le haut par un courant d'air qui souffle conti-

nuellement. Les semoules ainsi classées sont envoyées dans une nouvelle série d'appareils à cylindres dont les rouleaux, cette fois, sont lisses et permettent d'obtenir des particules de plus en plus fines : ce sont les convertisseurs.

C'est le mélange des farines de qualités différentes, obtenues à chaque étape de la mouture, qui donne la farine finale qu'on appelle farine entière.



Gros-plan sur les cylindres de la broyeuse.



M. Frédéric Kugler, le meunier, vérifie le produit du broyage.

Pour fabriquer le pain blanc, le boulanger utilise de la farine dont le taux d'extraction, c'est-à-dire la quantité de farine produite, est de 75%. Il y a 2% de pertes et 23% d'issues, c'est-à-dire les produits autres que la farine. Pour fabriquer le pain complet, le boulanger utilise une farine extraite à 93%. Certes aujourd'hui peu de moulins gardent un caractère artisanal et près de 85% de la farine est produite par des moulins fonctionnant automatiquement, ce qui assure des conditions d'hygiène exceptionnelles. A partir de tableaux de bord automatiques, les responsables de la fabrication déclenchent les opérations voulues : transmission du blé des silos au moulin proprement dit, la mise en action des machines pour le nettoyage, le déclenchement des opérations de mouture etc... Des voyants lumineux indiquent continuellement la situation de tous les appareils du moulin. (53)

Actuellement Mr Frédéric Kugler peut stocker 250 tonnes de blé. Il peut moudre 2500 kg par jour. Ses débouchés sont les particuliers, les boulangers et les restaurants qui servent la tarte flambée. Vu l'investissement très lourd qu'exigerait la modernisation du moulin, Mr Kugler, âgé de 57 ans, n'est pas en mesure de se prononcer sur la relève éventuelle par son fils Jean Marc.



Plansichters - appareils de blutage servant à séparer et à classer les produits selon leur grosseur. Le son est séparé de la farine.

Notes.

53. Documents extraits du fichier édité par le centre d'information des farines et du pain 42 rue du Louvre, 75027 Paris Cédex 01 et gracieusement offert par M. Kraemer du syndicat des meuniers de Strasbourg.

Le moulin à huile.

La culture des oléagineux :

Nous n'avons pas d'informations précises sur la nature des oléagineux traités dans les moulins de notre secteur. Dans l'estimation des revenus de la seigneurie on ne mentionne pas d'oléagineux, et pourtant les huileries fonctionnaient dès le début du XVIII^e siècle. Pour Mertzwiller, Daniel Peter nous apprend que la dîme du village de 1703 a rapporté environ 140 litres de colza (54). Dans la seigneurie de Hanau-Lichtenberg on cultivait essentiellement le colza (Reps), le pavot (Magsamen), le lin (Leinsamen) et le chanvre (Hanfsamen). Le chanvre et le lin avaient donc une double utilité : les tiges pour le textile, les graines pour l'huile. Occasionnellement les noix et les faînes servaient également de matière première.

Le moulin à huile :

L'état des moulins de 1772 (55) mentionne l'établissement de deux huileries à Reichshoffen (Wolfershoffen en 1708 et Vorstadt en 1733), deux à Niederbronn (Daetenbach en 1769 et Liesclamm amont en 1757) et une à Gundershoffen (moulin supérieur en 1693). Le moulin de l'Obermatt n'ayant fonctionné que de 1757 à 1767 n'est donc pas cité. Une huilerie a également été en activité à partir de 1731 au moulin seigneurial de Reichshoffen.

Aux dires de M. Frédéric Kugler, meunier de Gundershoffen, les moulins à huile du secteur travaillaient seulement pour une clientèle locale. Les producteurs apportaient la matière première et ramenaient l'huile pour l'alimentation, l'éclairage ou l'industrie domestique ainsi que les tourteaux destinés au bétail. L'équipement se compose d'une meule dormante horizontale de 1,80 m de diamètre, d'une meule volante verticale, éventuellement d'un manège à chevaux, d'une chaudière et d'une presse (56).

Le principe de l'extraction :

D'après M. Fodéré (57), pour l'alimentation, on se sert d'une huile exprimée à froid et surtout d'huile de pavot, connue sous le nom d'huile d'oeillette. L'huile exprimée à chaud est utilisée pour l'éclairage et dans l'industrie. Les parties oléagineuses sont d'abord broyées puis soumises à une forte pression. La première huile extraite est la meilleure pour la consommation (huile vierge). Le résidu de la première pression est chauffé à la vapeur à l'abri de l'air afin d'éviter le rancissement, puis est soumis à une seconde pression. Enfin, les tourteaux oléagineux résultant de plusieurs pressions successives servent de nourriture pour le bétail ou d'engrais. L'huile ainsi obtenue est affectée à la savonnerie.

On ne peut cependant pas généraliser. L'extraction de l'huile de noix ne se fait pas initialement à froid comme le relate le compte-rendu d'une enquête réalisée à l'huilerie de Wasselone et publié par la société d'histoire de Molsheim (58) : "L'activité s'étale principalement sur une période allant de novembre à la mi-janvier chaque fois que sont réunis 50 kg de noix décortiquées. Deux kilos de noix décortiquées donnent un litre d'huile. Les fruits sont grossièrement écrasés par une meule. Chaque broyeur en grès d'un mètre cinquante de diamètre pèse environ deux tonnes. Les grains ainsi obtenus sont chauffés par la chaleur tempérée d'un fourneau à bois. L'ensemble est alors réuni dans une toile faite de poils de queue de vache que l'on ferme aux quatre coins avant de la battre à l'aide d'un gros bâton. Le moût passe ensuite dans une presse hydraulique d'où coulera l'huile de la première pression. La pression sur les grains réunis dans le tissu est telle qu'à la sortie de la presse on obtient un bloc compact

ressemblant à une tarte et qu'on nomme 'le tourteau de la première pression'. Puis l'opération recommence : moulage, réchauffement, pression, mais cette fois-ci le tourteau de la deuxième pression est inutilisable par l'homme ; il est donné aux bovins et aux animaux de la basse-cour comme nourriture. La qualité de l'huile est égale aux deux pressions : huile onctueuse et parfumée. L'huile de noix n'entre que pour 0,5% dans la consommation totale de l'huile en France."

Le règlement des Hanau-Lichtenberg du 14 juillet 1718 nous apporte à l'article 35 des précisions relatives au coût : "Zum fünf und dreyssigsten solle der lohn des öhlmachers darinnen bestehen, dass sie vom sester Leinsamen und Rebs nicht über zween schilling, von dem Maag- und Hanfsamen ein schilling acht pfennig, nebst denen öhlkuchen, von dem kaltmachenden öhl, aber jederzeit ein schilling mehr von dem sester zu fordern haben sollen, wo aber die leut die öhlkuchen nit zu behalten suchen würden, ist sich wegen deren bezahlung je nach dem Preis des samens und öhls zurichten mithin auch niemand in diesem fall wieder billigkeit zuübernehmen."

L'article 36 du même règlement fait obligation aux habitants de la seigneurie, sous peine d'amende, de ne faire appel qu'au moulin du lieu : "an den orten wo solches bis hero in Übung gewesen, keiner unserer unterthanen sich anderer als in unserer landen gelegenen öhlmühle zum öhlmachen bedienen oder jedesmal in drey gulden ohnablässlicher Straf in unsere Amtschaffneyen verfallen seyn sollen." (59).

Une enquête réalisée en 1812 (60) nous fournit des renseignements intéressants sur la production des différents oléagineux dans le département du Bas-Rhin. "La production des huiles de lin (441 hl), de noix (531 hl), de chanvre (116 hl) et plus encore de faïnes (12 hl) est très marginale par rapport à celle des huiles de colza (8 077 hl), de pavot ou oeillette (3 968 hl) et de navette (1997 hl)."



Notes.

54. "Mertzwiller, du village au bourg", Daniel Peter, p. 103.
55. Archives nationales F3 - 197.
56. "La petite industrie dans le Bas-Rhin", Nicolas Stoskopf, p. 39.
57. M. Fodéré "Mémoire sur la culture des plantes oléagineuses..." Journal de la SSAABR t.1, 1824, p. 507-513.
58. Annuaire 1981 p. 153-157.
59. ADD 6/8.
60. ADBR XI M 186.

Le moulin à foulon (Walkmühle).

Dès le Moyen Age les tissus étaient fabriqués soit dans les petits ateliers des maîtres tisserands et maîtres drapiers des villes, soit par le travail individuel à domicile d'ouvriers aidés parfois par leurs épouses et leurs enfants. La femme, les filles, ou la servante, s'il y en avait une, filaient le chanvre ou la laine et le père de famille, assis à son métier, changeait le labeur de leurs mains en un produit mercantile. Près des localités situées sur un cours d'eau, on trouvait généralement un ou plusieurs moulins à foulon où l'on battait le drap nouvellement tissé. Avant cette opération appelée foulage le tissu est mou, lâche et si peu serré que le jour passe facilement au travers. Le foulage consiste à imprégner l'étoffe d'une dissolution alcaline ou savonneuse et à la soumettre ensuite à une pression ou à un choc suffisamment énergique et prolongé. L'emploi de la dissolution facilite le ramolissement des fibres textiles qui s'entrelacent ainsi plus facilement et se rapprochent pour former un tissu plus opaque. Le foulage diminue considérablement les dimensions de la pièce : un tiers environ, tant en largeur qu'en longueur.

Le foulon à tan (Lohmühle).

A Reichshoffen le foulon à drap a fait place au foulon à tan en 1767. L'écorce de chêne, séchée et pulvérisée, est employée pour transformer les peaux en cuir. La meilleure écorce pour faire le tan provient des taillis de chênes âgées de 18 à 30 ans. On procède à l'écorcement en mai-juin. On coupe circulairement l'écorce à la base des tiges choisies, puis on la fend et on l'enlève au moyen d'une spatule. Les écorces séchées sont ensuite réduites en poudre par le moulin. Le broyage des écorces de chêne est effectué soit par des meuniers comme activité de complément, soit par les tanneurs eux-mêmes à l'aide de moulins à manège (61). La présence à Reichshoffen d'un tanneur est attestée de 1836 à 1905 au moins (62). Il s'agit successivement d'Amann Nicolas, Amann François et Amann Alphonse.

Comment se faisait le tannage (63) ? Quand les peaux sont fraîches, on les lave pour les débarrasser des matières étrangères, puis on les racle avec un couteau à lame mousse. Les peaux salées sont mises à dessaler dans l'eau courante pendant deux ou trois jours. Les peaux sont couchées en fosse entre des couches de tan moulu. Le liquide du fond de la cuve est fréquemment pompé et rejeté sur le dessus. Ce premier tannage dure deux mois. Il est suivi d'un second tannage en fosse de quatre mois, puis d'un troisième de quatre ou cinq mois. Pour la première tannée, on emploie 100 kg d'écorce pour 60 kg de cuir, pour la seconde 100 kg d'écorce pour 85 kg de cuir, pour la troisième 100 kg d'écorce pour 100 kg de cuir. Par ce procédé, la préparation complète du cuir dure de 13 à 15 mois. Les cuirs sont enfin séchés soit à l'air libre dans de vastes séchoirs, soit à la presse hydraulique, soit à l'aide d'un courant d'air chaud. Ce procédé n'est plus guère employé que pour obtenir des cuirs de luxe. Le cuir courant est obtenu par des procédés beaucoup plus rapides.

Notes.

61. Nicolas Stoskopf : "La petite industrie dans le Bas-Rhin 1810-1870", p. 46.

62. Recensements de la population (archives municipales).

63. Quillet volume 2 page 1360.

Le foulon à chanvre.

La culture :

Au début du XIXe siècle le chanvre est probablement cultivé dans toutes les communes du Bas-Rhin (64). Le chanvre (*cannabis sativa*) est une plante annuelle dont la hauteur varie de 1 à 3 m. Cultivé dans les pays à climat tempéré, il exige un sol très fertile et excessivement fumé. A Reichshoffen (65), l'adjoint au maire Wintzweiler a été récompensé pour avoir cultivé le plus beau chanvre en 1811. "L'an mil huit cent onze, le premier du mois de décembre, nous Maire de la commune de Reichshoffen, vu la lettre circulaire de Monsieur le Préfet du Département du 9 juillet dernier, vu aussi le programme par nous fait et dûment approuvé par Monsieur le Préfet, par lequel il est proposé que les produits les plus parfaits de la culture particulière à cette commune seront couronnés aujourd'hui, à savoir :

- 1° le plus beau chanvre cultivé cette année
- 2° la plus grosse et la plus belle betterave ;

Qu'aux cultivateurs de ces deux produits il sera distribué des prix, au premier une charrue et au second une herse, les deux objets sans ferrement ;

Considérant que pour connaître à qui ces prix doivent être distribués, il est prescrit par le dit arrêté de convoquer un jury qui sera composé en partie membres du Conseil Municipal et en partie d'habitants qui n'en font point partie, pour ces motifs avons convoqué les membres formant le jury et après que le concours sur la présentation des dits produits fut ouvert, les jurys ont reconnu que le chanvre produit par le sieur Wintzweiler, adjoint au Maire, soit couronné pour avoir emporté le prix sur d'autres concurrents, en conséquence la charrue lui fut remise, à titre de prix à ce destiné ;

Que la betterave produite par le sieur Laurent Roth soit couronnée de même, en conséquence la herse lui fut remise à titre de prix à ce destiné ; de tout quoi fut dressé le présent procès-verbal que les jurys ont signé avec nous après lecture et interprétation faite.

A Reichshoffen les jour, mois et an que dessus.

Suivent seize signatures."

On opère les semis du chanvre suivant les années et la nature des terres lorsqu'on n'a plus à craindre de gelées, depuis la mi-avril jusqu'au 15 mai. Dans les couches sablonneuses ou légères, on arrache tous les pieds (mâles et femelles) en août ou en septembre, aussitôt après la floraison. Cette manière de récolter le chanvre permet d'avoir de la filasse de bonne qualité. Ailleurs on arrache d'abord les pieds mâles et plus tard les pieds femelles, parce qu'on demande au chanvre et des graines et de la filasse. En suivant ce dernier procédé, on obtient des tiges (chanvres mâles) fournissant une filasse douce et nerveuse et des tiges (chanvres femelles) qui donnent des fibres plus dures et plus grossières. De là ces différences de qualité très appréciables qu'on observe dans une même filasse. Coupées à l'aide d'une faucille ou au moyen d'une petite serpe, les tiges sont mises en bottes. Les racines sont arrachées, séchées, puis utilisées comme combustible.

Après la récolte se succèdent une série d'opérations : le rouissage pour rendre possible la séparation entre la fibre et l'écorce, la dessiccation, le broyage, le teillage, le frottage, le vannage (66). Ces opérations qui consistent à transformer la matière première sont préliminaires à la filature et au tissage. Nous insisterons seulement sur les plus importantes : le rouissage et le broyage.

Le rouissage :

On distingue le chanvre blanc (weisser Hanf) roui dans l'eau et le chanvre gris (schwarzer Hanf) roui par terre. C'est dans les villages riverains du Rhin et de l'Ill qu'on obtient du chanvre blanc, ailleurs on pratique le rouissage par terre sur un pré, à la rosée. A Reichshoffen on utilisait le dernier procédé (67) : "Laut eingeschicktem Verzeichnis vom 1. dieses Monats Ventöse XII wächst im hiesigen Damm kein weisser Hanf. Schwarzer 250 Miriagrammen und die hiesigen Bürger müssen wenigstens noch so viel Hanf als hier gebaut wird in seinen umliegenden Orten zu ihrem nötigen gebrauch sich kaufen".

A Reichshoffen on produisait donc en 1803 : 25 quintaux de chanvre alors qu'on en consommait 50 pour les usages vestimentaires. Le chanvre blanc, roui dans l'eau, plus résistant mais aussi plus grossier, est particulièrement destiné à la fabrication de toiles à voile, de ficelles et de cordages.

Le broyage :

Il est effectué au moulin appelé couramment "Hanf Stampf" ou "Hanfreibe-mühle", c'est-à-dire pressoir à chanvre ou foulon à chanvre. Des meules broyaient le chanvre aux deux moulins de Gundershoffen, au moulin de l'Obermatt et à la Fleckenmühle de Reichshoffen ainsi qu'à la Graumühle de Niederbronn.

Notes.

64. Enquête sur la culture du lin et du chanvre, juillet 1811 ADBR XI M 185.

65. Délibération du 1er décembre 1811, registre du PV n° 6, archives municipales.

66. Nicolas Stoskopf : "La petite industrie dans le Bas-Rhin", p. 17.

67. Extrait du PV des délibérations du Conseil Municipal volume 4. Archives municipales.



La papeterie.

Historique du papier (68) :

Le papier nous vient d'Extrême-Orient. Son invention est traditionnellement fixée au I^{er} siècle de notre ère. Lentement il cherche sa route à travers l'Asie pour atteindre, après un millénaire de pénible cheminement, les rives de la Méditerranée. Les Arabes le répandent au rythme de leurs conquêtes. On l'importe en Europe en même temps que la technique de sa fabrication. Les documents-papier les plus anciens que, jusqu'à ce jour, nous ayons trouvés dans les archives d'Alsace, se placent au tournant du XIII^e siècle. Après avoir été lent à s'implanter, vu le coût élevé, l'usage du papier se développe rapidement à partir du XV^e siècle. Par suite de la culture généralisée du chanvre et du lin, laquelle entraîna la substitution de la toile à la laine dans le linge de corps, on arriva à faire amas de chiffons à bon compte et fabriquer ainsi du papier à meilleur marché. C'est à Vieux-Thann en 1463 que fut créé le premier moulin à papier d'Alsace. En 1503 un moulin est monté sur la Bruche, en 1597 à Châtenois et en 1605 à Lembach. C'est en 1713 (69) qu'une papeterie à un tournant a été installée sur le Schwarzbach à Wohlfahrtshoffen à côté d'une huilerie datée de 1708.

La fabrication du papier :

C'est à l'inspecteur des papeteries d'Alsace Jean David Oesinguer que nous devons la description de la papeterie de Wohlfahrtshoffen (70) :

"L'an mil sept cent cinquante et un, le 9 septembre, en vertu d'une commission, qu'il a plu à Monseigneur de Machault, chevalier Garde des Sceaux de France, Ministre d'Etat, contrôleur général des Finances et commandeur des ordres du Roy, de m'adresser et par laquelle il me commet Inspecteur des Papeteries établies dans la province d'Alsace, ladite commission datée de Compiègne, le vingtième juillet de la sus dite année, je soussigné Jean David Oesinguer, me suis transporté en ma qualité sus dite et ai commencé à faire ma tournée et visite des dites papeteries comme s'en suit. Le dit jour 9 septembre je me suis transporté à la papeterie de Châtenois... Le 28 du même mois je me suis transporté à la papeterie de Reichshoffen, laquelle appartient en propre au nommé Grégoire Blum natif de Willisau dans le canton de Lucerne en Suisse. J'y ai trouvé **douze pilons**, et une **machine hollandaise** qui doit avoir été construite il y a environ 24 ans. Deux roues font marcher les pilons et machine, le tout assez bien entretenu. Les eaux manquent rarement. J'y ai trouvé une **chaudière pour coler** et une **lissoire**, mais le **pourrissoir** dans un coin de l'atelier. L'on y conduit pour le **lavage** et pour **piler** les linges les eaux de la rivière au moyen d'une roue de l'usine par un canal dans un réservoir et de ce dit réservoir dans un autre qui est sablé. L'on y fabrique du papier à écrire d'une qualité médiocre, du papier gris et du papier demi blanc pour l'imprimerie. Il y a une cuve et des étendoirs pour environ douze rames de papier colé étendu feuille par feuille."

Bien que l'idée de tirer du papier de la pâte de bois avait été suggérée dès 1720 par Réaumur qui avait observé que les guêpes construisaient leur nid d'une pâte formée de fibres de bois arrachées par elles, malaxées et imbibées de leur salive, l'utilisation des vieux chiffons provenant de tissus en textiles végétaux est restée en usage jusqu'au XIX^e siècle. Les vieux chiffons de lin et de chanvre sont constitués presque exclusivement par de la cellulose. Pour comprendre le rôle des différentes installations d'une papeterie, nous allons énumérer les opérations successives :

- le **triage** des chiffons se fait d'après la nature et la couleur. On enlève les chiffons de laine et de soie. Les autres sont classés par catégories : blancs,

demi-blancs, gris, colorés, durs, gras, bons etc...

- le **délessage** : à l'aide de lames de faux fixées à des tables, des ouvrières découpent les chiffons en bandes d'environ 4 cm et en extraient les corps durs : agrafes, boutons, caoutchouc...

- le **blutage** a pour but d'éliminer les poussières par battage.

- le **pourrissage** des chiffons s'opérait dans le pourrissoir : c'est une macération des chiffons dans l'eau. Cette opération est remplacée aujourd'hui par le **lessivage** (lait de chaux + soude).

- le **rinçage** à l'eau.

- le **défilage ou effilochage** est l'opération fondamentale, ayant pour but de détruire les effets du filage et du tissage. Les pilons réduisaient en bouillie les chiffons entassés dans les mortiers de chêne. Pour le traitement plus rapide des chiffes, on utilisait dès 1720 une machine appelée "hollandaise" selon le nom du pays où elle fut inventée. C'est une espèce de cylindre dont la rotation était multipliée par un jeu de roues dentées. La trituration terminée, la pâte était portée dans des cuves remplies d'eau sous lesquelles on entretenait un petit feu.

- la **mise en forme** : le papetier puisait dans la cuve une certaine quantité de pâte qu'il répandait dans un tamis de bois dont les dimensions règlent le format et les rebords l'épaisseur du papier. Son fond garni d'un treillis retient les filaments de la pâte tout en laissant écouler l'eau. La feuille à peine puisée était déjà suffisamment liée pour être rabattue sur un feutre. On empilait ainsi alternativement un feutre et une feuille de papier jusqu'à ce qu'on ait obtenu une porse, soit deux cents feuilles de papier. La porse était ensuite portée sur une presse où le papier était débarrassé de toute l'eau rétive qu'il avait encore gardée. Après un premier séchage, les feuilles étaient collées, c'est-à-dire plongées dans un liquide gélatineux fourni par les tanneurs afin de les rendre imperméables et propres à l'écriture. Elles sont ensuite étendues pour un dernier séchage. Après un lissage à l'aide d'un polissoir, la feuille de papier était prête à être utilisée.

En 1811 l'industrie papetière qui retraits les chiffons constitue un cas particulier (71). Il y a dans le Bas-Rhin sept établissements avec 86 ouvriers, tous situés au pied des Vosges : 3 à Niederbronn, 1 à Reichshoffen, 1 à Wasse-lonne et 2 à Châtenois. Un état du 12 novembre 1829 nous fournit des indications précises sur la matière première, la fabrication et les produits obtenus (72).

Le tableau des fabriques de papier du département a été transmis par la Chambre de Commerce au Préfet du Bas-Rhin, accompagné d'une lettre donnant quelques explications sur le fonctionnement. En voici les renseignements les plus importants :

"Les usines sont au nombre de onze... Le nombre de cuves qui nous a été signalé est de huit pour le papier blanc et de sept pour le papier gris mais dans ce nombre toutes ne sont pas en activité à cause du chômage de quelques unes, dû à la stagnation dont se ressent le commerce de papiers par suite des vices du système de douanes qui a appelé les représailles de l'étranger ; une grande partie de nos papiers se vendait en Allemagne, débouché qui est aujourd'hui à peu près nul. Sous l'influence de ces circonstances il n'est aucune fabrique qui ne présente de la perte... Prix de revient d'une rame : 9F88, prix commun de vente 6F, perte par rame 3F88... Qu'on juge du désavantage de nos papeteries si elles devaient être grevées d'un nouvel impôt. L'on ne saurait

au moins trop insister sur la nécessité de faciliter l'exportation de nos papiers... Nos papiers collés de qualité fine peuvent soutenir assez bien la concurrence de l'étranger par suite du perfectionnement qu'ils ont obtenu, mais la sorte de papiers dont le débit est le plus considérable à la fois et le plus profitable, le papier d'impression, sont dans une position beaucoup plus précaire que les autres. Nous ne doutons pas, Monsieur le Préfet, que vous ne fassiez valoir ces diverses considérations en transmettant au gouvernement les renseignements qui vous ont été demandés..."

La méthode traditionnelle "à la cuve", où les feuilles de format modeste (45x65cm en moyenne) étaient fabriquées une par une à la cadence de deux à trois mille par jour et par équipe de douze personnes, arrivait à la limite de ses possibilités. L'apparition de la machine à papier fit passer la production du stade artisanal à celui de la manufacture. Dès avant 1800 un prototype inventé par Louis Nicolas Robert à Essonnes était capable de sortir des feuilles longues de dix à douze mètres. La première machine qui fournit du papier en bobines fonctionna en 1803 dans le Kent, en Angleterre. Son constructeur eut rapidement des imitateurs, plus de 200 en France, un peu moins en Allemagne, dont chacun permettait de fabriquer deux tonnes de papier par jour, soit la production d'au moins dix cuves.

Etat détaillé des fabriques de papier du départe

Lieux de situation des fabriques	Nombre de fabriques	Matière première		Moyens de fabrication			Prix de la journée	Nbre de trav. l'année	
		Quantités de drilles employées	Estimation de la valeur des drilles	Nombre de cuves à papier Blanc Gris		Nombre de mécaniques			Nombre d'ouvriers
Wohlfahrtshoffen	1	87,000kg	blanches : 34F les 100kg grises : de 10 à 14F.	1 chômant	3	néant	40	1F40	280
Wasenberg	1	20,000kg	"	1	0	"	5	1F40	280
Totaux	2	107,00	"	2	3	"	45	"	560
Niederbronn	3	84,000kg	"	2	-	un cylindre 32 pilons	22	1F50	300
Reichshoffen	1			1					
Zinswiller	1	34,100	38-14-7	1	-	2 cylindres 3 presses	10	1F30	300
Wasaelonne	1	-	36	2	1 chômant			1F50	300
Châtenois	1	20,000	40-8	1	1		10	1,50	200
Châtenois	1								
Mutzig	1								
Stotzheim	1								
Grendelbruch	1								

Strasbourg le 12 novembre 1829

Signatures

A Reichshoffen, François André Blum a modernisé sa papeterie en 1842. Dans une lettre du 4 mai 1845 (73) il demande la régularisation de l'installation consistant en une chaudière à vapeur en tôle, de forme cylindrique, timbrée à 3 atmosphères et dont la capacité est de 1,34m³. La vapeur produite par la chaudière est destinée à l'alimentation de 4 cylindres sécheurs d'une machine à papier ayant chacun une capacité de 0,38m³. Le chauffage est effectué par la houille, le bois et principalement par la tourbe. Par arrêté préfectoral du 13 mai 1846 l'autorisation est accordée.

La généralisation des machines à papier posa dans toute son ampleur le problème de la matière première, la chiffre, dont les quantités disponibles furent rapidement insuffisantes malgré l'utilisation grandissante du coton exotique à côté du lin et du chanvre indigènes. Les progrès spectaculaires de la chimie firent heureusement découvrir que ces derniers matériaux doivent l'essentiel de leurs propriétés papetières à un constituant comme la cellulose qui existe aussi en abondance dans un autre produit naturel très répandu, le bois, avec cette différence qu'il s'y trouve combiné à divers incrustants. Dès 1875 plusieurs procédés étaient employés pour éliminer ces incrustants et préparer des pâtes chimiques à partir de la matière ligneuse. Aujourd'hui le bois représente à lui

du Bas-Rhin établi en 1829. ADBR 15 M 499.

Produits obtenus				Valeur du papier pris en fabrique	Observations
Quantité de rames de papier fabriqué					
blanc fin	mi-blanc	gris	gris ord.		
1680	840	2520	5040	de 7 à 9f la rame	Le papier fabriqué dans l'usine du Wasenberg est achevé dans celle de Wohl-fahrtshoffen, motif pour lequel on a réuni les totaux. Depuis plus de 18 mois on n'emploie que trois cuves pour le papier blanc et les deux autres pour le gris. Le propriétaire de ces papeteries se plaint que par suite de concurrence il y a stagnation dans la fabrication.
1680	840	-	-	" "	
3360	1680	2520	5040	" "	
10 rames/jour dans chaque fabrique. la quantité augmente ou diminue selon les dimensions.				1ère qualité 9f 2e qualité 8f50	La fabrication du papier a presque diminué de moitié. Autrefois on occupait quatre cuves tandis que maintenant on n'en occupe plus que deux. Indications incomplètes.
3000				7-3,50-2	Indications incomplètes.
3000				7-6-5-3-2	n'ont pas fourni d'indications.

seul 94% des ressources papetières consommées dans le monde ; les 6% restants sont constitués par divers végétaux (paille, alfa, roseaux, canne à sucre) tandis que les chiffons n'interviennent plus que d'une manière pratiquement négligeable (74).

Notes.

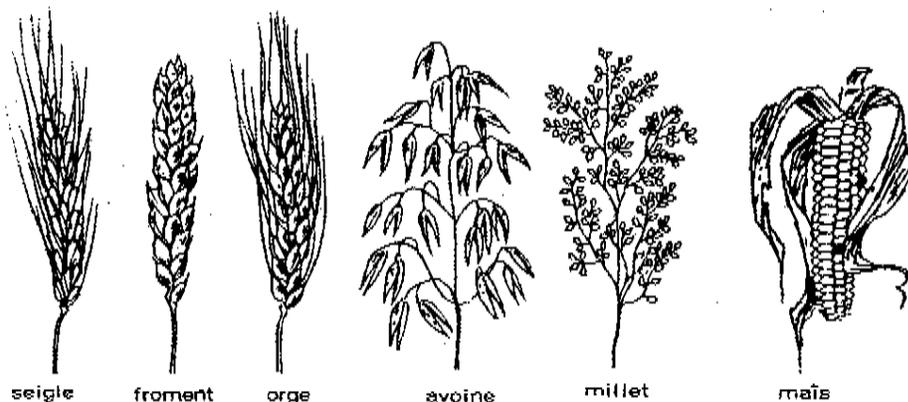
68. Essai d'une histoire du papier en Alsace par Pierre Schmitt, Revue d'Alsace p. 38-77.
 69. Etat des moulins 1772.
 70. ADHR C 1118 n° 15.
 71. ADBR 15 M 499.
 72. ADBR 15 M 499.
 73. ADBR 5 M 164.
 74. Encyclopédie universelle vol. 17 p. 454.



Conclusion.

Cette rétrospective sur les moulins du secteur Niederbronn, Reichshoffen et Gundershoffen est loin d'être exhaustive. D'une part les archives municipales ont disparu comme à Gundershoffen ou ne sont pas encore classées comme à Niederbronn et à Reichshoffen. D'autre part compiler des actes de notariat pour une période aussi longue constitue un travail fastidieux. Nous avons également constaté de nombreuses erreurs dans des documents d'archives, ce qui ne facilite pas le travail de recherche. Selon la richesse des sources, certaines informations sont plus développées, d'autres plus sommaires. peut-être pourriez-vous nous fournir une documentation complémentaire susceptible d'éclaircir certains aspects de l'histoire de nos moulins. La Société vous en remercie.

Bernard ROMBOURG



La garance à Reichshoffen et dans les environs

Un récent travail universitaire brocarde en ces termes les auteurs qui confient de nombreux textes aux "sociétés d'histoire locales" : "Publier un maximum d'articles dans un laps de temps souvent très court semble être très important pour certains auteurs", ou encore : "Le plaisir de voir leur nom dans les périodiques peut provoquer une boulimie d'articles" (1). De tels propos témoignent d'une remarquable méconnaissance des motivations de certains auteurs, du déroulement de leurs recherches et de l'organisation de leurs publications, organisation souvent caractérisée par un engrenage sur lequel est attirée l'attention des lecteurs. Des propos aussi sommaires et désinvoltes, sans doute inspirés par des esprits chagrins, sont ipso facto un encouragement à mettre des résultats de recherches à la disposition d'autrui, dans les meilleurs délais, au lieu de les "garder sous le coude", jalousement, fût-ce pour des raisons d'ordre carriériste, aux antipodes de toute recherche bien comprise.

Tel est le cas d'une succession de textes, parus (2) ou à paraître (3), consacrés au "complexe de la garance", avec ses aspects techniques, sociaux et commerciaux. Un ensemble de notes rassemblées ces dernières années au gré des dépouillements est suffisamment étoffé et structuré pour se prêter à une première note sur la spéculation garancière à Reichshoffen et dans ses environs, en mettant l'accent sur le XVIII^e siècle, sans préjuger d'une discussion plus serrée exigeant un retour aux sources et de nouvelles recherches. Un tel survol présente d'ailleurs un intérêt plus large : d'une manière remarquable, les différents éléments du "complexe de la garance" témoignent d'une effervescence rurale, loin du thème rabaché de la "routine", deux ex machina qui ne permet que trop facilement de se dispenser de recherches approfondies.

Un récent article fait allusion à Reichshoffen : c'est vers 1768 qu'un acheteur de plants de garance cherche à s'en procurer à Reichshoffen, en vain (4). Cette spéculation serait donc relativement précoce. Précisément, c'est en 1768 que la garance fait l'objet d'un contrat de société entre le strasbourgeois D.B.Staedel et Joseph Bloch de Niederbronn (5). La même année, il est question d'un ex-facteur du moulin à garance de Niederbronn (6). Peu après, nous apprenons que J.Bloch construit à Niederbronn un nouveau moulin, "neue Färberrothmühle" (7). Sans aucun doute la garance est-elle solidement implantée dans ces parages, encore qu'il reste à préciser la date de son apparition.

Ne nous attardons pas à la culture de la garance si ce n'est pour rappeler qu'elle occupe la terre pendant deux ans (ce qui pose un problème d'interprétation des statistiques), qu'elle exige des labours profonds, que ses besoins en engrais sont considérables, qu'elle est dévoreuse de main d'oeuvre. A ces points de vue, l'implantation de la garance est à elle seule une révolution, dans le cadre d'une longue évolution, dans une large mesure escamotée par le thème rituel et discuté de la "Révolution agricole". S'il n'a pas été relevé jusqu'ici d'allusion à la charrue spécialement mise au point pour la garance, signalée à Furdenheim et à Brumath, il est souvent question de la Röthkarst, par exemple à Obermodern en 1783 (8) avec ses traductions françaises : "deux houes à garance" à Mertzwiller en 1824 (9), "hoyau... à déterrer de la garance", à Obermodern en 1842 (10)...

Certes, les entrepreneurs font eux-mêmes de la garance, mais ils multiplient les contrats de culture sur lesquels l'attention ne cesse d'être attirée. Si l'achat anticipé de récoltes est fréquent, qu'il s'agisse de vin, de grains et d'oléagineux, la garance fait l'objet de contrats particulièrement élaborés. C'est ainsi que les entrepreneurs fournissent souvent les plants, surtout aux débuts de cette

spéculation. Surtout, ils réclament volontiers l'exclusivité de la production. A notre connaissance, les premiers accords sont passés à Reichshoffen même en 1766 et 1767. Ainsi un teinturier du lieu s'engage-t-il à vendre au Schultheiss Héberlé l'ensemble de la garance qu'il achète et plante lui-même, "dessen sämtliche sowohl erkaufte als auch auf seinen Gütern selbst gepflanzte Röth... zu liefern schuldig...". C'est, certes, un cas particulier : le planteur est aussi intermédiaire. A propos de ce contrat apparaît aussi l'activité du strasbourgeois Staedel (11). A creuser... Précisément, Staedel et son associé Bloch passent en 1767 contrat avec un planteur de Reichshoffen (12). A creuser... En 1768, nous retrouvons Staedel à Oberbronn (13) et à Mertzwiller (14). La même année, Hoffmann de Haguenau passe contrat avec des planteurs de Rothbach (15). L'année suivante, voici une floraison de contrats à Uhlwiller (16). En 1770, nous retrouvons Héberlé à Uhrwiller (17). A la même époque, Goetschel de Reichshoffen opère à Uhrwiller (18). En 1780, nous retrouvons un Staedel à Gumbrechtshoffen (19). Ces notations éparses permettent de distinguer deux groupes d'acheteurs : d'une part, des entrepreneurs qui travaillent la garance, soit à distance (Haguenau), soit, comme nous le verrons, sur place (Staedel), d'autre part des intermédiaires agissant pour le compte de quelque entrepreneur.

L'appréciation de ces contrats de culture est affaire de sensibilité. Pour les uns, ils assurent une symbiose dès lors que les acheteurs cherchent à assurer un approvisionnement régulier et que les planteurs sont assurés à la fois d'avances et de débouchés, encore que les prix en général fixés à l'avance représentent pour les uns et les autres une véritable loterie, source de problèmes. Pour d'autres, ces contrats sont un élément d'une mainmise sur les campagnards.

Il se trouve que ces contrats alimentent d'innombrables litiges. D'ailleurs, ce sont souvent ces derniers qui nous font connaître leurs stipulations. Qu'il suffise de quelques exemples. En 1768, Staedel et Bloch, par l'intermédiaire de leur facteur de Reichshoffen, reprochent à un planteur du lieu l'inexécution d'un traité conclu en 1767 pour 4 ans, en lui demandant des dommages-intérêts. D'une manière significative les parcelles en garance font l'objet d'une expertise : "...die Stücke woraus der Beklagten... die Röth gegeben, wegen ihrer Grösse in Augenschein zu nehmen...". Il apparaît que l'une des parcelles est inapte à cette culture : "... die Röth wegen dem gar schlechten Grund niemals geraten ist...", ce qui témoigne, semble-t-il, de tâtonnements (20). A creuser... En 1770, Staedel réclame à un planteur de Mertzwiller l'un des trois quintaux qu'il s'est engagé en 1768 à livrer annuellement. Or, "le demandeur l'aurait déchargé de la livraison... à cause des temps orageux qui ont endommagé le pays " (21). Sans cesse est demandé le remboursement d'avances, faute de livraisons suffisantes. Une telle mise en demeure est adressée en 1778 par Staedel à un planteur d'Oberbronn en vertu d'un traité vieux de dix ans (22). En 1780, c'est à un planteur de Gumbrechtshoffen qu'il réclame le remboursement d'une avance qui date de ... 1773 (23). Des discussions ardues portent sur les prix qui ne sont pas fixés à l'avance, qu'il s'agisse de prix moyen ou de prix maximal lors de la récolte. Un tel désaccord surgit en 1793 entre un planteur de Reichshoffen et Schleiningen, négociant du lieu. Pour le premier, le Röthaccord qu'ils ont conclu stipule le prix maximum, 14 L. en 1792, 10 L. en 1793, pour le second le prix moyen, respectivement 8 et 9 L. par ql., effectivement versés pour 14 $\frac{1}{2}$ et 7 qx. En fin de compte, Schleiningen s'engage à payer le prix maximal sous réserve d'une enquête, "... wann er von drei Röthfabriken schriftlich beibringen wird, wie hoch sich der höchste Preis von jedem Centner grüne Röth... erstreckte..." (24). Mentionnons aussi les litiges au sujet de la qualité de la garance. Au cours de la pesée, un reproche significatif est adressé en 1788 par le négociant Kohl, de Reichshoffen, à un planteur d'Issenhausen qui prend "de la garance... pour la mêler avec la sienne, qu'il y a même mêlé de la terre qu'il a jetée avec les pieds..." (25). Bref, les "histoires de garance" encombrant les tribunaux. Elles sont d'autant plus précieuses qu'elles permettent de saisir d'une manière très concrète une "atmosphère"..., raison pour laquelle elles méri-

teraient d'être exploitées en détail.

Pour l'approvisionnement en garance, la maîtrise des dîmes est essentielle. D'une manière significative, la dîme de la garance d'Offwiller nourrit en 1780 un conflit complexe. A cette occasion, nous apprenons que Elie Moyses de Bouxwiller, personnage entreprenant, est adjudicataire de cette dîme. Son mandataire, juif de Zinswiller, aux prises avec un habitant de ce lieu, se défend d'avoir amodié cette dîme à ce dernier et d'avoir touché "des deniers pour lui pour cet objet du Stabhalter..." (25 bis). Affaire à reprendre dans un cadre plus large, en rappelant ici pour mémoire les mésaventures dîmières du célèbre pasteur Schroeder.

Revenons au travail de la garance, évoqué rapidement en tête de ce texte. Pour la première étape, le séchage, nous sommes paradoxalement dépourvus d'informations précises alors qu'elles abondent ailleurs. Jusqu'ici il n'a été possible de relever que des allusions à l'occasion d'une expertise de la fabrication locale en 1776 : "... geringer Vorrat von hiesigen Dörren..." (26). Mais nous ne disposons pas de détails au sujet de ces sècheries locales. C'est en 1827, lors de la liquidation de la succession du fabricant Schleining, que de telles installations sont signalées avec précision : "bâtiment où se trouve le four à sécher", "toit au-dessus des deux séchoirs " (26 bis). Il est cependant un fait que le produit de sècheries à quelque distance est transporté à Reichshoffen. Ainsi le traité passé en 1776 par le négociant strasbourgeois Vogt avec le brumathois Maechling stipule-t-il le séchage à Brumath de garance destinée à être traitée à Reichshoffen : "Le Sr. Vogt promet... de payer... pour chaque quintal de garance sèche qu'il aura livré franc à Reichshoffen... six livres " (27). L'année suivante, une expertise de la fabrication à Reichshoffen évoque l'apport de Brumath, mêlé au produit local : "... wollte man von der Brumter (Dörren) nur 1/3 zufügen, so würde der Unterschied der Farbe sehr beträchtlich sein...". Passons sur d'autres possibilités de mélange pour signaler une critique du produit brumathois : "... dortige Wahr durch übertriebene Hitze an ihrer Güte grossen Schaden leidet..." (28). Ajoutons que la société Bloch/Wretmann/Barth possède en 1773 un séchoir, Dörrhaus, à Neuwiller, séchoir qui contribue peut-être à approvisionner ses installations de Reichshoffen (cf. infra) (28 bis). Mais il reste à reprendre dans son ensemble la discussion de l'étape du séchage.

En revanche, nous sommes mieux informés au sujet de la deuxième étape, la fabrication proprement dite, avec des moulins spécialisés, à Reichshoffen même et à Niederbronn/Lieschbach. Des éléments de comptabilité permettent de saisir leur fonctionnement. Ainsi lisons-nous en 1775 : "... den Röhstein zu behauen..." (29). Une expertise de 1776 est particulièrement éclairante, encore que l'écho dont nous disposons n'exclue pas un parti-pris. Si l'apport de Brumath est vivement critiqué (cf. supra), l'accent est mis sur la qualité de la garance obtenue à partir du produit du séchage local : "... sind von lauter hiesiger mit Fleiss gedörorter Röth ohne andern Zusatz gemacht und deswegen auch in der Farb also ausgefallen, dass solche ihrem Abnehmer nicht unangenehm sein kann..." (30). Si la suite nous échappe encore, relevons à tout hasard que la veuve Geiger est en 1812 propriétaire de "l'enclos de la manufacture de garance de Reichshoffen" (31). En 1827, l'inventaire de Schleining, fabricant de garance à Reichshoffen, énumère "des balances, poids et tous autres ustensiles pour la fabrication de garance" et signale un stock de l'ordre de 170 qx. de garance séchée (32). Bref, notre région dispose d'un potentiel précoce et important. Quelles sont les raisons qui conduisent l'an I les Wackermann de Reichshoffen à expédier au moulin de St Georges à Haguenau 10 tonneaux et 4 sacs de garance "pour être moulus" ? (33).

Il reste à jalonner par quelques repères le monde de la fabrication et du négoce de la garance, entrevu en particulier à propos des achats anticipés de récoltes. Ce monde s'annonce bien complexe, en raison du nombre des inter-

locuteurs, d'une succession de sociétés, d'une faillite mémorable et de la complexité des circuits financiers et commerciaux.

Pour commencer se succèdent deux sociétés. La première groupe, répétons-le, le strasbourgeois Staedel et Joseph Bloch de Niederbronn, avec un facteur à Niederbronn. Cette société ne dure que de 1768 à 1770 (34). Cette année apparaît une seconde société groupant le même Bloch, un Barth et le meunier Wretmann. Bloch apporte ce qui lui revient de la précédente société, bâtiments et terres à Niederbronn. En outre, les apports de Barth et Wretmann permettent la construction d'un nouveau moulin à Niederbronn. Les mêmes financent la première année les contrats passés avec les planteurs. Quant à Bloch, il se charge de la culture des terres, "mit möglicher Menage" - sans doute planteur-on de la garance - et de la fabrication, en faisant part de son savoir, "vollkommene Wissenschaft", et de ses tours de main. La vente est assurée par Barth et Wretmann (35). A son tour, cette société éclate en 1773. Ainsi Wretmann récupère sa mise pour la construction du moulin, "wegen dem Mühlbau" (36). Après avoir "repris ses billes", Staedel poursuit son activité pendant quelques années, avant de faire faillite en 1776. Sans aucun doute sa présence est-elle liée, au départ, au substantiel patrimoine familial que représente la ferme de Lieschbach (36 bis). Il fait d'ailleurs figure de gentleman-farmer, avec un train de culture à première vue important, à en juger par les comptes de faillite. Sans doute fait-il aussi de la garance. D'une manière significative, il possède Landwirtschaftskalender et Oeconomische Sammlung (Berne) que ses créanciers ont la délicatesse de lui laisser (37). Il serait possible de suivre ses activités garancières avec quelque détail. Relevons en 1772 un arrangement avec un juif d'Oberbronn (38), en 1775 des achats de garance non seulement à Reichshoffen, mais aussi au loin, à Bietlenheim. Il est fait allusion à deux milliers de tonneaux de garance (39). Lors de la faillite apparaît le rôle essentiel du banquier Turckheim, flanqué du négociant strasbourgeois Hering, entrepreneur de garance à Geuderthaim, débitcur de Turckheim, comme Staedel (40). A elles seules, ces rapides indications ne représentent-elles pas un programme de recherche sur les aspects financiers du "complexe de la garance" ? Sans aucun doute les sources survolées pour les besoins du présent texte contribueraientelles à les éclairer dans une large mesure, avec d'autres "dossiers", Geuderthaim en tête (41).

Nous connaissons mal d'autres sociétés et d'autres personnages, acheteurs, sécheurs ou fabricants, sans doute de moindre envergure, qui participent au rush de la garance. Rappelons les Héberlé, rencontrés en 1766, 1768, 1770, 1775, 1778 (42). L'un d'eux, meunier, est en 1775 en conflit avec Joseph Bloch (cf. supra) au sujet d'un marché qu'il aurait conclu avec lui, en compagnie de deux juifs de Reichshoffen, en déclarant n'avoir "jamais vendu ni offert de la garance au demandeur" (Bloch), en niant l'existence d'une société entre lui et les deux juifs (43). Cependant, il est question d'une société Héberlé en 1778 à propos de garance de la Walck (44). Incidemment, c'est encore un litige au sujet d'un marché ou prétendu marché, à propos de garance de Haguenau, qui nous fait connaître en 1777 la compagnie Krieger de Reichshoffen (45). Si un facteur Holzberger a été rencontré en 1768 (46), c'est une fois de plus à un litige que nous devons de connaître la compagnie Holzberger ; en 1770, la compagnie Hoffmann lui reproche d'avoir acheté à un planteur de Schalkendorf une récolte de garance qui lui était destinée (47). Parmi les acheteurs, voici Goetschel, en 1768 et 1770 (47) et Kohl, à la même époque (cf. supra. 48). A la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, nous connaissons certes mieux les Schleininger, grâce à des litiges avec des planteurs de Reichshoffen en 1793 (cf. supra 48) et de Griesbach en 1813 (49) et surtout grâce à un remarquable inventaire de succession (cf. supra, 50), mais nous restons dans une large mesure sur notre faim. Quoi qu'il en soit, il reste à entreprendre toute une sociologie des opérateurs, à Reichshoffen et à Niederbronn comme ailleurs.

Chemin faisant, on aura noté l'étendue de l'aire de l'un ou l'autre opéra-

teur. Ainsi Staedel achète-t-il de la garance à Bietlenheim. Et cette aire présente des recouvrements avec celle d'autres entrepreneurs, comme la compagnie Hoffmann. Quelle est à cet égard la part des luttes d'influence ? Quelle est celle des compromis ?

Répétons le, ces notations ne font qu'esquisser un vaste sujet. C'est avec plaisir que l'auteur collaborerait avec quelque jeune historien, doté non seulement de savoir-faire, mais aussi et surtout de personnalité et d'esprit critique, pour étoffer et élargir la discussion, en revenant à des sources survolées en hâte et en multipliant les recoupements.

Notes.

1. C. Biache, 1988, "Etude historiographique des Sociétés d'histoire locale en Alsace", Mémoire de Maîtrise, Strasbourg (consultable à la BNU).

2. J. Vogt, 1976, "Quelques contrats de culture et d'achat de garance en Basse-Alsace", Pays d'Alsace.

1981, "Achat anticipé de récoltes : l'exemple de la garance", Pays d'Alsace.

1983, "Une constellation économique et sociale : culture de la garance et Biens nationaux dans la région de Molsheim", Annuaire de la Société d'Histoire de Molsheim.

1983, "A propos de garance au Kochersberg", Kocherschbari.

1987, "Regard sur la culture de la garance", l'Outre-Forêt.

1988, "A propos de garance : quelques aspects et problèmes de la spéculation garancière à Brumath - Autour de l'affaire de l'exportation de plants en Hesse", Revue de la Société d'Histoire de Brumath.

3. J. Vogt, "La garance à Wasselonne à la fin du XVIIIe siècle", texte proposé à Ici (Wasselonne).

"A propos de la garance et des Saglio", texte proposé aux Etudes haguenviennes (à propos d'un travail universitaire qui n'a pas échappé à certains écueils).

"Encore la garance à Brumath et dans ses environs", texte proposé à la Revue de la Société d'Histoire de Brumath.

"Coup d'oeil à la garance à Ingwiller et dans ses environs", texte proposé à Pays d'Alsace (n° spécial consacré à Ingwiller).

Sans aucun doute, cet ensemble, certes structuré, nous vaudra-t-il encore, de la part d'esprits supérieurs, chagrins, des remarques en quelques sorte rituelles au sujet de la sacro-sainte "synthèse", en fait des apparences de la synthèse, de ces exercices scolaires qui ont souvent pour effet une longue inhibition de la recherche. A ce propos, une remarque ad hominem vient d'être relevée dans un récent mémoire de maîtrise (cf. note 1) dont l'auteur ignore sans doute l'un ou l'autre chapitre d'une "Histoire de l'Alsace rurale" que d'aucuns qualifient de "synthèse", à leurs risques et périls, mais peut-être ces chapitres sont-ils hors sujet !

4. J. Vogt, 1988, art. cité.

5. Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien, Strasbourg VIII/65.

6. B 562.

7. Cf. note 5. Cf. D. Peter, 1982, "Moulins et usines entre Zinsel et Schwarzbach à la fin du XVIIIe siècle", l'Outre-Forêt.

8. Notariat ancien Pfaffenhoffen 120.

9. Notariat moderne Reichshoffen 101.

10. Notariat moderne Ingwiller II/58.

11. B 573.

12. Même source.

13. B 567.
 14. B 563.
 15. B 552.
 16. B 553.
 17. Même source.
 18. B 552.
 19. B 547.
 20. B 573.
 21. B 563.
 22. B 567.
 23. B 547.
 24. 133 L 340.
 25. B 573.
 25 bis. B 557.
 26. Notariat ancien Strasbourg II, E.R. 93.
 27. 6 E 41/164.
 28. Cf. note 26.
 28 bis. 6 E 41/151.
 29. cf. note 26.
 30. Cf. note 26.
 31. Notariat moderne Reichshoffen 54.
 32. Cf. note 26 bis.
 33. Archives municipales Haguenau R 1b/30.
 34. Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Strasbourg VIII/65, B 573.
 35. 6 E 41/543.
 36. 6 E 41/151.
 36 bis. J.Vogt, 1971, "Biens et revenus fonciers des Städel", Annuaire de la Société des Amis du Vieux Strasbourg.
 37. Notariat ancien Strasbourg II E.R. 93.
 38. 6 E41/147.
 39. Cf. note 37.
 40. Cf. note 37.
 41. Il en sera question prochainement.
 42. B 573.
 43. Même source.
 44. Archives municipales de Haguenau FF 291/13.
 45. BB 164/1.
 46. Archives du Bas-Rhin B 562.
 47. Notariat ancien Pfaffenhoffen 32.
 48. 133 L 340.
 49. U I430.
 50. Notariat moderne Reichshoffen 110.

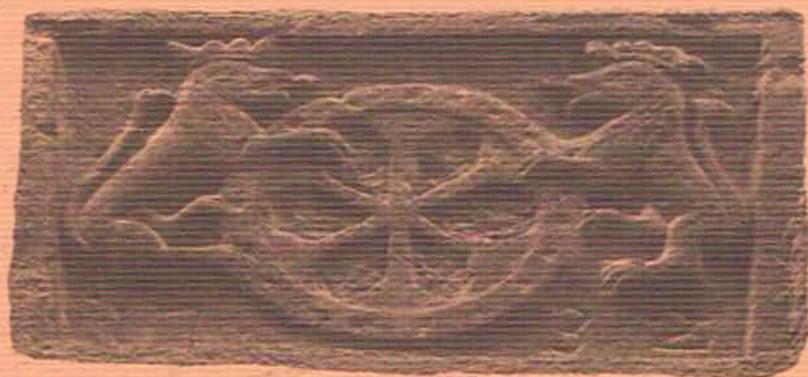
garance



Note supplémentaire : au hasard des dépouillements ajoutons un autre repère. L'an XII, Dennler, de Hatten, réclame aux frères Geiger de Reichshoffen le restant du prix d'une livraison de garance de l'année précédente, dette cependant niée (Archives du Bas-Rhin U 1414). Ainsi s'étouffe encore le monde du négoce de la garance, en même temps qu'apparaît un autre approvisionnement, relativement proche avec autant d'interrogations.



Jean VOGT



Illustrations des pages de couverture :

Page I Le moulin de la Vorstadt à Reichshoffen - roue mise en place en 1885 (photographie 1946)

*Page III Enseigne de meuniers taillée dans le grès sur la façade Est de la Caisse d'Épargne de Reichshoffen.
Emplacement de l'ancien moulin la "Walkmühle".*

Page IV Sceau de Rodolphe de Habsbourg